

MODERNE
ET AU SERVICE
DES PARISIENS
DEPUIS 1637

RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2016

**MODERNE
ET AU SERVICE
DES PARISIENS
DEPUIS 1637**





SOMMAIRE

- 6. Éditos
- 8. Composition de la gouvernance 2017
- 9. Organigramme du Crédit Municipal de Paris
 - 10. Le Crédit Municipal de Paris se construit pour demain
 - 16. Prêt sur gage
- 22. Ventes aux enchères et conservation
 - 28. Accompagnement budgétaire
 - 34. Innovation sociale
- 40. Éléments juridiques et financiers

Les résultats financiers prometteurs de 2016 permettent à l'établissement d'entamer sereinement sa mutation.



BERNARD GAUDILLÈRE

CONSEILLER DE PARIS, VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE



En 2016, le Crédit Municipal de Paris a renoué avec les bénéfices, après une année 2015 marquée par la décision de mise en gestion extinctive de sa filiale bancaire.

Le résultat brut d'exploitation de l'établissement public atteint 7,38 M€ et le résultat net 2016 s'établit à 6,88 M€. La solidité financière du Crédit Municipal de Paris a été confirmée en 2016, l'agence de notation Fitch ayant en novembre dernier assorti la note du CMP (AA-) d'une perspective relevée de « négative » à « stable ».

Pour la première fois, l'encours de prêt sur gage a dépassé les 200 M€ (200,7 M€ à fin décembre). Le dynamisme des activités du CMP (prêt sur gage, ventes, conservation et épargne) a permis de soutenir le produit net bancaire qui a continué à progresser pour atteindre 23,74 M€ (+ 0,9% par rapport à 2015), en dépit d'une baisse des revenus financiers liée au contexte défavorable des marchés.

2016 est la première année de pilotage de la gestion extinctive de sa filiale CMP Banque, décidée en juin 2015. Le coût de cette gestion extinctive a été bien maîtrisé, tant sous l'angle opérationnel qu'au titre du plan de sauvegarde de l'emploi, et la filiale bancaire affiche un bénéfice net comptable de 4 M€.

La solidité financière du Crédit Municipal de Paris et la robustesse de son modèle économique constituent des atouts essentiels pour la conduite du plan stratégique « 2020 En Action » lancé en octobre 2016, dont le but est de moderniser l'institution et de renforcer sa place en matière de finance sociale et solidaire.

Les objectifs financiers de ce plan ambitieux et volontaire reposent sur la croissance des revenus d'activités (revenus immobiliers, conservation, ventes aux enchères), afin de rendre l'institution moins dépendante des conditions de marché dont elle a bénéficié ces dernières années. Il s'agit également de renforcer l'attractivité des services, en particulier celle du prêt sur gage.

Ces objectifs seront soutenus par une stratégie financière visant à diminuer les coûts de refinancement de l'établissement, une maîtrise des charges d'exploitation et un objectif de croissance raisonnable de l'encours de prêt. Ils permettront au CMP de réaliser les investissements nécessaires au développement de ses activités de crédit et de son offre de services à vocation sociale.

Une nouvelle identité graphique audacieuse et dynamique accompagne la volonté de modernisation de l'institution. La signature du Crédit Municipal de Paris, « Moderne depuis 1637 », fait écho aux engagements résolument contemporains de l'établissement : des services flexibles et adaptés aux besoins de chacun, un modèle économique social et solidaire, une organisation qui place l'humain au cœur de ses préoccupations.

Les résultats financiers prometteurs de 2016 permettent au Crédit Municipal de Paris d'entamer sereinement sa mutation. Cette institution riche d'histoire et tournée vers l'avenir doit ainsi poursuivre sa mission de service public exemplaire et innovant, au service de tous les Parisiens et Franciliens.



Conformément au calendrier présenté au conseil d'administration de CMP Banque en juin 2015, l'exercice 2016 de CMP Banque est la première année de la gestion extinctive de l'activité.

Les résultats, avec un bénéfice net comptable de 4 M€, démontrent une bonne maîtrise du coût de la gestion extinctive sous l'angle opérationnel.

Il convient de souligner la qualité du travail accompli par le Directeur général ainsi que la contribution des équipes qui ont permis l'obtention de ce résultat, avec notamment les actions suivantes :

- Bonne maîtrise des charges d'exploitation qui se situent en deçà du budget (-5 %),
- Fonctionnement normal du dispositif dédié à la gestion du portefeuille sans dégradation constatée en termes de défaut et de recouvrement et se traduisant par un coût du risque en baisse de 13% par rapport à l'année précédente,
- Cession quasi intégrale du portefeuille d'OCH contentieuses réalisée dans de bonnes conditions en juillet 2016 (plus-value de 1,16 M€),
- Pilotage satisfaisant et réussi des opérations de clôture des activités bancaires et du réseau commercial se traduisant par des reprises de provisions totalisant 1,15 M€.

Depuis la mise en œuvre de la gestion extinctive, le Directeur général s'est attaché, avec l'appui d'un cabinet spécialisé, à mettre en place un accompagnement individualisé pour le repositionnement des 86 salariés ayant quitté l'entreprise. Le Crédit Municipal de Paris et la Ville de Paris ont apporté leur soutien et leur support dans cette action.

Ainsi, à ce jour, des résultats encourageants ont été obtenus et 68 salariés ont été repositionnés.

Début octobre 2016, le conseil d'administration a donné mandat au Directeur général pour examiner des opportunités de cession totale ou partielle des créances de la banque.

Ce processus de consultation a conduit le conseil d'administration de CMP Banque qui s'est tenu le 15 mars 2017 à se prononcer sur un projet de cession du portefeuille douteux, douteux compromis et surendettement dont la réalisation interviendrait avant fin juin 2017.

Cette opération marquerait une nouvelle étape dans le calendrier de la gestion extinctive qui se déroule dans un cadre financier maîtrisé.

Le Directeur général continuera à s'impliquer comme auparavant dans le processus d'accompagnement des salariés devant quitter l'entreprise.

Les résultats démontrent une bonne maîtrise du coût de la gestion extinctive sous l'angle opérationnel



JEAN-PHILIPPE BRINET

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CMP BANQUE

COMPOSITION DE LA GOUVERNANCE 2017

GROUPE CRÉDIT MUNICIPAL DE PARIS
Sous la coordination de Frédéric Mauget, Directeur général

CRÉDIT MUNICIPAL DE PARIS (EPA)
Frédéric Mauget, Directeur général

CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE (COS)
Anne Hidalgo, Présidente, Maire de Paris
Bernard Gaudillère, Vice-président, Conseiller de Paris

MEMBRES ÉLUS PARISIENS

Julien Bargeton, Adjoint à la Mairie de Paris, chargé des finances, des sociétés d'économie mixtes, des marchés publics et des concessions, Représentant du CMP au CNAS
Virginie Daspét, Conseillère de Paris (20^e)
Jean-François Legaret, Maire du 1^{er} arrondissement, Membre titulaire CAO
Christian Saint-Etienne, Conseiller de Paris (11^e), Membre suppléant CAO
Mercedes Zuniga, Conseillère de Paris (11^e)

MEMBRES PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

Valérie de Brem, Directrice générale de la Siemp
Gérard Belet, Chef de mission au Contrôle Général Économique et Financier
Jean-Paul Escande, Président du Comité d'audit
Edouard Lemardeley, Banquier, Unicredit Spa
Jean-Claude Lesourd, Président CTP
Inès Mercereau, Conseillère référendaire à la Cour des Comptes Paris

CMP BANQUE (SA)
Philippe Zamaron, Directeur général

CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA)
Jean-Philippe Brinet, Président

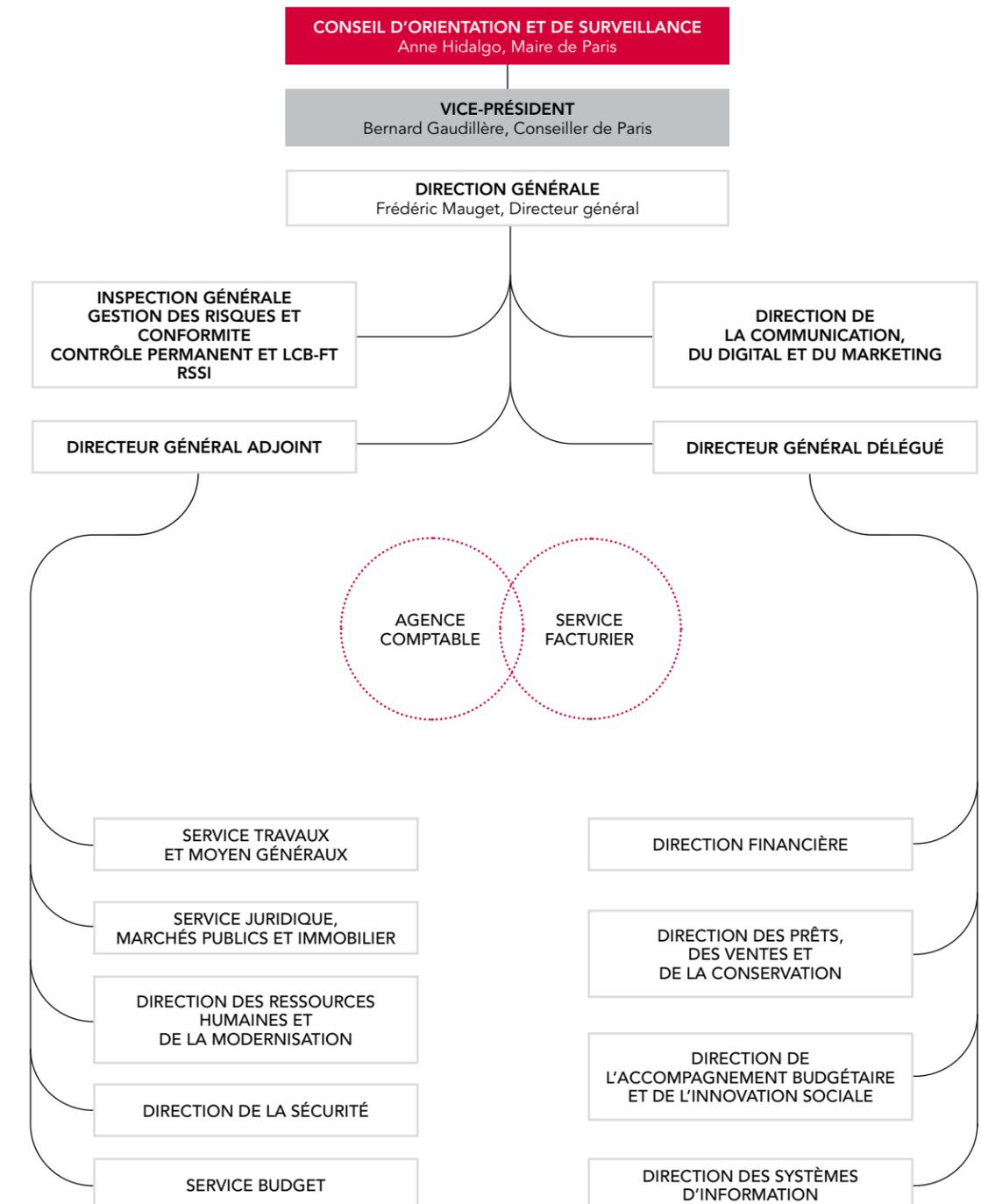
MEMBRES

Valérie de Brem, Directrice générale de la SIEMP
Jean-Paul Escande, Président du Comité d'audit
Jean-Marc Maury
Frédéric Mauget, Directeur général du Crédit Municipal de Paris
Olivier Pastré, Professeur Université Paris VIII

MEMBRE DE LA DIRECTION

Thierry Vieugué-Perdu,
Directeur général délégué et Secrétaire général

ORGANIGRAMME DU CRÉDIT MUNICIPAL DE PARIS



**LE CRÉDIT MUNICIPAL DE PARIS
SE CONTRUIT POUR DEMAIN**

**L'AVENIR
APPARTIENT
À CEUX QUI FONT
LE BONHEUR
DES AUTRES**

**L'année 2016
aura permis
à l'établissement
d'engager
une profonde
dynamique de
changement et de
modernisation.**



FRÉDÉRIC MAUGÉ
DIRECTEUR GÉNÉRAL DU CRÉDIT MUNICIPAL DE PARIS



En 2016, le Crédit Municipal de Paris a adopté une nouvelle signature, « Moderne depuis 1637 », qui accompagne dorénavant sa nouvelle identité visuelle. L'année 2016 aura ainsi permis à l'établissement, tout en restant fidèle à ses valeurs, d'engager une profonde dynamique de changement et de modernisation.

Aiguillé par le plan stratégique « 2020 En Action », le Crédit Municipal de Paris a adopté une nouvelle gouvernance pour renforcer son efficacité opérationnelle et mieux servir ses clients et ses usagers. La séparation des fonctions ressources et opérationnelles s'est accompagnée d'une revue de l'intégralité de ses procédures qui permet à l'établissement de sécuriser ses processus. Les capacités opérationnelles ont été en outre confortées avec le renforcement de la direction financière et la consolidation de la direction des systèmes d'information.

En 2016, l'attention particulière portée aux conditions de travail des agents et au dialogue social a permis de mettre en mouvement l'ensemble des collaborateurs au service de la transformation du Crédit Municipal de Paris. Je sais que leur engagement et leur attachement à notre institution constituent nos meilleurs atouts pour faire de l'établissement un service public exemplaire et innovant.

Le dynamisme de nos différentes activités en 2016 confirme la pertinence de notre modèle économique. L'ADN de notre maison, être un acteur majeur de la finance sociale et solidaire, est, j'en suis convaincu, le gage de nos succès futurs. Offrir des facilités de financement souples et flexibles, donner du sens à l'épargne solidaire, accompagner les publics en difficulté financière, bâtir des ponts entre les acteurs innovants de l'économie sociale et solidaire font du Crédit Municipal de Paris un modèle de banque publique à fort impact social unique en France.

La croissance de nos activités de ventes aux enchères et notre savoir-faire reconnu en matière de conservation d'objets d'art témoignent par ailleurs de la place singulière de notre établissement dans le paysage parisien. Désireux de s'associer au plan de végétalisation de la Ville de Paris, notre tutelle, le Crédit Municipal a amplifié sa volonté d'ouvrir ses lieux historiques au plus grand nombre en proposant pendant l'été 2016 une variation du « Jardin Municipal ».

Ouverture, finance éthique, accueil et qualité de service rénovés et modernisés, soutien aux initiatives innovantes demeureront les horizons du Crédit Municipal de Paris pour cette année. La confiance de la gouvernance, le soutien de la Ville de Paris, l'engagement de tous les collaborateurs nous permettront, j'en suis certain, de développer encore davantage une finance sociale au service des Parisiens et des Franciliens.

2016 EN BREF

Le Jardin Municipal

DU 08 JUIN AU 25 SEPTEMBRE 2016

Le temps d'un été, le Crédit Municipal de Paris a ouvert les portes de l'une de ses cours secrètes : la cour Renaudot. L'établissement a collaboré avec l'agence Wild Buzz Agency pour imaginer un concept inédit et tendance : une terrasse de plus de 300 m² et une galerie intérieure de 250 m², toutes deux entièrement végétalisées pour accueillir un bar éphémère à l'abri de l'agitation citadine. L'initiative a attiré près de 40000 visiteurs. Ce projet s'est inscrit dans la vocation sociale et solidaire du Crédit Municipal de Paris à travers le programme « Tous à table » qui consiste à réserver 20% des couverts à des clients envoyés par des associations partenaires et organismes sociaux.



Partenariat Paris Musées

LES EXPOSITIONS MÉCÉNÉES PAR LE CMP



Parce que la culture est un vecteur d'échange et de partage incontournable, le Crédit Municipal de Paris est fier de soutenir la politique culturelle et le rayonnement des musées de la Ville de Paris. En 2016, l'établissement a soutenu les expositions « Dans l'atelier » au Petit Palais, « Anatomie d'une collection » au Musée Galliera, ainsi que la collection permanente de ce même musée, les 150 ans du Musée Carnavalet et une rétrospective sur l'œuvre de Bernard Buffet au Musée d'Art Moderne de Paris.

Débats lors du mois de l'ESS

29 NOVEMBRE 2016

À l'occasion du mois de l'Economie Sociale et Solidaire, le Crédit Municipal a organisé une grande soirée de débats autour du thème : les technologies numériques émergentes peuvent-elles servir la finance solidaire ? Cette conférence a été réalisée en partenariat avec le magazine SOCIALTER, Finansol et Financement Participatif France.



Participation à l'opération Arrondi en caisse

LES 07 ET 08 OCTOBRE 2016

Pour la 4^e édition de la grande opération solidaire « carte microDON Paris », le Crédit Municipal de Paris a été partenaire de l'événement qui offre la possibilité aux Parisiens de venir à la rencontre de leurs associations de quartiers et de les soutenir par un don en passant à la caisse de leur supermarché. Le don revient intégralement à l'association.

Journées du Patrimoine

LES 17 ET 18 SEPTEMBRE 2016

Au programme des Journées du Patrimoine 2016, un atelier d'expertise gratuite de bijoux, un stand du Rucher de Ma Tante, un atelier gratuit pour les enfants intitulé « Dessine ton patrimoine ! » et bien sûr l'accès aux locaux de l'établissement afin de dévoiler aux curieux la Salle de Direction, l'étuve à matelas, l'hôtel des ventes, le prêt sur gage et la cour Renaudot.



Le CMP sur la toile

En 2016, le Crédit Municipal a recentré sa stratégie de communication autour de Facebook et Twitter, ce qui a permis une visibilité accrue et a été récompensé par de nombreuses interactions avec les internautes.

 2817 LIKES / 2830 ABONNÉS  321 ABONNÉS



PLAN STRATÉGIQUE 2016-2020

Fin 2016, le Crédit Municipal de Paris a adopté son plan stratégique «2020 En Action» qui présente cinq grands axes prioritaires déclinés en vingt actions clés. Son objectif est de moderniser l'établissement et d'asseoir sa position d'acteur clé de la finance sociale et solidaire à Paris et en Ile-de-France.

AXE 1

Conjuguer croissance et performance financière au service de la vocation sociale du Crédit Municipal de Paris

L'enjeu d'ici à 2020 pour le Crédit Municipal de Paris est de conforter sa performance financière dans le respect des obligations réglementaires et de capitaliser sur un modèle économique robuste. L'organisation pourra réaliser les investissements nécessaires au développement de ses activités de distribution de crédit et de son offre de services à vocation sociale.

- ACTION 1** Dynamiser l'encours de prêt sur gage
- ACTION 2** Développer les revenus immobiliers et les revenus des activités de conservation
- ACTION 3** Maintenir la performance de la stratégie de refinancement et de placement
- ACTION 4** Accompagner la gestion extinctive de CMP Banque
- ACTION 5** Maîtriser les risques et respecter les obligations réglementaires

AXE 2

Développer de nouveaux services financiers solidaires

Le Crédit Municipal de Paris doit conforter sa position d'acteur clé de la finance solidaire, un secteur en plein essor. Pour développer sa capacité d'innovation et enrichir sa gamme de services financiers solidaires, l'institution développera des partenariats nouveaux avec des structures de l'Économie Sociale et Solidaire novatrices.

- ACTION 6** Lancer des produits d'épargne de partage
- ACTION 7** Développer l'accompagnement budgétaire
- ACTION 8** Proposer de nouveaux services financiers solidaires innovants

AXE 3

Offrir des services flexibles, innovants et bienveillants

À travers l'innovation et la qualité de service, le Crédit Municipal de Paris place le client et l'utilisateur au cœur de ses activités. Faciliter le recours à son offre et rénover ses pratiques d'accueil sont les engagements d'un service public exemplaire et innovant.

- ACTION 9** Digitaliser les services
- ACTION 10** Mieux accueillir et orienter les clients
- ACTION 11** Accroître la qualité de service
- ACTION 12** Connaître davantage les clients

AXE 4

Renforcer l'attractivité et la notoriété du Crédit Municipal de Paris et de ses services

Le Crédit Municipal de Paris doit développer davantage la notoriété et l'attractivité de sa gamme de services, afin de toucher plus de publics. Cela passe notamment par une nouvelle identité visuelle moderne et innovante et par le développement du réseau de partenaires.

- ACTION 13** Repositionner l'offre de conservation et d'expertise
- ACTION 14** Développer l'attractivité des services du Crédit Municipal de Paris autour de l'objet
- ACTION 15** Faciliter l'accès à l'accompagnement budgétaire
- ACTION 16** Moderniser l'image de l'établissement

AXE 5

Moderniser l'organisation et valoriser les ressources humaines

«Il n'est de richesse que d'hommes» : rien n'est possible sans l'engagement et la contribution des hommes et des femmes qui font le Crédit Municipal de Paris au quotidien. Le dialogue social et la transversalité sont les clés pour moderniser l'organisation et valoriser les ressources humaines.

- ACTION 17** Favoriser la transversalité et l'agilité du Crédit Municipal de Paris
- ACTION 18** Construire des parcours professionnels adaptés et développer la mobilité
- ACTION 19** Valoriser l'engagement personnel et collectif
- ACTION 20** Accroître le bien-être au travail

PRÊT SUR GAGE

**SIMPLE COMME
« BONJOUR,
JE VOUDRAIS
UN PRÊT »**

Un crédit simple, rapide et ouvert à tous

La vocation première de l'activité de prêt sur gage, initiée en 1637 par le philanthrope Théophraste Renaudot, était de lutter contre l'usure. Près de quatre siècles après sa création, cette forme alternative de prêt, basée sur l'objet, reste un des principaux services du Crédit Municipal de Paris. La diversité de la clientèle et la modernisation du service ces dernières années sont une force pour l'équilibre économique de l'établissement. La localisation de l'institution en plein cœur de Paris est par ailleurs un atout en termes de visibilité et d'accessibilité.

1 QU'EST-CE QUE LE PRÊT SUR GAGE ?

Le principe est simple : contre le dépôt temporaire d'un objet de valeur, un prêt est accordé en moins d'une heure. Simple, rapide et ouvert à tous, le prêt sur gage permet d'emprunter sans être dépossédé de son bien.

2 QUELS OBJETS SONT DÉPOSÉS EN GAGE ?

Les objets pris en garantie sont très divers : bijoux, montres, argenterie, mobilier ancien ou de collection, livres de collection, tableaux, sculptures, instruments de musique, timbres, fourrures, vin, vélos, etc.

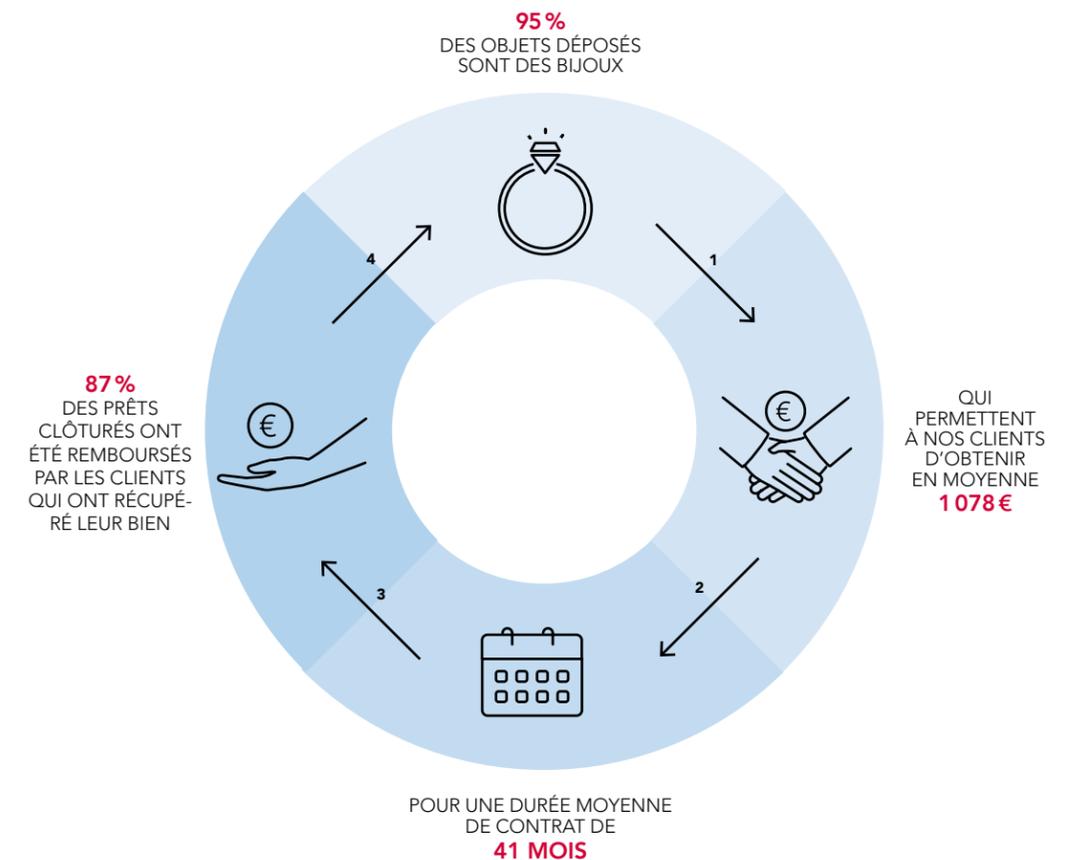
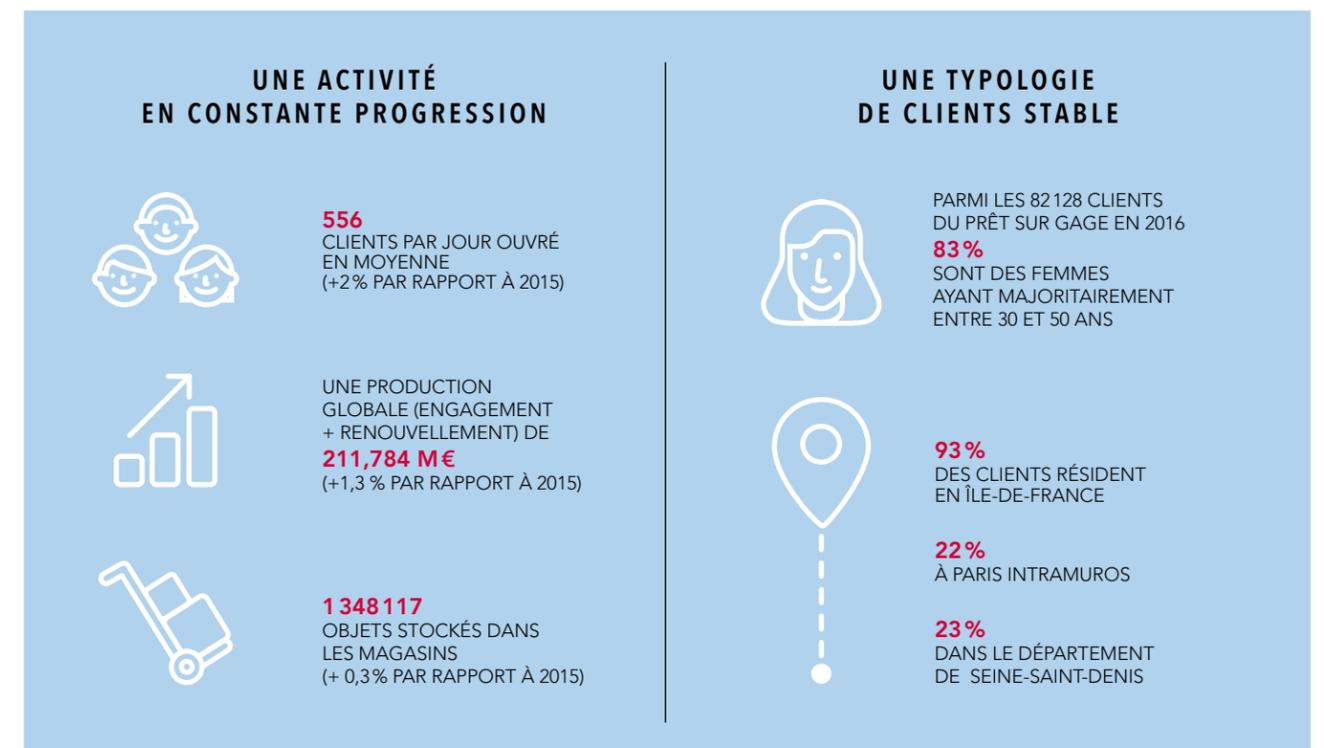
3 QUELLES SONT LES CONDITIONS DU PRÊT SUR GAGE ?

Le client peut se présenter sans rendez-vous au 55 rue des Franc-Bourgeois, muni de ses justificatifs d'identité et de domicile. Les objets sont estimés par des experts du Crédit Municipal de Paris. Après accord, le client peut repartir avec 50 à 60% de la valeur du ou des biens déposés en espèces (jusqu'à 3000

euros), chèque ou virement. Le prêt, basé sur la valeur de l'objet, peut aller de 30 euros à 1 million d'euros.

4 LA VIE DU PRÊT

Les objets sont conservés en toute sécurité dans les magasins du Crédit Municipal de Paris. Le client reste propriétaire de son bien et peut renouveler son prêt autant de fois qu'il le souhaite. Il peut rembourser la somme empruntée et récupérer son bien à tout moment, sans pénalités et sans rendez-vous.



LA DIGITALISATION AU SERVICE DE LA RELATION CLIENT

« La digitalisation
comme nouveau canal
de distribution
d'information et de
services doit permettre
d'interagir plus et mieux
avec les clients. »

FRÉDÉRIC BROSZKO
DIRECTEUR ADJOINT PRÊT SUR GAGE,
VENTES ET CONSERVATION

Dans le but d'optimiser la relation client, de mieux accueillir et orienter le public et d'accroître la qualité de service, la digitalisation des services du Crédit Municipal de Paris fait partie des axes stratégiques prioritaires pour 2017. D'ici à 2020, il s'agit d'atteindre 90% de renouvellements en ligne des contrats et d'obtenir un label QualiParis ou équivalent.

L'objectif est de pouvoir offrir aux clients la possibilité de gérer leur compte à distance : connaître l'état de leur contrat, suivre les échéances, faire des renouvellements en ligne, etc. Pour Frédéric Broszko, Directeur Adjoint Prêt sur gage, Ventes et Conservation, « la digitalisation comme nouveau canal de distribution d'information et de services doit permettre d'interagir plus et mieux avec les clients. »

L'objectif, à terme, est d'apporter une réponse digitale à l'ensemble de nos services. « La dématérialisation de nos services pourrait ainsi attirer de nouvelles typologies de clientèle, notamment les jeunes, en acceptant par exemple de nouveaux objets en gage » ajoute Frédéric Broszko.



« Les Ateliers du Mardi »

Les agents du Crédit Municipal de Paris sont partie prenante de l'évolution de l'activité de prêt sur gage. Une démarche participative et collaborative est en effet essentielle pour élaborer une culture commune au sein de l'établissement. C'est le sens des « Ateliers du mardi » mis en place à partir d'avril 2017. Ces temps d'échange de deux heures avec les équipes sont notamment l'occasion de les faire participer à la mise en œuvre des actions clés du plan stratégique « 2020 En Action ». Ces ateliers permettront également d'accroître la transversalité entre les différents services du Crédit Municipal de Paris.



VENTES AUX ENCHÈRES
ET CONSERVATION

**ON NE FAIT PAS
DE POLITIQUE MAIS
POUR LES TABLEAUX,
ON EST PLUTÔT
CONSERVATEUR**



L'objet de valeur et l'œuvre d'art, au cœur de notre savoir-faire

«À une époque où l'objet est omniprésent mais aussi banalisé, dématérialisé et obsolète, nous devons plus que jamais réfléchir à son sens. L'objet est vecteur de culture, il est chargé de connaissance, il incarne des pratiques, des savoir-faire, une pensée. Il est l'expression d'une créativité forte et facteur d'innovation. Il est emblématique de nos valeurs patrimoniales et témoigne de notre humanité.»

Pierre-Alexis Dumas, Directeur artistique d'Hermès International, président de la fondation d'entreprise Hermès et Président du conseil d'administration des Arts décoratifs.

LES ACTIVITÉS DE CONSERVATION ET D'EXPERTISE

Depuis près de trente ans, le Crédit Municipal de Paris développe des offres de conservation et d'expertise à destination des particuliers et professionnels de l'art, fruit de son savoir-faire autour de l'objet de valeur et de l'œuvre d'art. Munigarde et Municoffre assurent la conservation confidentielle et sécurisée d'objets précieux et d'œuvres d'art. La Cave de ma Tante est un service dédié à la conservation de bouteilles de vin et spiritueux. Enfin, Muniexpertise offre un service d'estimation du patrimoine, réalisé par des commissaires-priseurs et experts spécialisés, délivrant un certificat d'expertise.



LE CRÉDIT MUNICIPAL DE PARIS
STOCKE **1 348 117** OBJETS
AU 55, RUE DES FRANCS BOURGEOIS.



C'EST PRÈS DE **3 FOIS PLUS**
D'OBJETS QUE LE LOUVRE...

LES VENTES AUX ENCHÈRES



Les ventes du Crédit Municipal de Paris sont organisées en collaboration avec des commissaires-priseurs et des experts de renom. Les objets mis aux enchères ont tous préalablement été déposés en gage, pour une durée minimum de 3 mois.

En 2016, de nouvelles ventes thématiques ont vu le jour. Très appréciées de la clientèle, ces ventes mettent en lumière la diversité des objets pouvant être mis en gage et permettent à l'établissement de s'ouvrir à de nouvelles typologies de clientèles.



80 VENTES EN 2016 (CONTRE 73 EN 2015)
SOIT **2** PAR SEMAINE EN MOYENNE

10 145 CONTRATS VENDUS EN 2016
POUR UN TOTAL ADJUGÉ DE **13 076 826 €**

15 625 LOTS POUR UN MONTANT
ADJUDICATION/LOT MOYEN DE **837 €**

ZOOM SUR LA VENTE HERMÈS-CHANEL-VUITTON



Sous l'impulsion de la vente aux enchères de Noël en décembre 2015, l'année 2016 a marqué la volonté de multiplier les ventes thématiques afin de montrer la diversité des objets pris en gage au Crédit Municipal de Paris et de s'ouvrir à de nouvelles typologies de clientèle.

Le 9 avril 2016, s'est déroulée une vente exceptionnelle d'articles exclusifs des grandes marques de luxe françaises Hermès, Chanel

et Louis Vuitton. Bijoux, montres, maroquinerie, vêtements et divers accessoires de mode... Au total, 181 lots ont été vendus pour un montant d'adjudications de près de 85 000 €.

Le succès de cette première vente d'articles de haute-couture a encouragé le Crédit Municipal de Paris à renouveler l'événement le 18 mars 2017. 256 lots ont alors été vendus pour un montant total de 170 960 €.

Dans le domaine de la conservation et de l'expertise d'objets d'art, le Crédit Municipal de Paris souhaite étoffer la gamme de services «Muni» (Munigarde, Muniexpertise, et Municoffres), afin d'être au plus près des attentes des clients. Une nouvelle politique commerciale doit pour cela être déployée et de nouveaux services, tel que la restauration d'œuvre, pourront être proposés grâce à des partenariats avec un réseau de professionnels. Pour Sophie Boulé, Responsable Ventes, Expertise et Conservation, il s'agira notamment de «développer des liens avec les musées, échanger avec eux sur les bonnes pratiques pour renforcer encore davantage notre expertise en matière de conservation d'objets d'art». Du fait de son histoire et de sa localisation au cœur d'une des capitales mondiales de l'art, le développement des activités «Muni» permettra d'attirer de nouvelles clientèles et de diversifier les sources de revenus. Aujourd'hui, la priorité du service est de placer l'objet, sa manipulation et sa connaissance, au centre des activités de ventes aux enchères, de conservation et d'expertise.

«L'objet de valeur est au cœur des métiers du service Ventes, Expertise et Conservation. Nous devons repenser nos offres en valorisant au mieux notre savoir-faire et en proposant un service d'excellence.»

SOPHIE BOULÉ RESPONSABLE VENTES, EXPERTISE ET CONSERVATION

LES VENTES AUX ENCHÈRES EN LIGNE, PREMIER PAS VERS LA DIGITALISATION DE NOS SERVICES

A l'ère du numérique, la vente en ligne est un service incontournable pour les clients, une nécessité dans la volonté d'ouvrir l'offre du Crédit Municipal de Paris. Lancées en mars 2017 avec Interencheres Live, spécialiste des ventes de commissaires-priseurs en direct sur Internet, les ventes en ligne permettent d'étendre la zone de chalandise des ventes aux enchères à toute la France et à l'International. «Tout en dynamisant les ventes, elles nous permettent de toucher un public plus large et d'augmenter les chances de trouver le bon acheteur au bon moment», commente Sophie Boulé. Par ailleurs, les ventes

en ligne devraient permettre d'optimiser la gestion de l'affluence, très forte sur certaines ventes. Premier pas vers la digitalisation des services du Crédit Municipal de Paris, un des chantiers majeurs du plan stratégique «2020 En Action», les résultats des premières ventes en ligne sont très prometteurs. Le fait de proposer du Live augmente par ailleurs l'attractivité des ventes sur les supports de communication digitaux, en particulier sur les réseaux sociaux. 907 personnes ont ainsi déclaré vouloir participer à la vente Hermès-Chanel-Vuitton sur Facebook, et près de 2700 personnes ont indiqué être intéressées par la vente !

13 mai 2017 : vente solidaire des Cadenas d'amour du Pont des Arts



leur passage dans la capitale du romantisme. La Mairie de Paris a souhaité qu'une partie des cadenas retirés fasse l'objet d'une vente aux enchères au Crédit Municipal de Paris au profit d'associations de solidarité et de soutien aux réfugiés accueillis sur le territoire parisien. Cet événement caritatif a permis de redonner vie à ces témoignages d'amour avec la vente de 165 lots, dont 150 grappes de cadenas et 15 grilles. Véritable succès, les enchères ont attiré plus de 500 personnes en salle et sur le site d'Interencheres Live et ont permis de récolter 250000 €. Les équipes du Crédit Municipal de Paris ont mis tout leur professionnalisme et leur enthousiasme au service de cet événement caritatif à forte notoriété nationale et internationale.

En juin 2015, la municipalité de Paris a fait retirer les 65 tonnes de cadenas déposés par les touristes sur les ponts des Arts et de l'Archevêché pour marquer



ACCOMPAGNEMENT
BUDGÉTAIRE

**TOUT PROBLÈME
FINANCIER
A SA SOLUTION
D'ACCOMPAGNEMENT**

Permettre à chacun de (re)trouver une stabilité financière

L'accompagnement budgétaire est un service d'intérêt général, confidentiel et gratuit qui facilite la médiation entre les acteurs économiques, sociaux, bancaires et les personnes confrontées à des difficultés financières. Créé par le Crédit Municipal de Paris en 2008, ce service s'inscrit dans le cadre de la diversification des actions de l'établissement en faveur de l'inclusion bancaire avec des méthodes d'intervention innovantes au service de tous les Parisiens et Franciliens.

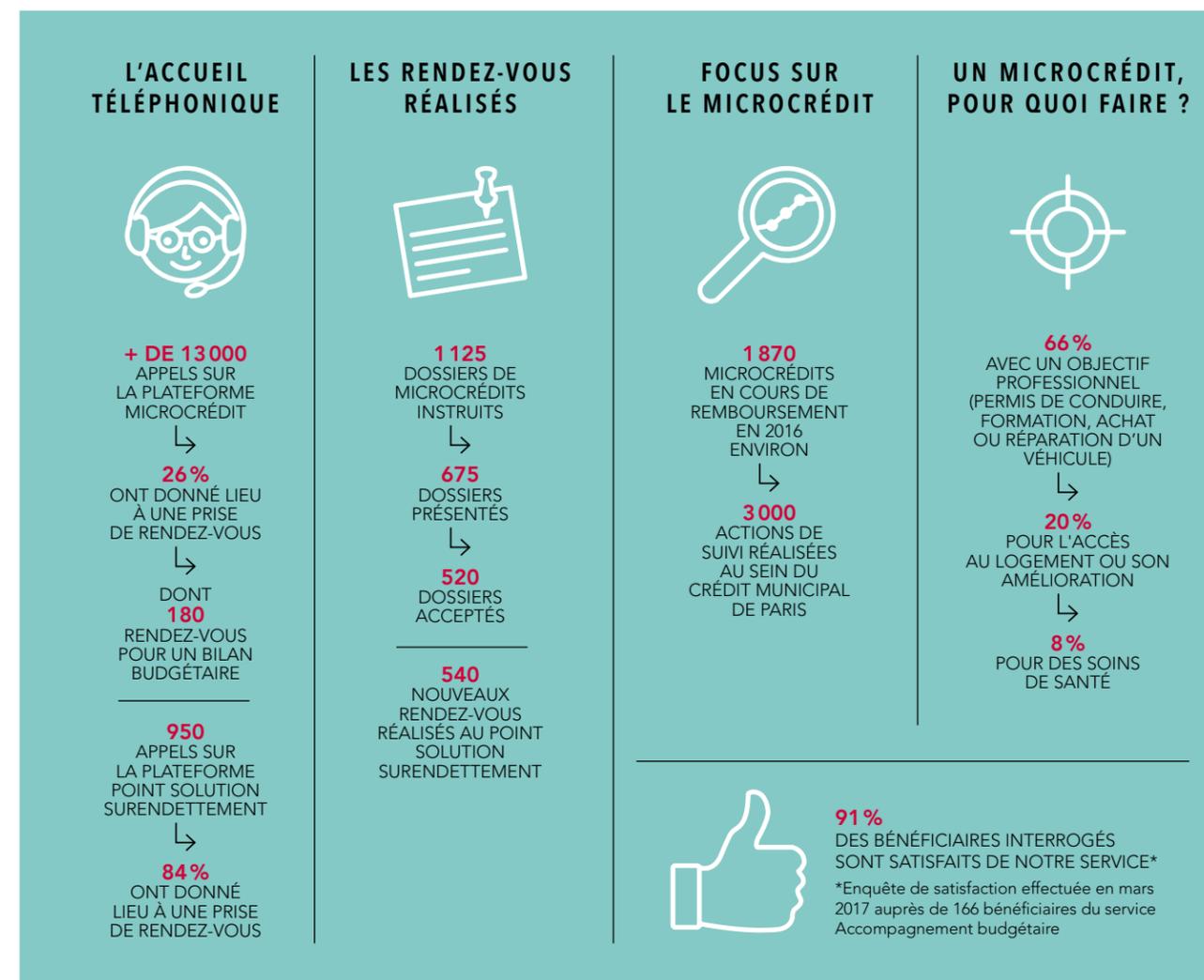
Début 2016, le Crédit Municipal de Paris a été retenu pour mener l'expérimentation « Point Conseil Budget » à Paris et en Ile-de-France afin de proposer un service d'accompagnement budgétaire aux personnes confrontées à des difficultés financières. Ce nouveau service s'ajoute aux dispositifs de « Point Solution Surendettement » et de Microcrédit déjà existants.

LE REGARD DE SOPHIE THOMAS, BÉNÉVOLE AU SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT BUDGÉTAIRE

« Il s'agit avant tout de redonner confiance et de valoriser des personnes de plus en plus isolées, de leur donner des pistes de solution sur le long terme. »

SOPHIE THOMAS BÉNÉVOLE

Pour Sophie Thomas, bénévole depuis quatre ans au Crédit Municipal de Paris, les activités d'accompagnement budgétaire sont avant tout le moyen de « donner un coup de pouce à des gens qui peuvent en avoir besoin à un moment donné ». Favoriser l'inclusion, l'accès à des services financiers à des personnes souvent exclues du système bancaire traditionnel par leur situation économique, sociale et/ou familiale, telle est la visée de ces services d'accompagnement budgétaire et de microcrédit. Pour Sophie Thomas, cette activité bénévole gratifiante participe aussi à l'éducation budgétaire de personnes qui manquent d'information sur leurs possibilités, leurs droits et leurs devoirs. Elle a trouvé au Crédit Municipal de Paris une équipe motivée et soudée ainsi qu'un lieu d'échanges, de partage, créateur de lien social.



QUI SONT LES BÉNÉFICIAIRES ?

Le Crédit Municipal de Paris distingue trois types de profils bénéficiaires : une forte dépendance financière à la conjoncture économique, une relation non-maîtrisée à l'argent et une incapacité financière à faire face à l'imprévu. Les profils des bénéficiaires du service d'Accompagnement budgétaire peuvent être divers mais certains éléments sont récurrents dans les parcours de vie rencontrés.

« Je n'avais pas d'autre solution, je me disais "il faut que je sauve ma famille", je n'avais pas envie d'avoir

des avis d'expulsion ; je n'étais pas très bien mais je voulais sortir de cette situation qui commençait à être difficile. J'avais un peu peur du jugement... », témoigne un bénéficiaire.

Au-delà du rôle de médiation auprès des créanciers, organismes de crédit et administrations fiscales, le service d'Accompagnement budgétaire apporte conseils, écoute et orientation des bénéficiaires auprès d'organismes d'aide sociale.

OPTIMISER LE PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT

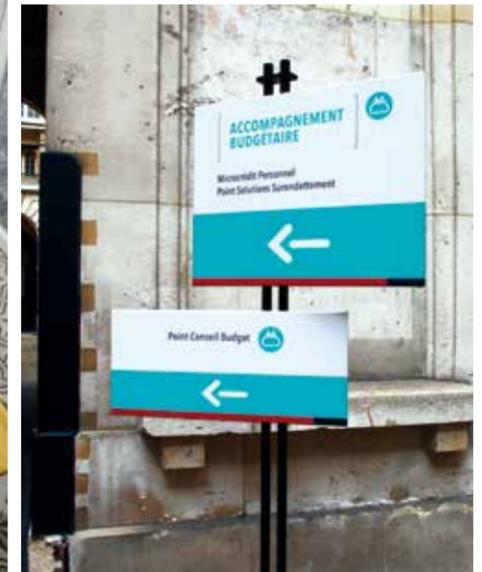
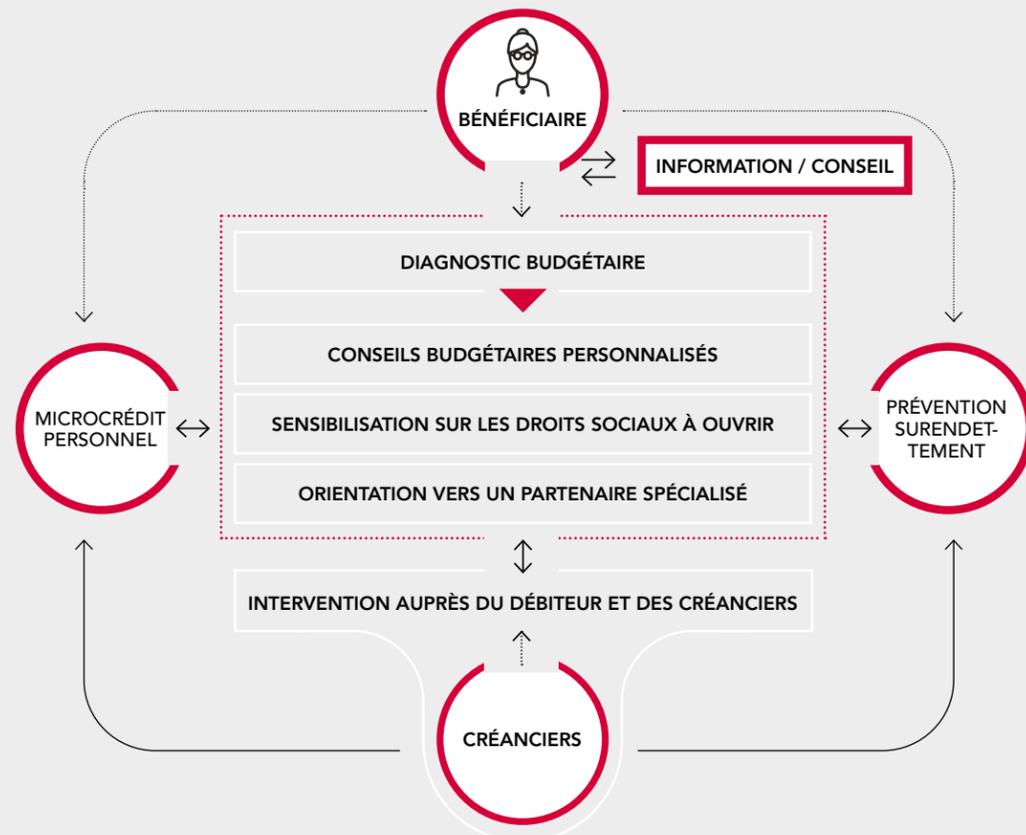
Dans le climat socio-économique actuel, le développement des activités de prévention du malendettement du service Accompagnement budgétaire est indispensable. La diversification des sources de financement et la consolidation de son modèle économique deviennent des enjeux clés pour le Crédit Municipal de Paris.

« La priorité pour 2017 est d'accélérer la transversalité des trois dispositifs du service afin de rendre plus lisibles les activités d'accompagnement budgétaire du Crédit Municipal de Paris auprès de l'ensemble des parties prenantes. », explique Anne Gloux, Directrice Accompagnement budgétaire et Innovation sociale. Aujourd'hui ce service offre un point d'accès unique à tous les services gratuits du Crédit Municipal de Paris.

Les enquêtes menées auprès des bénéficiaires démontrent une satisfaction globale très positive. Les chantiers du plan stratégique « 2020 En Action » - digitalisation des services, renforcement des partenariats avec les bailleurs sociaux et les services publics d'aide sociale - sont au service d'une qualité d'accueil et d'accompagnement plus grande encore.

« La priorité pour 2017 est d'accélérer la transversalité des dispositifs afin de rendre plus lisibles les activités d'accompagnement budgétaire du Crédit Municipal de Paris. »

ANNE GLOUX
DIRECTRICE ACCOMPAGNEMENT
BUDGÉTAIRE ET INNOVATION SOCIALE



INNOVATION SOCIALE

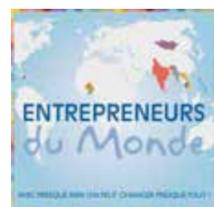
**IL N'Y A PAS
DE PETITES IDÉES,
IL N'Y A QUE
DES GRANDES
AMBITIONS**



Promouvoir la finance solidaire et co-construire l'innovation sociale

Lancé en octobre 2016, le plan stratégique «2020 En Action» a fait de l'innovation sociale un axe prioritaire du Crédit Municipal de Paris. Dans la nouvelle organisation mise en place fin 2016, cette dimension a été rattachée à la direction de l'Accompagnement budgétaire qui porte le sujet depuis 2009 via le développement de la plateforme francilienne de microcrédit personnel. En tant qu'acteur historique de l'Économie Sociale et Solidaire en Ile-de-France, le Crédit Municipal de Paris apporte des réponses adaptées et innovantes à des besoins sociaux croissants dans le contexte économique et politique actuel. Les activités d'innovation sociale sont développées par le Crédit Municipal de Paris en collaboration avec les acteurs de terrain et partenaires du monde associatif, de l'entrepreneuriat social et des finances solidaires, dans une logique d'intelligence collective.

ZOOM SUR ENTREPRENEURS DU MONDE



En 2010, l'ONG Entrepreneurs du Monde a créé SOS Microfinance Solidaire, dont le Crédit Municipal de Paris est sociétaire. Fondée en 1998, cette organisation a développé trois activités principales : la microfinance sociale qui se concentre sur les populations les plus pauvres sans aucune demande garantie ; l'accès à l'énergie moderne et propre ; le soutien aux très petites entreprises et à l'inclusion professionnelle.

Entrepreneurs du Monde mise avant tout sur des projets viables à long terme qui se construisent avec des partenaires locaux. Comme tient à le rappeler Eric Eustache, coordinateur général, chargé du développement de SOS Microfinance Solidaire, «la pauvreté est multifactorielle, il faut avoir une approche globale pour la vaincre».

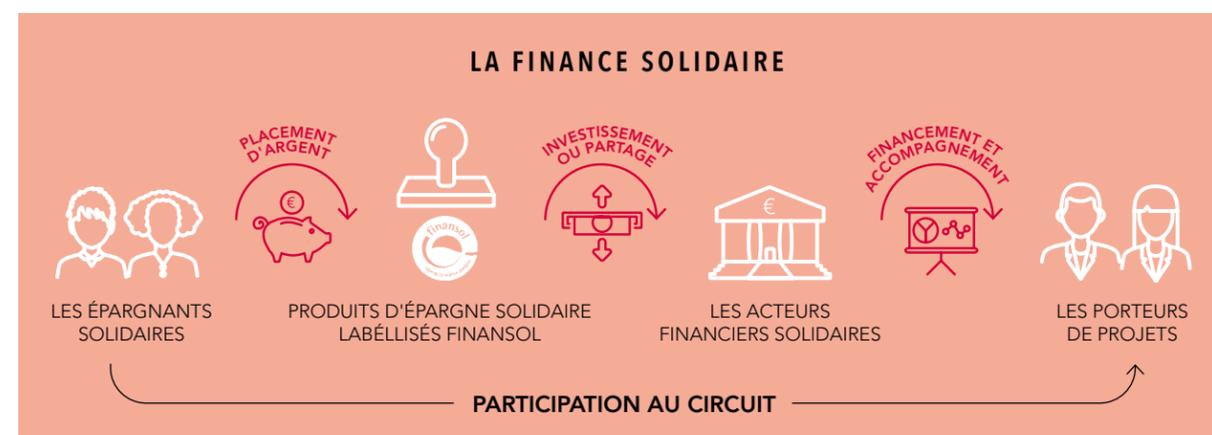
Actuellement présente dans 12 pays avec 150 000 bénéficiaires accompagnés en 2015, l'ONG a pour ambition de soutenir 25 institutions fonctionnelles dans 16 à 17 pays d'ici cinq ans. On note qu'à l'instar de la clientèle du Prêt sur gage au Crédit Municipal de Paris, 85% des bénéficiaires d'Entrepreneurs du Monde sont des femmes. La participation du Crédit Municipal de Paris au capital de la SAS Microfinance solidaire, au-delà du soutien financier, a renforcé la crédibilité et la stabilité d'Entrepreneurs du Monde. Ce partenariat de long terme constitue un moteur pour le développement de l'ONG.

L'ÉPARGNE SOLIDAIRE

Afin de consolider le financement des activités sociales du Crédit Municipal de Paris, notamment celui du prêt sur gage, un service d'épargne solidaire a été ouvert aux particuliers en 2012. L'épargne solidaire comporte une offre de compte sur livret avec un minimum de 50 € ainsi qu'une offre de comptes à terme (CAT) à partir de 12 mois pour des montants par CAT dès 1500 €. Labellisée FINANSOL depuis juillet 2014,

l'Épargne Solidaire du Crédit Municipal de Paris attire chaque année toujours plus de clients désireux de donner du sens à leurs placements. Créée en 1995, FINANSOL a pour objectif de promouvoir la solidarité dans les domaines de l'épargne et de la finance. A travers des actions de sensibilisation et des outils de communication divers, l'association a pour but de faire prendre conscience

à chacun du rôle à jouer dans l'instauration d'une finance utile, équitable et raisonnée. FINANSOL est un collectif de plus de 70 membres, qui rassemble des établissements financiers engagés dans une démarche de solidarité, des entreprises solidaires et des associations avec une vocation sociale et/ou environnementale. En 2016, le Crédit Municipal de Paris est devenu membre du Conseil d'Administration de FINANSOL.



L'ÉPARGNE DE PARTAGE

L'épargne de partage est un compte d'épargne pour lequel le client choisit de faire don de 25 à 100% de ses intérêts à un organisme de l'Économie Sociale et Solidaire reconnu d'intérêt général. Le client bénéficie alors d'une déduction fiscale de 66% au titre de dons. Comme pour l'ensemble des activités du Crédit Municipal de Paris, le projet d'épargne de partage est mené de manière transversale et collaborative et en cohérence avec la vocation sociale historique du Crédit Municipal de Paris. Ainsi, les projets soutenus seront tournés vers les problématiques de lutte contre l'exclusion, d'insertion sociale et économique et de protec-

tion de l'environnement, avec une portée locale à Paris et en Ile-de-France. Exemple : Vous décidez de donner 50% des intérêts de votre livret de partage du Crédit Municipal de Paris. Après imposition, sur 100 € d'intérêts bruts, le don pour l'association est de 39,75 € nets. Grâce aux 66% de déduction fiscale appliqués à votre don, vous récupérez 26,24 € qui s'ajoutent aux intérêts nets de 30,25 €*. Si vous n'aviez pas fait de dons, vous auriez touché 60,50 € nets. En bref, ce don vous a coûté 4 € alors qu'il a permis de soutenir un projet solidaire à hauteur de 40 €.

*Fiscalité calculée en supposant un taux d'imposition de 24 %.



ÉLÉMENTS JURIDIQUES ET FINANCIERS

- 40.** Chiffres clés 2016
- 42.** Rapport de gestion
groupe Crédit Municipal de Paris
- 64.** Rapport de gestion
Crédit Municipal de Paris
- 90.** Rapport de gestion
CMP Banque

(en milliers d'euros)

	TOTAL BILAN	FONDS PROPRES	PRODUIT NET BANCAIRE	RÉSULTAT NET				
GROUPE CRÉDIT MUNICIPAL DE PARIS	2016	1 105	2016	41	2016	-	2016	7,63
	2015	1 200	2015	38	2015	8,89	2015	-
	2014	1 256	2014	38,9	2014	-	2014	2,36
	2013	1 178	2013	39,6	2013	0,76	2013	-
	2012	953	2012	37,2	2012	1,93	2012	-
	CRÉDIT MUNICIPAL DE PARIS	2016	1 048	2016	23,7	2016	-	2016
2015		1 003	2015	23,5	2015	35,58	2015	-
2014		1 070	2014	21,2	2014	-	2014	6,12
2013		994	2013	20,7	2013	-	2013	4,20
2012		720	2012	19,2	2012	-	2012	4,99
CMP BANQUE		2016	321	2016	18,5	2016	-	2016
	2015	445	2015	15,8	2015	24,48	2015	-
	2014	457	2014	19	2014	3,20	2014	-
	2013	457	2013	20,5	2013	5,76	2013	-
	2012	474	2012	19,8	2012	7,06	2012	-

RAPPORT DE GESTION

GROUPE CRÉDIT MUNICIPAL DE PARIS

L'exercice 2016 voit la situation du groupe confortée par les résultats positifs de chacune des entités qui le constitue, conforme au plan d'affaire. Ainsi le résultat consolidé s'établit à 7,6 M€ en 2016 après un exercice 2015 fortement impacté par la décision de mise en gestion extinctive de la filiale CMP Banque, approuvée le 8 juin 2015 par le Conseil d'Orientation et de Surveillance (COS) du Crédit Municipal de Paris et par le conseil d'administration de CMP Banque.

Le produit net bancaire du groupe est en nette augmentation (+8,20%) pour s'établir à 41,1 M€ en 2016 contre 38M€ en 2015, principalement sous l'effet d'une progression forte de la marge nette d'intérêts (+5,5 M€ soit +19,9%) dans un contexte général de maintien de taux bas voire négatifs.

Les produits d'intérêts connaissent un infléchissement de -11,6% par rapport à 2015 (-5,7 M€) en raison de la révision à la baisse des taux des prêts sur gage et surtout de l'arrivée progressive à échéance des placements conclus antérieurement à des taux plus rémunérateurs.

Les charges d'intérêts diminuent de façon drastique (-11,2 M€ soit -51,5%) sous le double effet conjugué de :

- La baisse des charges sur opérations interbancaires (-5,7 M€ soit -43,8% par rapport à 2015), en raison de l'arrivée progressive à échéance des opérations de refinancement conclues antérieurement à des taux plus élevés que ceux actuellement offerts par le marché,
- La diminution des charges sur opérations avec la clientèle (-6,8 M€ soit -70% par rapport à 2015), principalement du fait de la fermeture de l'ensemble des comptes clients (comptes à vue, comptes sur livret et comptes à terme) ouverts dans les écritures de CMP Banque.

Le résultat brut d'exploitation s'établit à 17,8 M€, redevenu positif après une année 2015 marquée par l'augmentation des charges (+15,5M€), notamment au titre du plan de sauvegarde de l'emploi, directement induites par la décision de mise en gestion extinctive de la filiale CMP Banque. Le résultat brut d'exploitation est également en nette amélioration par rapport à 2014 (+95,7%) sous l'effet principalement de la très forte réduction des charges d'exploitation de CMP Banque, consécutive à la mise en œuvre effective du processus de gestion extinctive.

Le résultat d'exploitation est à nouveau positif en 2016 (11,2 M€) intégrant un abaissement du coût du risque (-13,8 %) dont le niveau (6,5 M€) rejoint celui de 2014. Structurellement faible pour le Crédit Municipal de Paris en raison de la nature particulière du prêt sur gage et de la garantie que constitue la détention du gage, le coût du risque a par ailleurs évolué favorablement pour CMP Banque, en raison d'un réajustement des taux de provisionnement statistique et de la cession du portefeuille des OCH contentieuses.

Le résultat courant avant impôt s'établit à 11,2 M€ et le résultat net comptable du groupe à 7,6 M€.

Le Groupe Crédit Municipal de Paris a opté pour le régime de l'intégration fiscale dont l'option a été renouvelée à la fin de l'exercice 2013, pour une nouvelle période de 5 ans. Le montant de l'impôt sur les sociétés du groupe s'établit à 3,4 M€, intégrant l'activation à hauteur de 3,3 M€ des créances d'impôts différés constatées en 2015.

Le ratio de fonds propres du groupe s'établit au 31 décembre 2016 à 18,92% contre 16,91% au 31 décembre 2015 et le montant des capitaux propres hors fonds pour risques bancaires généraux s'établit à 123,2 M€ (115,2 M€ en 2015).

Le ratio de liquidité du groupe s'établit au 31 décembre 2016 à 197,15%

Les données détaillées afférentes à chacune des entités constitutives du groupe (établissement public Crédit Municipal de Paris et CMP Banque) sont précisées dans les rapports de gestion correspondants.

INFORMATIONS SUR LES RISQUES

RATIO DE FONDS PROPRES

(en milliers d'euros)

ÉTAT CA	2016
FONDS PROPRES DE BASE	109 570
Capital	47 000
+/- Réserves et report à nouveau	63 487
Fonds pour risques bancaires généraux	1 068
+/- Résultat intermédiaire	0
- Immobilisations incorporelles	- 1 985
FONDS PROPRES COMPLÉMENTAIRES	0
DEDUCTION DES FONDS PROPRES	0
Participations > à 10%	0
TOTAL DES FONDS PROPRES	109 570

EXIGENCES DE FONDS PROPRES

(en milliers d'euros)

EXIGENCES DE FONDS PROPRES AU TITRE DU RISQUE DE CREDIT	TOTAL EX. BRUTES	TOTAL EX. NETTES	TOTAL PONDÉRÉ	EXIGENCES FP
TOTAL EXIGENCES DE FONDS PROPRES	1 185 077	1 104 321	507 190	40 575
Adm. Centrales & banques centrales	116 980	116 980	0	0
Etablissements de crédit	494 401	494 401	111 065	8 885
Entreprises	0	0	0	0
Clientèle de détail	414 688	414 267	312 089	24 967
Autres éléments	78 265	38 060	36 812	2 945
Expositions en défaut	80 638	40 508	47 119	3 770
Actions	105	105	105	8

EXIGENCES DE FONDS PROPRES AU TITRE DU RISQUE OPERATIONNEL	TOTAL EXPOSITIONS	EXIGENCES FP
TOTAL EXIGENCES DE FONDS PROPRES	72 052	5 764
Total des activités bancaires	0	0
Total des activités bancaires en approche de base	41 697	5 764
Total des activités bancaires en approche de mesure standard	0	0
Total des activités bancaires en approche de mesure avancée	0	0

MONTANT TOTAL D'EXPOSITION AU RISQUE 579 242 46 339

RATIO DE SOLVABILITÉ S/FONDS PROPRES DE BASE 18,92%

RATIO DE LIQUIDITE A COURT TERME - EI

A fin décembre 2016, le ratio de liquidité à court terme s'établit à 197,15% pour une exigence fixée à 70 %

(en milliers d'euros)

COUSSIN DE LIQUIDITÉ	43 050
TOTAL DES SORTIES	87 346
Entrées de trésorerie entièrement exemptées	0
Entrées de trésorerie soumises au plafond de 90 %	0
Entrées de trésorerie soumises au plafond de 75 %	267 350
Réduction correspondant aux entrées de trésorerie entièrement exemptées	0
Réduction correspondant aux entrées de trésorerie soumises au plafond de 90 %	0
Réduction correspondant aux entrées de trésorerie soumises au plafond de 75 %	65 509
SORTIE NETTE DE TRÉSORERIE	21 836
RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITÉ (%)	197,15%

ÉTATS FINANCIERS

BILAN

(en euros)

ACTIF	2016	2015
Caisse, Banques Centrales, C.C.P.	6 581 416,12	6 338 318,69
Effets Publics et Valeurs assimilées	0,00	0,00
Créances sur les Etablissements de crédit	524 187 185,15	497 735 006,20
Opérations avec la clientèle	455 525 186,63	567 187 392,83
Crédit-bail et Location avec Option d'Achat	0,00	0,00
Obligations et Autres Titres à revenu fixe	80 389 244,86	82 305 468,77
Obligations et Autres Titres à revenu variable	0,00	0,00
Participations et Activité de portefeuille	169 067,96	105 018,07
Parts dans les Entreprises liées	0,00	0,00
Immobilisations incorporelles	1 985 103,05	1 837 254,20
Immobilisations corporelles	32 197 512,25	33 805 423,58
Capital souscrit non versé	0,00	0,00
Actions Propres	0,00	0,00
Autres Actifs	2 578 437,71	2 539 479,87
Comptes de régularisation	1 489 221,42	8 003 498,57
TOTAL	1 105 102 375,15	1 199 856 860,78

(en euros)

PASSIF	2016	2015
Caisse, Banques Centrales, C.C.P.	0,00	0,00
Dettes envers les établissements de crédit	93 241 913,96	189 450 541,57
Opérations avec la clientèle	159 624 499,49	244 850 141,91
Dettes représentées par un titre	707 165 237,84	611 773 077,35
Autres passifs	9 391 957,81	8 143 701,74
Comptes de régularisations	1 790 734,18	6 959 234,60
Provisions pour risques et charges	9 619 107,61	22 368 680,00
Dettes subordonnées	0,00	0,00
Fonds pour Risques Bancaires Généraux	1 067 676,75	1 067 676,75
Intérêts & résultat minoritaires	11,85	5,50
CAPITAUX PROPRES HORS F.R.B.G.	123 201 235,66	115 243 801,36
Capital souscrit	47 000 000,00	47 000 000,00
Primes d'émission	0,00	0,00
Réserves	23 061 712,90	58 322 941,68
Ecart de réévaluation	40 118 976,95	40 118 976,95
Provisions réglementées et subventions d'investissement	0	0
Report à nouveau (+ / -)	2 545 807,91	- 19 080 529,27
Report à nouveau (+ / -) (impôts différés)	2 843 093,18	- 2 280 329,82
Résultat de l'exercice (+ / -)	7 631 644,72	- 8 837 258,18
TOTAL	1 105 102 375,15	1 199 856 860,78

(en milliers euros)

ENGAGEMENTS	2016	2015
ENGAGEMENTS DONNÉS	31 151	42 398
Engagements de financement	1	869
Engagements de garantie	79	100
Garantie à première demande	31 071	41 429
ENGAGEMENTS REÇUS	406 824	415 378
Engagements de refinancement	0,00	0,00
Garanties reçues de la clientèle	205 749	219 309
Prêts sur gages	201 075	196 069
ENGAGEMENTS SUR IFT	20 000	20 000
TOTAL	457 975	477 776

COMPTE DE RÉSULTAT

(en euros)

	2016	2015
+ Intérêts et Produits assimilés	43 398 007,16	49 107 679,74
- Intérêts et Charges assimilées	- 10 528 256,82	- 21 697 690,96
+ / - Produits sur opérations de crédit-bail & assimilés	0,00	0,00
+ Revenus des titres à revenu variable	0,00	0,00
+ Commissions	4 259 967,72	6 135 468,41
- Commissions	- 1 082 696,04	- 1 163 950,98
+ / - Gains ou pertes sur op. des portefeuilles de négociation	0,00	0,00
+ / - Gains ou pertes sur op. des portef. de placement & assimilés	- 72 221,02	- 76 417,45
+ Autres produits d'exploitation	5 347 202,06	5 820 135,23
- Autres charges d'exploitation	- 235 218,13	- 151 557,51
PRODUIT NET BANCAIRE	41 086 784,93	37 973 666,48
- Charges générales d'exploitation	- 20 046 041,99	- 41 898 637,61
- Dotations aux amortissements & prov. s/immobilisations	- 3 266 785,84	- 3 561 876,10
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	17 773 957,10	- 7 486 847,23
+ / - Coût du risque	- 6 546 475,01	- 7 593 181,78
RESULTAT D'EXPLOITATION	11 227 482,09	- 15 080 029,01
+ / - Gains ou pertes sur actifs immobilisés	0,00	- 1 443 189,46
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	11 227 482,09	- 16 523 218,47
+ / - Résultat exceptionnel	- 154 485,96	32 742,55
- Impôt sur les bénéfices	- 3 441 345,06	7 653 179,00
+ / - Dotations / Reprises de F.R.B.G. et prov. réglementées	0,00	0,00
- Intérêts minoritaires	- 6,35	38,74
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	7 631 644,72	- 8 837 258,18

ANNEXE

1. PRINCIPES D'ÉLABORATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE CRÉDIT MUNICIPAL DE PARIS

1.1 Périmètre et modalités de consolidation

Le Crédit Municipal de Paris (SIREN 267500007) dont le siège social est 55, rue des Francs-Bourgeois à Paris 75004 contrôle exclusivement sa filiale CMP Banque dont il détient 99,9 % du capital.

La méthode de consolidation appliquée est l'intégration globale, visant à reprendre les comptes des entreprises consolidées après retraitements éventuels et élimination des opérations réciproques.

Les comptes consolidés regroupent les comptes du Crédit Municipal de Paris et de sa filiale CMP Banque. Ils sont dénommés « Comptes consolidés du Groupe Crédit Municipal de Paris ». Ils sont établis conformément :

- aux règles prévues dans le règlement n°2014-07 du Comité de la Réglementation Comptable ;
- aux méthodes définies par le Groupe pour sa consolidation et conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement.

Les comptes des sociétés entrant dans le périmètre de consolidation sont arrêtés au 31 décembre.

1.2 Faits caractéristiques et événements significatifs

Les conseils d'administration de la filiale CMP Banque des 8 et 30 juin 2015 ont donné mandat au Directeur Général pour lancer la mise en œuvre et les modalités d'une gestion extinctive de l'activité dont les effets s'échelonneront dans le temps.

Les principales composantes de ce scénario sont :

Sur le plan opérationnel :

- L'arrêt de la commercialisation de produits et services bancaires à compter de septembre 2015,
- À compter du 3ème trimestre et jusqu'au 1er semestre 2016, le traitement des opérations de gestion sur les produits bancaires existants (activité de gestion de comptes à vue et compte d'épargne) dans une logique de clôture,
- À la fin de la période (horizon 2023), une cession de l'encours résiduel en fonction des conditions de marché, avec dans la période (2016-2023), la possibilité, selon les opportunités, de cession partielle, modérée ou totale sur les différentes catégories d'encours (sains, douteux ou douteux compromis)

Sur le plan organisationnel et social :

- La négociation et la mise en œuvre d'un plan de sau-

vegarde de l'emploi (PSE) portant sur la totalité des effectifs avec des départs échelonnés entre début 2016 et fin 2020 ; à partir de 2023, la gestion du portefeuille résiduel de crédits sera externalisée ;

- Après obtention de la validation de la DIRECCTE sur le plan de sauvegarde de l'emploi, le conseil d'administration du 09 décembre 2015 a acté la mise en œuvre des premiers licenciements début 2016.

Sur le plan juridique :

- La demande de retrait d'agrément bancaire auprès de la DAAR de l'ACPR et à l'issue, la transformation de l'entreprise en société commerciale, dont l'objet sera de gérer le portefeuille d'encours résiduel dans une logique extinctive ; un dossier a été déposé en ce sens courant décembre 2015.

Pour la clôture des comptes annuels, dans ce contexte, les comptes sociaux de la filiale CMP Banque au 31 décembre 2016 restent établis selon les règles comptables applicables en situation de continuité d'exploitation.

Les évolutions en 2016 des provisions comptabilisées sur l'exercice 2015 pour la mise en œuvre de la gestion extinctive sont justifiées dans les annexes des comptes sociaux de CMP Banque.

Le plan d'affaires qui a été élaboré, au titre de cette période de gestion extinctive, a pris en compte l'écoulement normalement attendu des encours de crédits intégrant des données historiques issues de la gestion du portefeuille. Il prévoit également que CMP Banque bénéficie tout au long de la période de gestion extinctive du refinancement de sa maison-mère, le Crédit Municipal de Paris.

1.3 Retraitements et éliminations

1.3.1. Élimination des opérations internes au Groupe

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe a été éliminé. Il s'agit principalement d'opérations de refinancement et de refacturation de services communs.

1.3.2. Impôts différés

Toutes les différences temporaires résultant de différences entre la valeur comptable et la valeur fiscale d'un actif ont été identifiées, de même que les impôts afférents aux écritures de consolidation.

Les impôts différés, calculés selon la méthode du report variable, correspondent à l'ensemble des différences futures entre les résultats comptable et fiscal apparaissant lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale. Ces diffé-

rences génèrent des actifs et passifs d'impôts qualifiés de différés.

Le taux d'impôt et les règles fiscales retenus pour le calcul des impôts différés sont ceux résultant des textes fiscaux en vigueur et qui seront applicables lorsque l'impôt deviendra récupérable ou exigible.

Le résultat net du groupe consolidé intègre l'impact des impôts différés à hauteur de 7,6 M€.

1.3.3. Réserve de réévaluation

Conformément au règlement 2014-03, la réserve de réévaluation de l'immeuble détenu par le Crédit Municipal de Paris a été maintenue dans les capitaux propres consolidés.

2. INFORMATION SUR LES RÈGLES ET PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes consolidés sont établis conformément au règlement 99-07 du Comité de la réglementation du 24 novembre 1999 tel que modifié par le règlement CRC n° 2004-18, transposant en droit français les directives européennes applicable aux comptes des entreprises à caractère financier et modifié par le règlement ANC 2016-10 du 12 décembre 2016 modifiant l'annexe de ce règlement.

Les opérations sont enregistrées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base, à savoir la continuité d'exploitation, la permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, et l'indépendance des exercices. La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique et tous les postes du bilan sont présentés, le cas échéant, nets d'amortissements, de provisions et de corrections de valeur.

2.2 Séparation des exercices

Les opérations sont comptabilisées en respectant le principe de séparation des exercices.

Les intérêts et commissions assimilées sont calculés au prorata temporis jusqu'à la date d'arrêt et sont comptabilisés dans le compte de résultat.

Les prêts à la clientèle sont tous, sans exception, réescomptés. Les intérêts des comptes à terme à la clientèle sont réescomptés. Les autres commissions sont enregistrées selon le critère de la date d'exigibilité, de

2.3 Immobilisations

Les immobilisations figurent au bilan pour leur valeur historique. Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire en fonction des durées probables d'utilisation.

2.4 Opérations sur titres

Conformément au règlement 2014-07 de l'ANC :

- Sont considérées comme titres de transaction, les

interventions sur titres effectuées dès l'origine avec l'intention de les vendre au plus tard au terme d'une durée de détention de six mois. Le Groupe Crédit Municipal de Paris ne détient aucun actif de cette catégorie au 31 décembre 2016 ;

- Sont considérés comme titres de placement, les titres (actions ou obligations) acquis en vue d'en tirer un revenu direct ou une plus-value. À la clôture de l'exercice, il est procédé à une évaluation des titres en cours sur la base de leur valeur de marché au 31 décembre ; les moins-values sont constatées par voie de provision pour dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées ;
- Sont considérés comme titres d'investissement, les titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir de façon durable et couverts par des contrats d'échange de taux d'intérêt. Au 31 décembre 2016, le groupe Crédit Municipal détenait un portefeuille d'actif liquide de haute qualité de 41 618 K€ ;

2.5 Titres de participation non consolidés

Les titres de participation non consolidés sont enregistrés au coût historique. À la clôture de l'exercice, il est procédé à une évaluation de la valeur d'usage de ces titres, et si nécessaire, des provisions sont constatées en déduction de l'actif.

Ces titres détenus à long terme sont des titres acquis afin de favoriser le développement de relations professionnelles durables, en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influence dans la gestion de l'entreprise dont les titres sont détenus, en raison du faible pourcentage de droits de vote qu'ils représentent.

2.6 Instruments financiers à terme

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux d'intérêt, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du règlement 2014-07 de l'ANC. Ainsi, les engagements sont enregistrés dans les comptes de hors bilan pour la valeur nominale des contrats. Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme, destinés à gérer le risque global de taux, sont inscrits prorata temporis dans le compte de résultat à la rubrique « gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés ».

À la clôture de l'exercice, les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à des éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges sur les éléments couverts. La règle de la symétrie s'applique également pour les échanges de taux d'intérêt. Ainsi le différentiel d'intérêt couru latent est comptabilisé prorata temporis dans le compte de résultat, et la plus ou moins-value latente corrigée du montant du réescompte est également enregistrée. Cependant, la prise en compte de ce montant diffère selon l'élément couvert.

Les plus et moins-values latentes des opérations couvertes, évaluées à leur valeur nominale (prêts, emprunts, titres d'investissement) n'ayant pas été traduites en comptabilité, la plus ou moins-value latente constatée sur le contrat d'échange de taux n'a pas à être prise en compte. En revanche, les gains et pertes provenant des couvertures effectuées sur les titres de placement sont pris en compte pour le calcul des provisions. Les produits et charges afférents à ces opérations sont comptabilisés, de manière symétrique, dans la même rubrique que les produits et les charges sur les éléments couverts.

2.7 Opérations avec la clientèle : traitement du risque de crédit

Les opérations avec la clientèle sont composées :

- À l'actif, des crédits à la clientèle présentés à leur valeur de capital restant dû et des comptes ordinaires débiteurs inscrits à leur valeur nominale, majorés le cas échéant des intérêts courus calculés à la date de clôture, et net des décotes et des dépréciations constituées au titre du risque de crédit ;
- Au passif, des encours de comptes créditeurs à vue et à terme, ainsi que des comptes d'épargne réglementée inscrits à leur valeur nominale et majorés, le cas échéant, des intérêts courus calculés à la date de clôture.

Pour le traitement du risque de crédit, le Groupe Crédit Municipal de Paris applique le règlement ANC n°2014-07 ainsi que les différents communiqués et avis du Comité d'urgence du CNC y afférent, à savoir :

- Le communiqué du CNC du 21 novembre 2003 concernant le traitement comptable des crédits restructurés à des conditions hors marché ;
- L'avis du Comité d'urgence du CNC n° 2003-G du 18 décembre 2003 portant sur les modalités de passages des encours douteux en encours douteux compromis figurant dans le règlement du CRC ANC n°2014-07.

2.7.1. Classification des encours de crédits à la vente

Les encours de crédit sont classés en encours sains, encours douteux et encours douteux compromis. Les créances restructurées du fait de la situation financière d'un débiteur et présentant des conditions hors marché sont isolées dans des comptes d'encours spécifiques.

Les créances douteuses sont constituées de l'ensemble des encours dus par les débiteurs dont un engagement au moins, présente un risque de crédit avéré. Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, indépendamment de l'existence de garantie ou de caution.

Les créances douteuses compromises sont les créances pour lesquelles aucun reclassement en encours sain n'est prévisible. L'identification intervient à la échéance du terme et dans le cas de créances à durée indéterminée, au plus tard un an après la classification en encours douteux, sauf si ces créances sont couvertes par des garanties jugées suffisantes.

2.7.2. Segmentation des encours

Compte tenu de la spécialisation du Groupe Crédit Municipal de Paris dans la distribution de crédits de trésorerie aux particuliers, il est procédé à une segmentation de ces encours fondés sur la nature des prêts distribués.

Il n'est pas fait usage de système de notation interne.

2.7.3. Déclassement des créances douteuses

Les règles d'identification des créances douteuses et restructurées au bilan et de déclassement en créances douteuses ont été précisées par des normes internes, notamment en ce qui concerne le traitement des créances restructurées sous moratoire partiel ou total. Les définitions des créances restructurées sous moratoire partiel ou total sont les suivantes :

- Le moratoire est total dès lors que le montant sous moratoire est équivalent à la créance restant due ;
- Le moratoire est partiel lorsque le montant sous moratoire est inférieur à la créance restant due.

Règle générale de déclassement applicable pour les encours hors moratoire

Le déclassement en encours douteux s'opère systématiquement lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins, pour les crédits de trésorerie et depuis six mois au moins pour les crédits à l'habitat. Il est effectué dès le premier impayé pour les créances restructurées dans le cadre d'une première restructuration.

Règles particulières de déclassement pour les moratoires totaux ou partiels

Les créances restructurées dans le cadre d'une première restructuration, sous moratoire partiel ou total, avec ou sans impayé, sont déclassées en encours douteux pour la totalité de l'encours restant dû.

Règles particulières de déclassement pour les créances restructurées dans le cadre d'une seconde restructuration ou plus

À partir de la seconde restructuration, les créances restructurées, sous moratoire total ou partiel, sont systématiquement déclassées en encours douteux compromis, et dès le premier impayé pour les créances restructurées hors moratoire.

Autres règles (contagion, retour en sains, intérêts de retard, passage en pertes)

En application du principe de contagion, l'ensemble des concours accordés à une même contrepartie ayant au moins un prêt déclaré douteux ou douteux compromis, est déclassé en encours douteux.

Les créances douteuses sont réinscrites en encours sain quand les règlements reprennent de façon régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine, et lorsque la contrepartie ne présente plus de risque de défaillance.

Les intérêts de retard sur créances douteuses sont intégralement dépréciés hormis pour les créances douteuses faisant l'objet d'un provisionnement individualisé pour lesquelles il est procédé à une évaluation de chaque créance tenant compte des garanties associées. Ces dépréciations sont enregistrées en neutralisation des intérêts au niveau du produit net bancaire.

Lorsque les perspectives de recouvrement des créances sont définitivement compromises, l'établissement sort les encours concernés de ses actifs par la contrepartie d'un compte de perte.

2.7.4. Dépréciation des encours douteux et douteux compromis

La méthode de dépréciation appliquée par le Groupe Crédit Municipal de Paris distingue six types d'encours :

Les prêts sur gage

Les prêts sur gage répondent aux mêmes règles de déclassement en encours douteux ou douteux compromis. Les intérêts sont provisionnés à 100 % et le capital fait l'objet d'une dépréciation statistique, dès le troisième mois de retard, sur la base d'un taux de perte calculé sur 3 périodes trisannuelles glissantes par le rapport des pertes effectivement constatées au montant du capital douteux compromis.

Il est précisé que, conformément à l'article 2084 du Code civil, ces crédits sont soumis à une réglementation spécifique, le Crédit Municipal de Paris pouvant faire procéder à la vente aux enchères publiques des objets déposés en gage afin de recouvrer ses créances.

En conséquence, les prêts sur gage ne font pas l'objet de restructuration.

Les autres crédits de trésorerie

Dépréciation au titre d'engagements individuels

Les crédits douteux assortis d'une garantie ou d'une sûreté réelle sont dépréciés sur une base individuelle en tenant compte, le cas échéant, de la valeur de l'instrument de réduction du risque. Les instruments pris en compte pour considérer réellement la diminution d'un risque sont :

- Les hypothèques judiciaires, inscrites en hors bilan en engagements reçus de la clientèle ;
- Les nantissements de dépôts en espèces, inscrits au bilan ;
- Les garanties reçues d'établissement de crédit payables à première demande, inscrites en hors bilan.

Les provisions individuelles sont déterminées en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques, les garanties appelées ou susceptibles de l'être sous déduc-

tion des coûts liés à leur réalisation et l'état des procédures en cours.

Dépréciation sur portefeuilles homogènes de créances de même nature

Les crédits de trésorerie douteux et douteux compromis, constitués de petites créances présentant des caractéristiques similaires, sont dépréciés selon un modèle statistique de dépréciation basé sur l'observation des niveaux de pertes historiquement constatés ainsi que des évolutions anticipées de nature à modifier les probabilités de pertes effectives.

Pour les créances restructurées avec moratoires partiels ne présentant pas d'impayé, les taux de dépréciation s'appliquent dans les conditions suivantes :

- Dossiers avec échéanciers de remboursement démarrés : la base dépréciée est constituée du montant de la dernière échéance ;
- Dossiers avec échéanciers de remboursement non démarrés : la base dépréciée comprend l'ensemble de l'encours, à l'exception des plans issus des commissions de surendettement assortis d'un différé de paiement d'une durée inférieure à 10 mois et dont le plan d'amortissement n'a pas démarré, pour lequel CMP Banque considère que le risque de non-recouvrement n'est pas avéré.

Dans le cadre d'une seconde restructuration ou plus, les prêts restructurés sont déclassés en douteux compromis et dépréciés aux taux statistiques des douteux compromis.

Méthodes retenues pour la détermination des flux prévisionnels et des taux d'actualisation retenus

Au moment de la restructuration, les prêts restructurés font l'objet d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux futurs attendus de capital et d'intérêts issus de la restructuration.

Un complément de taux correspondant à l'impact de l'actualisation est calculé sur les crédits de trésorerie restructurés et sur les encours douteux résiduels de plus d'un an à courir.

Présentation dans le compte de résultat

La charge nette de l'exercice au titre des risques, hors dépréciations sur intérêts, figure au compte de résultat sous la rubrique « Coût du risque » ; elle est constituée par les dotations et par la part des créances irrécupérables non couvertes par des dépréciations, diminuées des reprises aux comptes de dépréciations. Le Groupe Crédit Municipal de Paris enregistre les dépréciations correspondant, en valeur actualisée, à l'ensemble de ses pertes prévisionnelles au titre des encours douteux ou douteux compromis.

La décote des nouvelles créances restructurées est inscrite au résultat en coût du risque et au bilan en diminution de l'encours correspondant. En cas d'interruption du plan de surendettement (dénonciation du

plan en cas de non-respect ou dépôt d'un nouveau plan de surendettement), une reprise de décote est effectuée en coût du risque.

L'amortissement de la décote du fait du passage du temps est comptabilisé dans la marge d'intérêt.

Provisions pour risques et charges

Ce poste recouvre :

- Les provisions destinées à couvrir des risques et des charges liés à des opérations bancaires, que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine ;
- Les provisions destinées à couvrir des risques et des charges non directement liés à des opérations bancaires, nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise.

Engagements sociaux

Le Crédit Municipal de Paris, établissement public administratif, n'a pas obligation de mettre en œuvre un régime de participation ou d'intéressement. En outre, l'octroi d'indemnités de départ à la retraite ne s'applique pas à l'établissement.

La prise des congés payés au Crédit Municipal de Paris se faisant du 1er janvier au 31 mars de l'année suivante, une provision constituée des soldes des congés du personnel non titulaire restant à prendre au 31 décembre 2016 est comptabilisée, dans les charges générales d'exploitation par variation entre deux exercices.

CMP Banque a institué un régime de participation des salariés aux bénéfices conformément aux dispositions légales. La participation est liée aux résultats de la société ; elle existe en conséquence dans la mesure où les résultats de l'exercice permettent de dégager une réserve de participation positive. Un accord de participation, formalisé avec les instances représentatives du personnel, est applicable à compter du 1^{er} janvier 2012.

L'entreprise n'a pas formalisé d'accord avec les instances représentatives du personnel pour les plans de participation et d'intéressement.

Dans le cadre de l'accord sur la réduction du temps de travail, l'établissement autorise la création d'un compte épargne temps, qui permet aux salariés qui le souhaitent d'accumuler des jours de congés rémunérés ou de développer une épargne monétisée pour indemniser des congés spécifiques de fin de carrière, des congés pour convenance personnelle, un passage à temps partiel ou des congés légaux non rémunérés. Les comptes épargne-temps (CET) des agents, qui ne relèvent pas des catégories agents titulaires de la fonction publique et agents contractuels de droit public à durée indéterminée, sont comptabilisés en dettes de personnel.

La prise des congés se faisant du 1er janvier au 30 avril de l'année suivante, une provision constituée des soldes des congés restant à prendre au 31 décembre est comptabilisée dans les charges générales d'exploitation.

Les indemnités de fin de carrière font l'objet d'une provision, ainsi que les licenciements sur la base des litiges prévisibles ou avérés à la date d'arrêt. Il n'a pas été constitué de provision spécifique concernant les médailles du travail.

Le Crédit Municipal de Paris ne gère aucun régime à prestations définies et ne participe pas à des régimes de retraite par capitalisation. En revanche, l'employeur cotise régulièrement aux régimes de retraite selon le statut des agents concernés (pension civile Etat, CN-RACL, URSSAF).

Traitement des bonis prescrits

Conformément à l'article D.514-21 du Code monétaire et financier, les bonis prescrits ont été comptabilisés directement dans les capitaux propres consolidés pour un montant net de 326 K€ au titre de l'exercice 2016.

Réévaluation

L'immeuble d'exploitation a fait l'objet d'une réévaluation calculée en 1988, comptabilisée en écart de réévaluation pour un montant de 40 M€, avec un différé d'impôt étalé sur une durée de 44 ans.

Informations sur les transactions entre les parties liées

En application du règlement de l'ANC 2010-04, l'ensemble des opérations entre les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché.

Garantie à première demande

Le Crédit Municipal de Paris a accordé à sa filiale CMP Banque deux garanties à première demande sur les emprunts directement souscrits par cette dernière auprès de l'établissement de crédit Dexia pour un montant total de 31,1 M€ au 31 décembre 2016.

3. CHANGEMENT DE MÉTHODES ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES

Il n'y a pas eu de changement de méthodes comptables ni de présentation par rapport aux comptes établis, approuvés et publiés au 31 décembre 2015.

4. NOTES SUR LE BILAN

A. Créances sur les établissements de crédits

(en milliers d'euros)

NATURE DES CRÉANCES	2016	2015
Compte ordinaire	303 159	153 318
Compte et prêts à terme	217 062	338 469
Autres sommes dues -Établissement de crédit	72	415
Créances rattachées	3 894	5 532
Prêts subordonnés à terme	-	-
Créances rattachées Prêts subordonnés	-	-
TOTAL	524 187	497 734

(en milliers d'euros)

DURÉE RESTANT À COURIR	D <= 1 MOIS	1 MOIS < D <= 3 MOIS	3 MOIS < D <= 6 MOIS	6 MOIS < D <= 1 AN	1 AN < D <= 5 ANS	D > 5 ANS
Compte et prêts à terme	2 063	6 094	45 500	102 000	61 405	0

B. Emplois de la clientèle

INVENTAIRE (MONTANT NETS DE PROVISIONS)

(en milliers d'euros)

NATURE DES ENCOURS	2016	2015
Crédits de trésorerie	208 641	308 932
Crédits de trésorerie - Créances restructurées	2 631	3 276
Crédits à l'habitat	1 491	1 926
Crédits à l'habitat - Créances restructurées	84	332
Prêts sur gages	195 284	191 252
Comptes ordinaires débiteurs	31	3 230
Valeurs non imputées	766	576
Créances douteuses	37 416	47 133
Créances rattachées	9 182	10 532
TOTAL	455 525	567 189

RÉPARTITION DES ENCOURS DOUTEUX ET DOUTEUX COMPROMIS

(en milliers d'euros)

ENCOURS DOUTEUX ET DOUTEUX COMPROMIS	2016		2015	
	ENCOURS	PROVISIONS	ENCOURS	PROVISIONS
ENCOURS DOUTEUX	22 464	6 675	22 755	6 653
Prêts sur gages	-	-	-	-
Crédits de trésorerie	6 326	768	6 135	663
Crédits restructurés	13 849	5 907	14 021	5 990
Crédits hypothécaires et à l'habitat	2 222	-	2 470	-
Comptes ordinaires et OCH	-	-	-	-
Encours déclassés - principe de contagion	67	-	129	-
ENCOURS DOUTEUX COMPROMIS	47 233	25 608	54 711	24 607
Prêts sur gages	5 439	1 317	5 553	1 309
Crédits de trésorerie	35 980	22 089	36 164	19 872
Crédits hypothécaires et à l'habitat	3 732	1 036	3 873	1 152
Comptes ordinaires et OCH	2 082	1 167	9 118	2 274
Comptes débiteurs	-	-	3	-
INTÉRÊTS DE RETARD	7 788	7 788	8 658	7 731
TOTAL	77 485	40 070	86 124	38 991

ETATS DE PROVISIONS SUR CRÉANCES DOUTEUSES

(en milliers d'euros)

NATURE DES ENCOURS	ENCOURS BRUT SUR CRÉANCES DOUTEUSES	PROVISIONS	ENCOURS NET SUR CRÉANCES DOUTEUSES
Crédits de trésorerie	56 222	28 763	27 459
Prêts sur gages	5 439	1 317	4 122
Crédits à l'habitat	5 954	1 036	4 919
Comptes débiteurs	2 082	1 167	915
Comptes débiteurs	-	-	-
Intérêts de retard /pénalités CTX	7 788	7 788	-
TOTAL	77 485	40 070	37 415

RÉPARTITION DES CRÉDITS SELON LA DURÉE RESTANT À COURIR

(en milliers d'euros)

DURÉE RESTANT À COURIR	D <= 1 MOIS	1 MOIS < D <= 3 MOIS	3 MOIS < D <= 6 MOIS	6 MOIS < D <= 1 AN	1 AN < D <= 5 ANS	D > 5 ANS
CRÉDITS DONT LA DURÉE INITIALE EST :						
<= 1 an	16 017	27 277	50 478	101 609	-	-
> 1 an	4 568	9 132	13 367	25 027	103 087	57 568

C. Titres de participation et opérations sur titres

(en milliers d'euros)

NATURE DES TITRES	2016		2015
	VALEUR BRUTE	SURCOTE/ DÉCOTE PROVISIONS	VALEUR NETTE
Obligations et autres titres cotés	41 618	-	41 618
Autres titres inscrits à la Cote Officielle	-	-	-
O.P.C.V.M.	-	-	-
T.C.N. acquis	-	-	-
B.I.S.F.	-	-	-
B.O.N.	-	-	-
Créances rattachées	766	-	766
TOTAL	42 384	-	42 384

TITRES DE PARTICIPATION (EN K€)	VALEUR BRUTE 2016	PROVISIONS SUR DÉPRÉCIATION	VALEUR NETTE 2016	VALEUR NETTE 2015
SIEMP	5	-	5	5
La Parisienne de l'image	-	-	-	-
ABC Microfinance	25	-	25	25
Microdon SAS	50	-	50	50
Microfinance Solidaire	25	-	25	25
TOTAL	105	-	105	105

D. Immobilisations

NATURE DES IMMOBILISATIONS (EN K€)	VALEUR BRUTE 2015	ACQUISITIONS DE L'EXERCICE	VIREMENTS DE POSTE À POSTE	CESSION DE L'EXERCICE	VALEUR BRUTE 2016
Immobilisations incorporelles	11 492	114	334	-	11 940
Terrains et constructions	40 945	-	-	-	40 945
Immobilisations hors exploitation	-	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	27 726	278	2 768	-	30 772
Immobilisations en locations	623	-	-	-	623
Immobilisations incorporelles en cours	336	835	334	-	837
Immobilisations corporelles en cours	2 253	580	2 768	-	65
TOTAL	83 374	1 806	-	-	85 181

E. Amortissements

Par convention les cessions de l'exercice sont présentées en signe négatif.

(en milliers d'euros)

NATURE DES IMMOBILISATIONS	VALEUR BRUTE 2015	CESSIONS DE L'EXERCICE	AMORTISSEMENT DE L'EXERCICE	VALEUR BRUTE 2016
Immobilisations incorporelles	9 989	-	801	10 790
Terrains et constructions	18 747	-	679	19 426
Immobilisations hors exploitation	624	-	-	624
Autres immobilisations corporelles	18 368	-	1 786	20 154
Immobilisations en locations	-	-	-	-
TOTAL	47 728	-	3 266	50 994

MÉTHODES D'AMORTISSEMENT ET DURÉES D'UTILISATION ESTIMÉES

		Non amorti
Droit au bail		
Frais de développement et d'acquisition des logiciels	Linéaire	1 à 3 ans
Frais de développement et d'acquisition des progiciels	Linéaire	5 ans
Matériel et mobilier de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Agencements et installations	Linéaire	5, 10 et 20 ans
Immeubles d'exploitation	Linéaire	80 ans
RÉÉVALUATION DE L'IMMEUBLE D'EXPLOITATION	LINÉAIRE	44 ET 50 ANS

Le Groupe Crédit Municipal de Paris ne détient aucun contrat de crédit-bail au 31 décembre 2016.

F. Comptes de régularisation et divers actifs

Le compte « Débiteurs divers » est composé pour l'essentiel des versements attendus des commissaires-priseurs, des dégrèvements d'IS et restitution au titre de crédit d'impôt et de participations de collectivités territoriales au financement des activités du micro-crédit

(en milliers d'euros)

NATURE DES COMPTES	2016	2015
AUTRES ACTIFS	2 578	2 539
Comptes de règlements relatifs aux opérations sur titres		-
Titres de développement industriel (CODEVI)		-
Débiteurs divers	2 578	2 539
Créances rattachées		
COMPTES DE RÉGULARISATION	1 489	8 003
Comptes de régularisation	1 489	1 287
Impôts différés actif		6 716
TOTAL	4 067	10 542

G. Dettes envers les établissements de crédit

(en milliers d'euros)

NATURE DES COMPTES	2016	2015
Comptes ordinaires créditeurs	182	880
Comptes et emprunts à terme	91 404	185 367
Valeurs données en pension	-	-
Autres sommes dues	-	-
Dettes rattachées	1 655	3 204
TOTAL	93 241	189 451

(en milliers d'euros)

DURÉE RESTANT À COURIR	D <= 1 MOIS	1 MOIS < D <= 3 MOIS	3 MOIS < D <= 6 MOIS	6 MOIS < D <= 1 AN	1 AN < D <= 5 ANS	D > 5 ANS
Compte et emprunts à terme	10 000	7 857	2 500	30 333	40 714	0

H. Comptes créditeurs de la clientèle et autres dépôts de la clientèle

(en milliers d'euros)

NATURE DES COMPTES	2016	2015
Comptes ordinaires créditeurs	-	1 216
Comptes d'épargne à régime spécial	-	7 670
Comptes sur Livret	52 139	44 696
Comptes à terme	100 680	183 024
Bons de caisse	30	30
Autres sommes dues	4 184	2 979
Dettes rattachées	2 592	5 236
TOTAL	159 625	244 851

(en milliers d'euros)

DURÉE RESTANT À COURIR	D <= 1 MOIS	1 MOIS < D <= 3 MOIS	3 MOIS < D <= 6 MOIS	6 MOIS < D <= 1 AN	1 AN < D <= 5 ANS	D > 5 ANS
Comptes créditeurs à terme	5945	13 776	5 716	16 994	58 248	0

I. Titres du marché interbancaire et créances négociables

(en milliers d'euros)

NATURE DES COMPTES	2016	2015
C.D.N.	491 977	362 970
B.M.T.N.	214 000	247 000
Titres donnés en pension	-	-
SOUS TOTAL	705 977	609 970
Dettes rattachées	1 188	1 803
TOTAL	707 165	611 773

(en milliers d'euros)

DURÉE RESTANT À COURIR	D <= 1 MOIS	1 MOIS < D <= 3 MOIS	3 MOIS < D <= 6 MOIS	6 MOIS < D <= 1 AN	1 AN < D <= 5 ANS	D > 5 ANS
Montant des titres	61 994	196 970	175 977	216 036	45 000	10 000

J. Comptes de régularisation et autres passifs

(en milliers d'euros)

NATURE DES COMPTES	2016	2015
CRÉDITEURS DIVERS	9 392	8 145
Comptes de régularisation	2 211	3 086
Retraitement impôts différés passif	2 843	3 892
Retraitement impôts sur le résultat	- 3 261	- 20
SOUS TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION	1 793	6 958
TOTAL	11 185	15 103

K. Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)

NATURE DES PROVISIONS	VALEUR NETTE 2015	DOTATIONS DE L'EXERCICE	REPRISES DE L'EXERCICE	2016
Provisions pour plan de départs volontaires (PDV)	0	-	-	0
Provisions pour pertes et charges	1 617	-	-	1 617
Provisions pour litiges	100	100	-	200
Provisions pour risques et charges ayant supportées l'IS	-	-	-	-
Provisions pour gages douteux	18	1	-	19
Provisions pour licenciement	22	35	22	35
Provisions exceptionnelles PSG	-	-	-	-
Provisions pour indemnités de fin de carrière	0	-	-	0
Provisions pour gestion extinctive CMP Banque	20 612	-	12 864	7 748
TOTAL	22 368	136	12 886	9 619

L. Fonds pour risques bancaires généraux

Le fonds pour risques bancaires généraux reste inchangé au 31 décembre 2016 et s'établit à 1 068 K€.

M. Tableau de variation des capitaux propres

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (EN €)	GROUPE	MINORITAIRES	TOTAL
CAPITAUX PROPRES AU 31.12.2014	81 982 862	41	81 982 903
Donation en capital reçue	42 000 000		42 000 000
Bonis capitalisés	418 197		418 197
Dividendes versés	- 320 000	-	320 000
Dividendes reçus			-
Variation du % d'intérêts		- 36	36
Impôts différés			-
Résultats de l'exercice 2015	- 8 837 258	-	8 837 258
CAPITAUX PROPRES AU 31.12.2015	115 243 801	6	115 243 806
Donation en capital reçue	-		-
Bonis capitalisés	325 790		325 790
Dividendes versés	-		-
Dividendes reçus			-
Variation du % d'intérêts			-
Impôts différés			-
Résultats de l'exercice 2016	7 631 645		7 631 645
CAPITAUX PROPRES AU 31.12.2016	123 201 236	6	123 201 241

5. NOTES SUR LE HORS BILAN

A. Instruments financiers à terme

Le Crédit Municipal de Paris détient en portefeuille au 31 décembre 2016 un swap à hauteur de 20 M€ sur un instrument financier à terme. Ce produit de microcouverture a été contracté en 2014 afin de couvrir intégralement le risque de taux sur l'émission d'un BMTN de 20 M€ d'une durée de 3 ans à taux variable. L'opération est enregistrée dans les comptes de hors bilan pour la valeur nominale du contrat.

B. Engagements donnés et reçus

(en milliers d'euros)

ENGAGEMENTS	2016	2015	NATURE DES GARANTIES
ENGAGEMENTS DONNÉS	31 151	42 398	
Engagements de financement	1	869	Crédits confirmés en attente de déblocage / Partie non utilisée OCH et autorisations de découverts
Engagements de garantie	79	100	Contrats LOCAPARIS / LACACDC / LACADIE
Garantie à première demande	31 071	41 429	Garantie données à des établissements de crédits
ENGAGEMENTS REÇUS	406 824	415 378	
Engagements de refinancement	-	-	Lignes de trésorerie accordées par des établissements de crédits
Garanties reçues de la clientèle	205 749	219 309	Crédits - Cautions et hypothèques
Prêts sur gages	201 075	196 069	Montant de la garantie des Commissaires Priseurs
ENGAGEMENTS SUR IFT	20 000	20 000	
TOTAL	457 975	477 776	

6. NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

A. Produit net bancaire

(en milliers d'euros)

PRODUIT NET BANCAIRE	2016	2015
+ Produits des opérations de trésorerie et interbancaires	8 800	11 743
+ Produits des opérations sur titres	44	75
+ PRODUITS DES OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	39 013	46 634
Intérêts	34 763	40 519
Commissions	4 250	6 115
+ Produits des opérations du hors bilan	-	-
+ Autres produits d'exploitation bancaire	4 744	4 492
- Charges sur opérations interbancaires	- 7 295	- 12 968
- Charges sur opérations financières	- 3 609	- 4 753
- Charges sur opérations avec la clientèle	- 2 903	- 9 687
- Charges sur opérations du hors bilan	-	-
- Autres charges d'exploitation bancaire	- 1 114	- 1 008
+ Autres produits d'exploitation	3 455	3 498
- Autres charges d'exploitation	- 45	- 51
PRODUIT NET BANCAIRE	41 090	37 976

B. Autres produits d'exploitation non bancaire

(en milliers d'euros)

NATURE DES COMPTES	2016	2015
Revenus des immeubles	1 866	1 787
Produits divers d'exploitation (Charges refacturées)	427	299
Autres produits divers d'exploitation	1 161	1 412
TOTAL	3 454	3 498

C. Charges générales d'exploitation

(en milliers d'euros)

CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	2016	2015
CHARGES DE PERSONNEL	10 431	26 236
Rémunération du personnel	13 085	8 469
Charges sociales	4 676	4 220
Charges fiscales	1 388	1 050
Autres charges de personnel	- 136	150
PSE indemnités	- 8 582	12 347
IMPÔTS ET TAXES	684	552
SERVICES EXTÉRIEURS	- 644	2 521
Location	- 673	2 458
Transports et déplacements	29	63
AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	9 579	12 629
Entretien-Réparation-Fournitures	2 365	2 771
Honoraires extérieurs	3 473	3 856
Autres services extérieurs	4 153	3 862
PSE autres charges	- 412	2 141
TRANSFERT DE CHARGES PDV	-	- 37
TOTAL	20 050	41 901

D. Coût du risque

COÛT DU RISQUE (EN K€)	31.12.2016	31.12.2015
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	- 6 682	- 7 775
Dotations nettes sur créances douteuses	- 3 143	- 2 365
Moins values sur ventes	- 56	- 68
Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par provisions	- 2 261	- 3 650
Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par provisions	- 774	- 874
Pertes exceptionnelles couvertes par provisions	-	- 6
Dotations nettes sur provisions pour décote sur créances restructurées	- 802	- 812
Dotations nettes sur provisions pour moratoires sur créances restructurées	-	-
Récupérations sur créances amorties	354	-
AUTRES OPÉRATIONS	135	181
Dotations nettes sur créances douteuses d'exploitation – Tiers	- 100	- 100
Dotation nette sur FRBG	-	-
Autres reprises de provisions	235	281
TOTAL	- 6 547	- 7 594

E. Synthèse des provisions

SYNTHÈSE DES PROVISIONS (EN K€)	PROVISIONS 2015	DOTATIONS DE L'EXERCICE	REPRISES DE L'EXERCICE	CESSIONS DE CRÉANCES	PROVISIONS 2016
Provisions établissement de crédit	-	-	-	-	-
Provisions clients	36 687	38 110	- 34 001	- 2 945	37 851
Provisions sur titres de placement	0	-	-	-	0
Provisions sur titres de participation	-	-	-	-	-
Provisions pour dépréciations d'actif immobilisé	-	-	-	-	-
Provisions débiteurs divers	70	28	- 39	-	59
Provisions pour risques et charges	22 369	135	- 12 887	-	9 617
TOTAL	59 126	38 273	- 46 927	- 2 945	47 527

F. Régime fiscal

Le Groupe Crédit Municipal de Paris a opté pour le régime de l'intégration fiscale. L'option a été renouvelée à la fin de l'exercice 2013 pour une nouvelle période de 5 ans.

L'impôt sur les sociétés a été calculé au taux de 33 1/3 %.

L'économie d'impôts réalisée au titre de l'année 2016 du fait du régime d'intégration fiscale est de 2 289 405 € de charge d'IS et 74 213€ de contribution sociale, soit un total de 2 363 618 €.

Les impôts différés passifs concernent la réévaluation de l'immeuble d'exploitation du Crédit Municipal de Paris restant à amortir. Celle-ci bénéficie d'une fiscalisation différée. Les impôts différés actifs concernent principalement les provisions traitées en non déductibles au plan fiscal (provisions pour gestion extinctive et provisions pour décotes sur créances restructurées ou douteuses).

L'activation des créances d'impôts différés impacte le résultat le résultat consolidé à hauteur de - 3 264 289 €.

(en milliers d'euros)

	TAUX IMPÔT	CAPITAUX PROPRES	TOTAL	IMPÔT	RÉSULTAT NET
Résultat consolidé			7 631 651		7 631 651
Impôts Société			177 056	177 056	
Impôts Différés			3 264 289	3 264 289	
Dégrèvement fiscal					-
Base			11 072 996	3 441 345	7 631 651
	TAUX IMPÔT	CAPITAUX PROPRES	RÉSULTAT BRUT	IMPÔT	RÉSULTAT NET
Base impôts différés 2016	33,33%		1 263 586	421 195	842 391
Base impôts différés 2015	33,33%		8 469 824	2 843 094	5 626 730
Résultat fiscal 2016	3,30%		2 167 418	722 473	1 444 945
Résultat non fiscalisé			- 88 234		- 88 234
Bonis prescrits			- 488 684	- 162 895	- 325 789
Crédit d'impôt mécénat			- 250 913	- 150 548	- 100 365
Crédit d'impôt compétitivité et emploi				- 231 974	231 974
TOTAL			- 11 072 997	3 441 345	7 631 652

G. Crédit d'Impôt Compétitivité et Emploi (CICE)

Le crédit d'impôt de 346 K€ généré en 2015 a été utilisé sur l'exercice 2016 pour l'achèvement des travaux de rénovation et de mise aux normes du TGBT et de la cabine EDF dont la mise en œuvre a pu être prononcée en septembre 2016 et pour des dépenses d'investissement consacrées au système d'information.

H. Éléments exceptionnels

(en milliers d'euros)

NATURE DES COMPTES	2016	2015
CHARGES EXCEPTIONNELLES	189	67
Moins values sur cession actifs	-	-
Moins values sur réalisation de gages	-	-
Titres annulés sur exercices antérieurs	144	72
Indemnités pour gages détériorés	7	19
Autres pertes exceptionnelles	38	6
PDV Charges réglées	-	37
PDV Dotation/reprise de provisions	-	- 68
PRODUITS EXCEPTIONNELS	35	99
Mandats annulés sur exercices antérieurs	8	16
Recouvrements après admission non valeur	-	-
Produits exceptionnels divers	27	83
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	- 154	32

7. AUTRES INFORMATIONS

A. Effectifs

L'effectif pourvu en équivalent temps plein au 31 décembre 2016 est de 155,30 ETP.

B. Rémunérations

Le montant des jetons de présence distribués aux administrateurs au titre de l'exercice 2016 est de 33K€ et respecte le cadre de l'enveloppe allouée de 36K€ votée lors de l'AGO du 14 avril 2016. La rémunération des dirigeants n'est pas mentionnée, cela revenant à fournir l'information concernant leur rémunération individuelle.

C. Honoraires des commissaires aux comptes

(en milliers d'euros)

MONTANT HT	KPMG	GRANT THORNTON	DELOITTE	TOTAL
Audit Maison Mère	40 000	40 000		80 000
Audit Filiale	86 143		995	87 138
Service autres que la certification des comptes	7 000		194 776	201 776
TOTAL	133 143	40 000	195 771	368 914

D. Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement notable ayant une incidence significative sur la situation financière du Groupe n'est intervenu après la clôture des comptes 2016.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2016

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Orientation et de Surveillance, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 sur :

- le contrôle des comptes des comptes consolidés du Crédit Municipal de Paris (E.P.A.), tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Orientation et de Surveillance. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard des règles et principes comptables français réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

Comme indiqué dans la note « Dépréciation des encours douteux et douteux compromis » de l'annexe aux comptes consolidés, votre groupe comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédits inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à l'identification et au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris-La Défense et Paris, le 30 mars 2017

KMPG S.A.
Ulrich SARFATI
Associé

Grant Thornton
Hervé GRONDIN
Associé




RAPPORT DE GESTION

CRÉDIT MUNICIPAL DE PARIS

2016 est la première année de mise en œuvre du plan stratégique « 2020 En Action » dont l'ambition est d'amplifier la dynamique de changement qui anime le Crédit Municipal de Paris depuis sa création. L'accroissement des exigences réglementaires, la nécessaire modernisation de l'organisation et des infrastructures de l'établissement, le développement de nouvelles formes de concurrence, le renforcement des attentes des clients et des usagers sont autant de défis que se propose de relever le plan stratégique pour atteindre un objectif de croissance sur toute la gamme de services financiers solidaires et de proximité ainsi qu'une exemplarité dans la performance et la qualité du service rendu.

La solidité de la situation financière du Crédit Municipal de Paris et la robustesse du modèle économique que confirment les résultats de l'exercice 2016 ainsi que sa place dominante dans l'octroi des prêts sur gage constituent de solides atouts pour engager et conduire ce plan de transformation et de rénovation en profondeur.

C'est dans ce contexte que le Crédit Municipal de Paris accompagne pleinement sa filiale bancaire dans le cadre de la gestion extinctive décidée en juin 2015.

L'ACTIVITÉ EN 2016

Dans un environnement de taux historiquement bas et du maintien du cours de l'or, le Crédit Municipal confirme sa solidité financière et la robustesse des fondamentaux de son cycle d'exploitation.

L'activité de prêt sur gage et de l'hôtel des ventes enregistre une progression importante qui permet de compenser l'infléchissement des revenus financiers, tandis que les autres activités (conservation et location) affichent des résultats encore timides. Ces constats légitiment les axes de développement assignés dans le projet stratégique visant à renforcer l'attractivité du prêt sur gage, à dynamiser l'encours de prêt et à développer l'ensemble des autres revenus d'exploitation.

Le niveau de l'encours de prêt sur gage dépasse au 31 décembre la barre des 200 M€ (200,7M€) sous le double effet de l'accroissement des renouvellements (+6,1 M€ entre 2016 et 2015) et du tassement des dégagevements (-2,6 M€ entre 2016 et 2015) tandis que le montant des engagements nouveaux est en recul de 3,5 M€. Le nombre de contrats en cours au 31 décembre marque ainsi une progression de 3,9 % (186

234 en 2016 contre 179 293 en 2015) pour un montant moyen cependant légèrement inférieur en 2016 (1 078 €) à celui de 2015 (1 107 €). L'origine de cette baisse doit essentiellement être recherchée dans l'abaissement du plafond de paiement en espèce intervenu fin 2015.

Le volume des ventes connaît une progression significative tant en nombre de contrats (10 253 contrats mis en vente en 2016 soit +36 %), qu'en montant des adjudications (13,08 M€ en 2016 soit +31,5%) et des bonis versés aux clients (3,4 M€ en 2016 soit +24 %). Cette progression résulte essentiellement du raccourcissement en 2016 des délais de mise en vente et explique la diminution du niveau des contrats en impayés qui passe ainsi de 3 491 fin 2015 à 2 994 au 31 décembre 2016.

S'agissant des activités de placement et de refinancement, le maintien de niveaux d'intérêt très bas, voire négatifs, impacte fortement les résultats, d'une part en réduisant significativement les revenus financiers au fur et à mesure qu'arrivent à échéance les placements les plus anciens, d'autre part en allégeant très fortement la charge d'intérêts des refinancements nouvellement contractés. Dans ce contexte, l'objectif de maintien de la performance de la stratégie de placement et de refinancement, dans le respect des obligations prudentielles et réglementaires, constitue un axe majeur du projet stratégique.

Le Crédit Municipal continue par ailleurs à accompagner sa filiale bancaire dans le processus de gestion extinctive, en lui apportant notamment le soutien financier nécessaire. Les conditions et modalités d'une cession du portefeuille de créances de CMP banque sont ainsi examinées dans la double préoccupation de l'accompagnement des personnels et de la meilleure opportunité financière.

Les autres revenus d'exploitation connaissent une évolution contrastée ; si le produit des immeubles augmente légèrement et devrait s'accroître au fur et à mesure de la mise en location des espaces disponibles, les revenus tirés des activités de conservation s'infléchissent pour la deuxième année consécutive (0,55 M€ en 2016 contre 0,63 M€ en 2015 en dépit d'un accroissement de 5,6 % du nombre de contrats).

Enfin, la baisse des subventions publiques amorcée en 2015 pour le financement du dispositif de microcrédit personnel s'est poursuivie en 2016 (-4 %) avec l'arrêt des partenariats conclus avec les conseils départementaux du Val de Marne et de Seine Saint Denis.

Cependant, ce retrait a été partiellement atténué par la participation de l'établissement à l'expérimentation des Points Conseil Budget (PCB) dans le cadre de laquelle la Ville de Paris a apporté son soutien financier. Par ailleurs, les premiers accords ont été conclus avec des partenaires privés, notamment des établissements bancaires et de crédit. La mise en œuvre du PCB a permis de proposer une nouvelle offre de services complétant la gamme existante : la médiation de dettes.

En 2016, l'activité de pré-diagnostic téléphonique est restée stable (14 000 appels dont 37 % sont réorientés vers une solution plus adaptée auprès des services sociaux ou des associations).

Une baisse du taux de présence en rendez-vous (dont cinq points sur la plateforme du Point Solutions Surendettement - P2S) et une baisse des orientations de la Banque de France (-20 %), a eu des conséquences directes sur le nombre des premiers rendez-vous de diagnostic budgétaire réalisés par le service : 1 123 pour le microcrédit personnel (-16 %), 540 pour le P2S (-17 %).

En revanche, la durée des suivis individuels s'est globalement accrue, gage d'un accompagnement de qualité : 200 jours en 2015, 367 jours en 2016. En ce sens, nous avons développé de nouveaux outils et des formations spécifiques pour les accompagnateurs sur les conseils budgétaires.

Enfin, six rencontres ont été organisées avec le CMP et ses partenaires (forum d'échanges, colloques...) et ont réuni au total plus de 500 personnes agissant dans le secteur de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) et de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE).

LE PRODUIT NET BANCAIRE (PNB)

Au 31 décembre 2016, le PNB atteint 23,7 M€, en légère progression de +0,9 % par rapport à 2015 (23,5 M€) ; par rapport à 2014, la progression est de + 11,9 %.

Cette progression résulte cependant de l'évolution contrastée des éléments suivants :

- La marge nette sur intérêts affiche une progression de 1,37 M€ (+8,2 %) et s'établit à 18,04 M€ en 2016 contre 16,67 M€ en 2015 (la progression est de 4,17 M€ soit +30,1 % par rapport à la marge nette de 2014 qui s'établissait à 13,87 M€) ; cette progression résulte du maintien d'un contexte général favorable de baisse des taux dont l'effet récessif est beaucoup plus marqué sur les conditions de refinancement que sur l'activité de crédit :

– Le produit des intérêts et assimilés est ainsi en net recul (-9,5 %) s'établissant à 26,3 M€ en 2016 contre 29,1 M€ en 2015, en raison, d'une part, de la diminution du volume des placements et de la forte contraction des taux de rémunération (-3 M€ entre 2016 et 2015), d'autre part, du fléchissement des intérêts perçus des prêts sur gage (-0,5 M€ entre 2016 et 2015), conséquence des révisions successives de la grille des taux intervenus entre octobre 2015 et avril 2016 ; la progression des revenus tirés des ventes (droits d'adjudication, frais de vente et de préparation à la vente, +0,8 M€) est venue atténuer en partie ces évolutions,

– Les intérêts et charges assimilées affichent par ailleurs une baisse drastique (8,3 M€ en 2016 contre 12,4 M€ en 2015, soit -33,3 %) résultant de la poursuite en 2016 du mouvement général de baisse des taux interbancaires.

- Une très forte diminution du montant des commissions perçues (1,95 M€ en 2016 contre 3,02 M€ en 2015, soit -35,6 % et 3,96 M€ en 2014, soit -50,8 %) ; cette diminution résulte de l'effet, en année pleine 2016, de la décision d'abaissement du taux des droits de garde de 3 % à 1 %, prise en octobre 2014 et appliquée à tous les contrats PSG conclus ou renouvelés entre octobre 2014 et octobre 2015.
- Un tassement des autres produits d'exploitation (4,05 M€ en 2016 contre 4,12 M€ en 2015 soit -1,9 % et 4,10 M€ en 2014) consécutif à la révision de la convention de refacturation conclue avec la filiale CMP Banque (-0,27 M€) et une orientation à la baisse des revenus des activités de conservation (-0,06 M€) que compensent partiellement les revenus tirés des surfaces nouvellement mises en location (+0,15M€).

LES FRAIS GÉNÉRAUX

Ils augmentent globalement de 8,4 % (16,36 M€ en 2016 contre 15,09 M€ en 2015 et 14,83 M€ en 2014) sous l'effet de l'évolution convergente des différents postes suivants :

- L'accroissement des charges de personnel de 0,5 M€ (6,8 M€ en 2016 contre 6,3 M€ en 2015, soit +7,8 %) résultant essentiellement du renforcement de l'encadrement et du management du Crédit Municipal dont l'année 2016 enregistre la finalisation de l'ensemble des recrutements prévus,
- La progression des dépenses au titre des autres services extérieurs de 0,5 M€ (6,1 M€ en 2016 contre 5,6 M€ en 2015, soit + 9,5 %) traduisant l'engagement de prestations d'études, d'audit et d'assistance visant à engager le Crédit Municipal dans la voie d'une mo-

dernisation de ses infrastructures, d'une évolution de son organisation et d'une mise en conformité tant de ses procédures que de ses installations.

Contribuent également à l'augmentation des frais généraux, la révision des clauses de la convention de refacturation intragroupe en 2016 (0,53 M€ en 2016 contre 0,44 M€ en 2015, soit + 20,5 %) ainsi que l'augmentation du montant des impôts et taxes (0,40 M€ en 2016 contre 0,32 M€ en 2015, soit + 27,4 %) consécutif à la réduction du dégrèvement dont bénéficiait le Crédit Municipal au titre de la CVAE.

LE COÛT DU RISQUE

Le coût du risque, structurellement faible en raison de la garantie que constituent les gages détenus par le Crédit Municipal au titre des prêts consentis, est en diminution de 50 % (0,13 M€ en 2016 contre 0,26 M€ en 2015). Cette évolution résulte en 2016 d'une baisse du niveau des impayés de plus de 3 mois, consécutive au raccourcissement des délais de mise en vente.

RÉSULTATS

Le résultat d'exploitation s'établit en 2016 à 7,25 M€ en retrait de 0,93 M€ par rapport à 2015 (8,19 M€), soit -11,4 %, en raison de la progression des charges générales d'exploitation ; ce résultat est cependant en augmentation de 17,1 % par rapport à 2014 (6,19 M€). Le coefficient d'exploitation passe ainsi en 2016 à 68,9 % contre 64,1 % en 2015 et 69,9 % en 2014, se maintenant sous les 70 %, objectif fixé dans le plan stratégique.

Le résultat net comptable affiche un excédent de 6,88 M€ après le déficit de -35,59 M€ enregistré en 2015 lié à la dépréciation des titres CMP Banque, filiale détenue par le Crédit Municipal. Ce résultat est en progression de 12,3 % par rapport à 2014 (6,13 M€).

Il est proposé au COS de l'affecter aux réserves à hauteur de 6 581 234,41 € et en report à nouveau pour 300 000 €.

ÉVOLUTION DES FONDS PROPRES ET DU RATIO DE SOLVABILITÉ

Le ratio sur fonds propres de base et le ratio sur fonds propres totaux s'établissent à 18,62%.

PARTICIPATION DES SALARIÉS

Le Crédit Municipal de Paris, établissement public communal de crédit et d'aide sociale, n'a aucun régime de participation des salariés aux bénéfices. Il n'existe pas d'accord sur l'intéressement.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À L'ARRÊTÉ DU 31 DÉCEMBRE 2016

Il n'y a pas eu d'événement significatif postérieur à la date d'arrêté du 31.12.2016.

ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La mission principale et historique du Crédit Municipal de Paris, adossée au monopole légal du prêt sur gage, est de combattre l'usure ; celle-ci s'est renforcée par un approfondissement et une diversification de l'offre de service favorisant l'émancipation financière des ménages en difficulté (accessibilité aux services bancaires, point conseil budget, microcrédit). Le Crédit Municipal s'attache ainsi à faire émerger et promouvoir des outils de finance sociale innovants, au service d'un développement durable et solidaire.

INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS

Le délai de paiement des fournisseurs observé sur l'exercice 2016 est compris entre :

- 0 et 30 jours pour 95,6 % des factures (95,8 % des montants),
- entre 0 et 45 jours pour 97,5 % des factures (96,5 % des montants)
- entre 0 et 60 jours pour 98,9 % des factures (97,4 % des montants)

La répartition par tranche est indiquée dans le tableau ci-contre :

	≤ 15 JOURS		16 < ... < 30 JOURS		31 < ... < 45 JOURS		46 < ... < 60 JOURS		61 < ... < 90 JOURS		≥ 90 JOURS	
Nombre de factures	1669	89,5%	114	6,1%	35	1,9%	26	1,4%	9	0,5%	11	0,6%
Montant des factures	6 138 800	86,7%	644 308	9,1%	48 895	0,7%	65 264	0,9%	38 896	0,5%	145 451	2,1%

AUTRES INFORMATIONS

Le CMP ne finance ou distribue aucun des prêts tels que définis au III de l'article 80 de la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale et bénéficiant à ce titre de garanties publiques.

Selon les termes de l'article 514-1 du Code monétaire et financier, « les caisses de crédit municipal sont des établissements publics communaux de crédit et d'aide sociale ». Le ressort géographique et l'implantation du Crédit Municipal de Paris sont donc nécessairement et exclusivement adossés à sa dimension communale. De ce fait, il n'a aucune implantation et n'exerce aucune activité en dehors de Paris non plus que dans les Etats ou territoires non coopératifs au sens de l'article 238-0 A du code général des impôts.

S'agissant d'un établissement public administratif, la politique et les pratiques de rémunération du Crédit Municipal s'inscrivent dans le cadre et les limites des règles qui s'imposent aux emplois publics et assimilés, conformément aux dispositions statutaires applicables.

CONCLUSIONS

Après un exercice 2015 dont le résultat net déficitaire traduisait l'impact sur les comptes de la dépréciation des titres de CMP Banque consécutive à la décision de mise en gestion extinctive prise en juin 2015, le Crédit Municipal affiche en 2016 un résultat excédentaire conforme à la séquence des résultats enregistrés depuis plusieurs années et en progression par rapport à celui de 2014.

Confirmant la robustesse du modèle économique et des fondamentaux du cycle d'exploitation de l'établissement, ce résultat est également le fruit de la mobilisation de l'ensemble des équipes.

En engageant dès 2016 un vaste chantier de transformations profondes, le Crédit Municipal de Paris entend conjuguer croissance et performance financière au service de sa vocation sociale, développer de nouveaux services financiers et solidaires, offrir des services flexibles, innovants et bienveillants, renforcer son attractivité et la notoriété de ses services, moderniser son organisation et valoriser ses ressources humaines.

INFORMATIONS SUR LES RISQUES

RATIO DE FONDS PROPRES

(en milliers euros)

ÉTAT CA	2016
Capital	47 000
+/- Réserves et report à nouveau	63 051
Fonds pour risques bancaires généraux	0
+/- Résultat intermédiaire	0
- Immobilisations incorporelles	- 502
- Investissement important dans des entités	-37 925
FONDS PROPRES DE BASE	71 624
FONDS PROPRES COMPLÉMENTAIRES	0
TOTAL DES FONDS PROPRES	71 624

Exigences de Fonds propres au titre du risque de crédit

(en milliers euros)

	TOTAL EXP. BRUTES	TOTAL EXP. NETTES	TOTAL PONDÉRÉ	EXIGENCES FP
TOTAL EXIGENCES DE FONDS PROPRES	1 047 621	1 008 941	342 713	27 417
Adm. centrales & banques centrales	95 531	95 531	0	0
Etablissements de crédit	670 745	670 745	146 333	11 707
Entreprises	0	0	0	0
Clientèle de détail	200 557	200 557	151 815	12 145
Autres éléments	70 597	34 787	33 636	2 691
Expositions en défaut	10 086	7 216	10 824	866
Actions	105	105	105	8

Exigences de Fonds propres au titre du risque Opérationnel

(en milliers euros)

	TOTAL EXPOSITIONS	EXIGENCES FP
TOTAL EXIGENCES DE FONDS PROPRES	41 967	3 357
Total des activités bancaires		0
Total des activités bancaires en approche de base	41 967	3 357
Total des activités bancaires en approche de mesure standard		0
Total des activités bancaires en approche de mesure avancée		0
MONTANT TOTAL D'EXPOSITION AU RISQUE	384 710	30 774
RATIO DE SOLVABILITÉ S/FONDS PROPRES DE BASE		18,62%
RATIO DE SOLVABILITÉ S/FONDS PROPRES TOTAUX		18,62%

RATIO DE LIQUIDITÉ A COURT TERME – E I

(en milliers euros)

Coussin de liquidité	21 418
Total des sorties	85 531
Entrées de trésorerie entièrement exemptées	0
Entrées de trésorerie soumises au plafond de 90 %	0
Entrées de trésorerie soumises au plafond de 75 %	265 900
Réduction correspondant aux entrées de trésorerie entièrement exemptées	0
Réduction correspondant aux entrées de trésorerie soumises au plafond de 90 %	0
Réduction correspondant aux entrées de trésorerie soumises au plafond de 75 %	64 149
Sortie nette de trésorerie	21 383
Ratio de couverture des besoins de liquidité (%)	100,16%

À fin décembre 2016, le ratio de liquidité à court terme s'établit à 100,16% pour une exigence fixée à 70 %.

ÉTATS FINANCIERS PUBLIABLES DU CRÉDIT MUNICIPAL DE PARIS

BILAN

(en euros)

ACTIF	2016	2015
Caisse, Banques centrales, C.C.P.	6 227 717,00	5 792 337,41
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Créances sur les établissements de crédit	700 531 343,49	657 050 680,03
Opérations avec la clientèle	207 772 976,09	204 809 642,18
Crédits-bail et location avec option d'achat	-	-
Obligations et autres titres de revenu fixe	59 196 949,93	60 166 992,83
Obligations et autres titres de revenu variable	-	-
Participations et activité de portefeuille	111 074,95	105 018,07
Parts dans les entreprises liées	37 924 940,00	37 924 940,00
Immobilisations incorporelles	502 367,19	508 967,89
Immobilisations corporelles	31 745 036,30	33 136 045,31
Capital souscrit non versé	-	-
Actions propres	-	-
Autres actifs	2 633 191,33	2 279 400,45
Comptes de régularisation	1 025 433,85	776 396,15
TOTAL	1 047 671 030,13	1 002 550 420,32

BILAN

(en euros)

PASSIF	2016	2015
Caisse, Banques centrales, C.C.P.	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	60 827 557,30	132 664 926,87
Opérations avec la clientèle	157 376 565,30	144 090 720,86
Dettes représentées par un titre	707 165 237,84	611 773 077,35
Autres passifs	3 511 725,91	2 294 943,13
Comptes de régularisations	221 449,46	366 371,78
Provisions pour risques et charges	1 636 270,00	1 635 180,00
Dettes subordonnées	-	-
Fonds pour Risques Bancaires Généraux	-	-
CAPITAUX PROPRES HORS F.R.B.G.	116 932 224,32	109 725 200,33
Capital souscrit	47 000 000,00	47 000 000,00
Primes d'émission	-	-
Réserves	22 932 012,96	58 193 220,48
Ecart de réévaluation	40 118 976,95	40 118 976,95
Provisions réglementées et subventions d'investissement	-	-
Report à nouveau (+ / -)	-	-
Résultat de l'exercice (+ / -)	6 881 234,41	- 35 586 997,10
TOTAL	1 047 671 030,13	1 002 550 420,32

HORS-BILAN

(en euros)

HORS BILAN	2016	2015
ENGAGEMENTS DONNÉS	31 071 428,56	41 428 571,42
Engagements de financement	-	-
Engagements de garantie	31 071 428,56	41 428 571,42
Engagements sur titres	-	-
Engagements reçus	201 074 682,81	196 068 763,58
Engagements en faveur de la clientèle	-	-
ENGAGEMENT DE FINANCEMENT REÇUS	-	-
Engagements de garanties reçus de la clientèle	201 074 682,81	196 068 763,58
Engagements sur instruments financiers à terme	20 000 000,00	20 000 000,00
TOTAL	252 146 111,37	257 497 335,00

COMPTE DE RÉSULTAT

(en euros)

	2016	2015
+ Intérêts et produits assimilés	26 337 280,66	29 108 119,23
- Intérêts et charges assimilées	- 8 295 123,25	- 12 438 404,01
+ / - Produits sur opérations de crédit-bail et assimilés	-	-
+ Revenus des titres à revenu variable	-	-
+ Commissions	1 945 916,70	3 023 832,03
- Commissions	- 133 728,42	- 209 773,08
+ / - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	-	-
+ / - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	-	-
+ Autres produits d'exploitation	4 048 344,90	4 124 675,88
- Autres charges d'exploitation	- 156 985,23	- 73 905,85
PRODUIT NET BANCAIRE	23 745 705,36	23 534 544,20
- Charges générales d'exploitation	- 13 883 930,31	- 12 682 065,45
- Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations	- 2 476 996,66	- 2 409 469,17
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	7 384 778,39	8 443 009,58
+ / - Coût du risque	- 132 421,81	- 257 773,38
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	7 252 356,58	8 185 236,20
+ / - Gains ou pertes sur actifs immobilisés	-	- 32 406,82
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	7 252 356,58	8 152 829,38
+ / - Résultat exceptionnel	- 154 485,96	2 417,52
- IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	- 216 636,21	2 369 756,00
+ / - Dotations / Reprises de F.R.B.G. et provisions réglementées	-	- 46 112 000,00
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	6 881 234,41	- 35 586 997,10

RÉSULTATS FINANCIERS DES 5 DERNIERS EXERCICES

(en euros)

	2016	2015	2014	2013	2012
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE	47 000 000,00	47 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaire hors taxe (PNB)	23 745 705,36	23 534 544,20	21 229 220,74	20 692 914,97	19 247 257,09
Résultat avant impôts, participation et dotations aux amortissements et provisions	9 707 289,09	10 822 489,45	8 650 882,10	7 670 088,03	7 341 442,73
impôts sur les bénéfices	- 216 636,21	2 369 756,00	- 96 560,44	- 1 295 840,35	- 367 820,15
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	6 881 234,41	- 35 586 997,10	6 125 349,68	4 204 082,93	4 996 926,90
Résultat distribué en application de l'article L514-4 du Code monétaire et financier	-	320 000,00	200 000,00	250 000,00	880 000,00
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	132	118	115	121	121
Montant de la masse salariale de l'exercice	4 419 736,06	4 067 164,50	4 040 885,66	4 120 949,78	3 824 899,94
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales)	1 923 531,45	1 835 387,78	1 980 247,58	1 936 295,34	1 887 114,16

ANNEXE

1. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes du Crédit Municipal de Paris ont été établis conformément aux principes de la profession bancaire et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC n°2014-07 du 26 novembre 2014 applicable aux établissements de crédit. Les principales méthodes comptables adoptées par l'établissement sont les suivantes :

1.1 1.1. Généralités : la séparation des exercices

Les opérations sont comptabilisées en respectant le principe de séparation des exercices. Les intérêts et commissions assimilées sont calculés au prorata temporis jusqu'à la date d'arrêté et sont comptabilisés dans le compte de résultat.

1.2 Principes par catégories

Il n'y a pas eu de changement de méthodes comptables ni de présentation par rapport aux comptes établis, approuvés et publiés au 31 décembre 2015.

1.2.1. Réescompte

Les intérêts courus non échus et les droits de garde des prêts sur gage sont réescomptés mensuellement, ils sont calculés au prorata temporis jusqu'à la date d'arrêté, et comptabilisés dans le compte de résultat. Les intérêts perçus sur les opérations de placements de l'établissement sont réescomptés mensuellement, ils sont calculés au prorata temporis jusqu'à la date d'arrêté, et comptabilisés dans le compte de résultat. Les droits de garde de l'activité de conservation d'objets d'art Muni-garde sont également réescomptés mensuellement, ils sont calculés au prorata temporis jusqu'à la date d'arrêté, et comptabilisés dans le compte de résultat.

1.2.2. Comptabilisation des créances douteuses et provisionnement

Le règlement n°2014-07 de l'ANC du 26 novembre 2014 définit les critères du classement des créances douteuses au bilan. Les créances douteuses sont constituées de l'ensemble des encours échus et non échus, garantis ou non, dus par les débiteurs dont un engagement au moins présente un risque de crédit avéré. Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, indépendamment de l'existence de garantie ou de caution. Le déclassement en encours douteux s'opère systématiquement, de façon forfaitaire, lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins. La comptabilisation des créances douteuses des prêts sur gage répond aux normes réglementaires et bancaires. Les intérêts des prêts sur gage sont provisionnés à 100 %, dès le troisième mois de retard. Le capital est provisionné selon un taux forfaitaire dont la pertinence est vérifiée et ajustée si besoin

est chaque semestre au regard des pertes subies sur les trois dernières années glissantes.

1.2.4. Opérations sur titres

Sont considérées comme titres de transaction, les interventions sur titres effectuées dès l'origine avec l'intention de les vendre au plus tard au terme d'une durée de détention de six mois. Au 31 décembre 2016, le Crédit Municipal de Paris ne détenait aucun actif relevant de cette catégorie.

Sont considérés comme titres de placement, les titres (actions ou obligations) acquis en vue d'en tirer un revenu direct ou une plus-value. Au 31 décembre 2016, le Crédit Municipal de Paris ne détenait aucun actif relevant de cette catégorie.

Sont considérés comme titres d'investissement, les titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir de façon durable et couverts par des contrats d'échange de taux d'intérêt. Au 31 décembre 2016, le Crédit Municipal de Paris détenait un portefeuille d'actif liquide de haute qualité de 20 809 K€. Les frais d'acquisition font l'objet d'un étalement sur la durée de détention des titres.

Sont considérés comme titres de participation, tous les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres, ou d'en assurer le contrôle. À la clôture de l'exercice, le Crédit Municipal de Paris détenait 99,99 % des parts de CMP Banque, dont la valorisation est de 37 925 K€.

1.2.5. Opérations sur instruments financiers à terme

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux d'intérêt, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du règlement n°2014-07 de l'ANC du 26 novembre 2014.

Ainsi, les engagements sont enregistrés dans les comptes de hors bilan pour la valeur nominale des contrats.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme, destinés à gérer le risque global de taux, sont inscrits prorata temporis dans le compte de résultat à la rubrique « gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés ». À la clôture de l'exercice, les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à des éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges sur les éléments couverts. La règle de la

symétrie s'applique également pour les échanges de taux d'intérêt. Ainsi le différentiel d'intérêt couru latent est comptabilisé prorata temporis dans le compte de résultat, et la plus ou moins-value latente corrigée du montant du réescompte est également enregistrée. Cependant, la prise en compte de ce montant diffère selon l'élément couvert.

Les plus et moins-values latentes des opérations couvertes, évaluées à leur valeur nominale (prêts, emprunts, titres d'investissement) n'ayant pas été traduites en comptabilité, la plus ou moins-value latente constatée sur le contrat d'échange de taux n'a pas à être prise en compte. En revanche, les gains et pertes provenant des couvertures effectuées sur les titres de placement sont pris en compte pour le calcul des provisions. Les produits et charges afférents à ces opérations sont comptabilisés, de manière symétrique, dans la même rubrique que les produits et les charges sur les éléments couverts.

1.2.6. Congés payés

La prise des congés payés au Crédit Municipal de Paris se faisant du 1er janvier au 31 mars de l'année suivante, une provision constituée des soldes des congés du personnel non titulaire restant à prendre au 31 décembre 2016 est comptabilisée, dans les charges générales d'exploitation par variation entre deux exercices.

1.2.7. Immobilisations incorporelles et corporelles

En application de l'ANC 2014-07, la méthode choisie pour évaluer les actifs a consisté à calculer la juste valeur d'un actif à la date de première application, et de la ventiler par composants. Sur la base des éléments d'actif analysés, seul l'immeuble a été identifié et valorisé par composants. Les acquisitions de l'exercice liées à cet immeuble sont ventilées selon les mêmes composants.

1.2.8. Provisions pour risques et charges

Ce poste recouvre :

- les provisions destinées à couvrir des risques et des charges liés à des opérations bancaires que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine ;

- les provisions destinées à couvrir des risques et des charges non directement liés à des opérations bancaires, nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise.

1.2.9. Engagements relatifs aux retraites et comptes épargne temps

Les engagements de retraite et les comptes épargne

temps ne font l'objet d'aucun provisionnement et ne donnent pas lieu à l'enregistrement d'engagement hors bilan.

Le CMP ne gère aucun régime à prestations définies et ne participe pas à des régimes de retraite par capitalisation. En revanche, l'employeur cotise régulièrement aux régimes de retraite selon le statut des agents concernés (pension civile Etat, CNRACL, URSSAF).

1.2.10. Modes et méthodes d'évaluation des produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise au cours de l'exercice, mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leurs montants.

1.2.11. Engagements sociaux

Le Crédit Municipal de Paris n'a aucun régime de participation des salariés aux bénéficiaires. Il n'existe pas d'accord sur l'intéressement, ni aucune indemnité de fin de carrière au sein du Crédit Municipal de Paris. Les primes de médailles du travail ne font pas l'objet de provisions, l'établissement adhérent au CNAS.

1.2.12. Réévaluation

La réévaluation a été calculée en 1988 sur les immeubles pour une valeur de 40 M€, avec un différé d'impôts sur une durée de 44 ans.

1.2.13. Informations sur les transactions entre les parties liées

En application du règlement de l'ANC 2010-04, l'ensemble des opérations avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché.

2. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Il n'y a pas eu d'événements significatifs postérieurs à la date d'arrêté du 31.12.2016.

3. CHANGEMENT DE MÉTHODES COMPTABLES

Il n'y a pas eu de changement de méthodes comptables ou de présentation des états financiers au cours de l'exercice écoulé.

4. NOTES SUR LE BILAN

A. Créances sur les établissements de crédits

(en milliers d'euros)

NATURE DES CRÉANCES	2016	2015
Compte ordinaires	254 915	96 662
Compte et Prêts à terme	431 062	543 594
Créances rattachées	4 535	6 775
Prêts subordonnés à terme	10 000	10 000
Créances rattachées Prêts subordonnés	19	19
TOTAL	700 531	657 050

Le volume des créances sur les établissements de crédit augmente de 6,62% sous l'effet d'une hausse conséquente de 164% du montant des encours sur les comptes sur livret tandis que le volume des comptes et prêts à termes connaît une baisse de 20%. Le maintien du concours du CMP au refinancement de CMP Banque se maintient en légère hausse (224 M€ dont 10 M€ de prêt subordonné contre 215,1M€ en 2015).

DURÉE RESTANT À COURIR

(en milliers d'euros)

DURÉE RESTANT À COURIR	D <= 1 MOIS	1 MOIS < D <= 3 MOIS	3 MOIS < D <= 6 MOIS	6 MOIS < D <= 1 AN	1 AN < D <= 5 ANS	D > 5 ANS
Compte et prêts à terme	2 063	50 094	95 500	137 000	146 405	-

B. Emplois de la clientèle

INVENTAIRE (MONTANT NET DE PROVISIONS)

(en milliers d'euros)

NATURE DES ENCOURS	2016	2015
Prêts sur gages	195 284	191 252
Valeurs non imputées	-	-
Créances douteuses*	4 123	4 247
Créances rattachées	8 366	9 312
TOTAL	207 773	204 811

L'encours brut des prêts sur gages est en légère augmentation (+2,11%) et s'établit en 2016 à 195,3 M€. La réduction du délai de mise en vente des gages suite à constatation d'impayés génère une légère baisse du volume des créances douteuses (-2,92%).

ÉTATS DE PROVISIONS SUR CRÉANCES DOUTEUSES

(en milliers d'euros)

NATURE DES ENCOURS	ENCOURS BRUT SUR CRÉANCES DOUTEUSES	PROVISIONS	REPRISES	ENCOURS NET SUR CRÉANCES DOUTEUSES
PRÊTS SUR GAGES	5 439	1 470	153	4 122
Déclassement par contagion	2 346	-	-	2 346
Créances de plus de trois mois	1 963	340	153	1 776
Gages douteux	1 130	1 130	-	-
Comptes débiteurs	-	-	-	-
Créances rattachées	1 494	1 582	88	-
TOTAL	6 933	3 052	241	4 122

Les provisions sur gages douteux sont quasi stables entre 2015 et 2016 avec une très faible augmentation de 1,12% liée à des nouveaux provisionnements consécutifs aux constats dressés lors des inventaires réalisés en 2016.

Les provisions sur les intérêts dus progressent entre 2015 et 2016 de 5,47%.

Le risque de non-recouvrement étant mesuré à partir de la constatation des pertes effectivement enregistrées sur les gages mis en vente au cours de l'exercice courant et des quatre exercices antérieurs, le taux de dépréciation calculé par le rapport des pertes constatées au montant de l'encours de prêts s'établit à 9,54% en 2016 soit une augmentation d'un demi-point par rapport à 2015. Toutefois, compte tenu de la baisse du niveau des impayés de plus de trois mois constatée au 31/12/2016 le montant total du provisionnement s'établit à fin 2016 à 187 K€, en diminution de 14 K€ par rapport à fin 2015.

RÉPARTITION DES CRÉDITS SAINS (HORS CRÉANCES RATTACHÉES) SELON LA DURÉE RESTANT À COURIR

(en milliers d'euros)

DURÉE RESTANT À COURIR	D <= 1 MOIS	1 MOIS < D <= 3 MOIS	3 MOIS < D <= 6 MOIS	6 MOIS < D <= 1 AN	1 AN < D <= 5 ANS	D > 5 ANS
Montant (en K€)	16 017	27 276	50 460	101 531		

C. Titres de participation et opérations sur titres

Ils se décomposent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)

	VALEUR BRUTE 2016	PROVISIONS SUR DÉPRÉCIATION	VALEUR NETTE 2016	VALEUR NETTE 2015
TITRES DE PARTICIPATION				
CMP-Banque	84 037	46 112	37 925	37 925
SIEMP	5	-	5	5
La Parisienne de l'image	-	-	-	-
ABC Microfinance	25	-	25	25
Microfinance Solidaire	25	-	25	25
Microdon SAS	50	-	50	50
CERTIFICAT D'ASSOCIÉ				
FGDR	6	-	6	-
TOTAL OPÉRATIONS SUR TITRE	84 148	46 112	38 036	38 030
Obligations et autres titres cotés	20 809	-	20 809	21 912
Créances rattachées	383	-	383	226
TOTAL	21 192	-	21 192	22 138

La valeur des titres de participation reste stable par rapport à 2015. Les titres détenus par le CMP dans sa filiale CMP Banque ont fait l'objet en 2015, à la suite de la décision de gestion extinctive, d'une dépréciation de 46,112 M€ sur la base d'une estimation de leur valeur d'utilité fondée sur une valeur actuarielle calculée au terme de la gestion extinctive de CMP Banque. Le plan d'affaire dont le terme était initialement fixé à 2023 a été recalé à 2020 sans modification de l'estimation.

La valeur des titres HQLA s'établit à 20,809 M€ au 31 décembre 2016 (-5% par rapport à 2015).

D. Immobilisations

Par convention, les cessions de l'exercice sont présentées en signe négatif. Les immobilisations figurent au bilan pour leur prix d'acquisition.

(en milliers d'euros)

NATURE DES IMMOBILISATIONS	VALEUR BRUTE 2016	ACQUISITIONS DE L'EXERCICE	VIREMENTS DE POSTE À POSTE	CESSION DE L'EXERCICE	VALEUR BRUTE 2015
Immobilisations incorporelles	2 269	106	334	-	1 829
Terrains et constructions	40 945	-	-	-	40 945
Immobilisations hors exploitation	-	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	25 923	252	2 768	-	22 903
Immobilisations en locations	623	-	-	-	623
Immobilisations incorporelles en cours	107	141	- 334	-	300
Immobilisations corporelles en cours	65	580	- 2 768	-	2 253
TOTAL	69 932	3 847	- 2 768	-	68 853

E. Amortissements

(en milliers d'euros)

NATURE DES IMMOBILISATIONS	VALEUR BRUTE 2016	CESSIONS DE L'EXERCICE	AMORTISSEMENT DE L'EXERCICE	VALEUR BRUTE 2015
Immobilisations incorporelles	1 874	-	254	1 620
Terrains et constructions	19 426	-	679	18 747
Immobilisations hors exploitation	624	-	-	624
Autres immobilisations corporelles	15 758	-	1 543	14 215
Immobilisations en locations	-	-	-	-
TOTAL	37 682	-	2 476	35 206

Les méthodes d'amortissement et les durées de vie estimées sont les suivantes :

NATURE DES TRAVAUX

	DURÉE D'AMORTISSEMENT	VALEUR D'ACHAT	VALEUR NETTE 2016	VALEUR NETTE 2015
Rénovation du bâtiment	10 ans	1 305	370	418
Travaux de sécurité	10 ans	2 011	860	1 010
Rénovation de la toiture	10 ans	1 387	751	810
Motorisation des accès	5 ans	71	-	-
Chauffage, climatisation, électricité	10 ans	438	25	58
Cabine EDF Groupe électrogène	20 ans	2 157	2 142	-
TOTAL	-	7 369	4 148	2 296

NATURE DES IMMOBILISATIONS

Frais de développement et logiciels	Linéaire	3 ou 5 ans
Matériel et mobilier de bureau	Linéaire	3 et 5 ans
Agencements et installations	Linéaire	5, 10 et 20 ans
Réévaluation de l'immeuble	Linéaire	44 et 50 ans

F. Comptes de régularisation et divers actifs

(en milliers d'euros)

NATURE DES COMPTES	2016	2015
Comptes de règlements relatifs aux opérations sur titres	-	-
Débiteurs divers	2 633	2 279
Comptes de régularisation	1 025	776
Créances rattachées	-	-
TOTAL	3 658	3 055

Le compte « Débiteurs divers » est composé pour l'essentiel des versements attendus des commissaires-priseurs correspondant aux ventes réalisées en décembre 2016 (1,00 M€), de restitutions attendues au titre de crédits et de restitutions d'impôt (0,79 M€) et de participations de collectivités territoriales au financement des activités du microcrédit (0,04M). Enfin, au 31 décembre 2016, il restait à percevoir 88 K€ de prestations de service refacturé à CMP Banque.

G. Dettes sur les établissements de crédit

(en milliers d'euros)

NATURE DES CRÉANCES	2016	2015
Comptes et emprunts à terme	60 333	131 792
Créances rattachées	494	873
TOTAL	60 827	132 665

Le poste a connu une forte décroissance en 2016 (- 54%) passant de 131,8M€ à 60,33 M€, en raison de l'arrivée à maturité de plusieurs placements qui, à l'échéance, n'ont pu être renouvelés pour des montants équivalents.

REPARTITION DES COMPTES ET EMPRUNTS A TERME SELON LA DUREE RESTANT A COURIR

(en milliers d'euros)

DURÉE RESTANT À COURIR	D <= 1 MOIS	1 MOIS < D <= 3 MOIS	3 MOIS < D <= 6 MOIS	6 MOIS < D <= 1 AN	1 AN < D <= 5 ANS	D > 5 ANS
Compte et emprunts à terme	10 000			30 333	20 000	

H. Comptes créditeurs de la clientèle et autres dépôts de la clientèle

(en milliers d'euros)

NATURE DES COMPTES	2016	2015
Bons de caisse	30	30
Comptes à terme	100 680	96 118
Comptes sur Livret	52 139	44 696
Autres sommes dues	1 936	1 444
Dettes rattachées	2 592	1 803
TOTAL	157 377	144 091

Le Crédit Municipal de Paris distribue depuis juin 2012 des produits d'épargne aux particuliers pour diversifier ses sources de refinancement. Au 31 décembre 2016, ces dépôts sont constitués de comptes sur livret pour 52,139 M€ et de comptes à terme pour 100,68 M€. Les comptes à terme sont d'une durée de 12, 18, 24 ou 36 mois renouvelables.

Le volume de l'encours des comptes créditeurs de la clientèle évolue à la hausse (+9,22%) sous l'effet conjugué d'une légère hausse des comptes à terme (+4,75%) et d'une augmentation significative des comptes sur livret (+16,65%), en raison de la relative attractivité des taux de rémunération servis, dans le contexte actuel, nonobstant la révision de la grille de taux intervenue en 2016.

REPARTITION DES COMPTES ET EMPRUNTS A TERME SELON LA DUREE RESTANT A COURIR

(en milliers d'euros)

DURÉE RESTANT À COURIR	D <= 1 MOIS	1 MOIS < D <= 3 MOIS	3 MOIS < D <= 6 MOIS	6 MOIS < D <= 1 AN	1 AN < D <= 5 ANS	D > 5 ANS
Comptes créditeurs à terme	5 945	13 776	5 716	16 994	58 248	

I. Titres de créances négociables

(en milliers d'euros)

NATURE DES COMPTES	2016	2015
C.D.N.	491 977	362 970
B.M.T.N.	214 000	247 000
Titres donnés en pension	-	-
Sous total	705 977	609 970
Dettes rattachées	1 188	1 803
TOTAL	707 165	611 773

REPARTITION DES COMPTES ET EMPRUNTS A TERME SELON LA DUREE RESTANT A COURIR

(en milliers d'euros)

DURÉE RESTANT À COURIR	D <= 1 MOIS	1 MOIS < D <= 3 MOIS	3 MOIS < D <= 6 MOIS	6 MOIS < D <= 1 AN	1 AN < D <= 5 ANS	D > 5 ANS
Montant	61 994	196 970	175 977	216 036	45 000	10 000

J. Comptes de régularisation et autres passifs

(en milliers d'euros)

NATURE DES COMPTES	2016	2015
Créditeurs divers	3 512	2 296
Comptes de régularisation	221	366
TOTAL	3 733	2 661

Les comptes « créditeurs divers » enregistrent essentiellement les charges à payer fournisseur (2,35 M€), la taxe sur les salaires et autres prélèvements sociaux (0,29 M€), les contributions sociales dont le prélèvement forfaitaire sur les revenus de l'épargne à reverser aux services fiscaux (0,22 M€), diverses avances antérieurement consenties par des organismes publics dans le cadre de convention de gestion d'actions sociales en voie d'extinction (0,2M€).

K. Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)

NATURE DES PROVISIONS	VALEUR NETTE 2016	DOTATIONS DE L'EXERCICE	REPRISES DE L'EXERCICE	VALEUR NETTE 2015
Provisions pour retraites	-	-	-	-
Provisions pour pertes et charges	1 617	-	-	1 617
Provisions pour risques et charges ayant supportées l'IS	-	-	-	-
Provisions pour licenciement	-	-	-	-
Provisions exceptionnelles PSG	-	-	-	-
Provisions pour gages douteux	19	1	-	18
TOTAL	1 636	1	-	1 635

5. CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)

CAPITAUX PROPRES	2016	DIVIDENDES DISTRIBUÉS	CAPITALISATION DES BONIS	COMPLÉMENT DE DOTATION	AFFECTATION DU RÉSULTAT	2015
Dotation initiale	47 000	-	-	-	-	47 000
RÉSERVES	22 932	-	326	-	- 35 587	58 193
Excédents capitalisés	11 781	-	-	-	- 35 587	47 368
Bonis capitalisés	11 151	-	326	-	-	10 825
Ecart de réévaluation	40 119	-	-	-	-	40 119
Report à nouveau	-	-	-	-	-	-
SOUS TOTAL	110 051	-	326	-	- 35 587	145 312
Résultat de l'exercice avant affectation et distribution	6 881	-	-	-	35 587	35 587
TOTAL	116 932	-	326	-	-	109 725

Le déficit de fonctionnement de l'exercice 2015 de 35 586 997,10€ a été imputé sur les réserves capitalisées.

6. NOTES SUR LE HORS BILAN

A. Opérations sur swap

Le Crédit Municipal de Paris détient en portefeuille au 31 décembre 2016 un swap à hauteur de 20 M€ sur un instrument financier à terme. Ce produit de micro couverture a été contracté en 2014 afin de couvrir intégralement le risque de taux sur l'émission d'un BMTN de 20 M€ d'une durée de 3 ans à taux variable. L'opération est enregistrée dans les comptes de hors bilan pour la valeur nominale du contrat.

B. Engagements donnés et reçus

HORS BILAN	2016	2015
Engagements donnés	31 071 428,56	41 428 571,42
Engagements de financement	-	-
Engagements de garantie	31 071 428,56	41 428 571,42
Engagements sur titres	-	-
Engagements reçus	201 074 682,81	196 068 763,58
Engagements en faveur de la clientèle	-	-
Engagement de financement reçus	-	-
Engagements de garanties reçus de la clientèle	201 074 682,81	196 068 763,58
Engagements sur instruments financiers à terme	20 000 000,00	20 000 000,00
TOTAL	252 146 111,37	257 497 335,00

Le Crédit Municipal de Paris a accordé à sa filiale CMP Banque deux garanties à première demande sur les emprunts directement souscrits par cette dernière auprès de l'établissement de crédit Dexia.

7. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

A. Produit net bancaire

(en milliers d'euros)

	2016	2015
+ Produits des opérations de trésorerie et interbancaires	8 800	11 737
+ Produits des opérations sur titres	44	75
+ PRODUITS DES OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	16 600	18 172
Intérêts	14 654	15 148
Commissions	1 946	3 024
+ Produits des opérations du hors bilan	-	-
+ Autres produits d'exploitation bancaire	2 839	2 147
- Charges sur opérations interbancaires	- 2 701	- 5 437
- Charges sur opérations financières	- 3 181	- 4 322
- Charges sur opérations avec la clientèle	- 2 546	- 2 889
- Charges sur opérations du hors bilan	-	-
- Autres charges d'exploitation bancaire	- 157	- 73
+ Autres produits d'exploitation*	3 439	3 249
- Autres charges d'exploitation	-	- 1
PRODUIT NET BANCAIRE (AVANT CHARGES REFACTURÉES)	23 137	22 659
+ Charges refacturées intra-groupe	610	875
PRODUIT NET BANCAIRE AVEC CHARGES REFACTURÉES	23 747	23 534

B. Produits accessoires

(en milliers d'euros)

	2016	2015
Revenus des immeubles	1 866	1 787
Produits divers d'exploitation (Charges refacturées)	427	299
Autres produits divers d'exploitation	1 145	1 163
Refacturation intra-groupe	331	413
Loyer perçu de CMP-Banque	279	462
TOTAL	4 048	4 124

C. Charges générales d'exploitation

(en milliers d'euros)

	2016	2015
CHARGES DE PERSONNEL	6 825	6 330
Rémunération du personnel	4 449	4 067
Charges sociales	1 920	1 834
Charges fiscales	456	429
IMPÔTS ET TAXES	405	318
SERVICES EXTÉRIEURS	15	18
Location	6	9
Rémunération d'intermédiaires	-	-
Transports et déplacements	9	9
AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	6 104	5 573
Entretien-Réparation-Fournitures	1 521	1 569
Honoraires extérieurs	1 210	1 172
Autres services extérieurs	3 373	2 832
REFACTURATION INTRA-GROUPE	534	443
TOTAL	13 883	12 682

D. Coût du risque

(en milliers d'euros)

	2016	2015
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	- 368	- 540
Dotation nette sur créances douteuses	- 312	- 465
Moins values sur ventes	- 56	- 68
Dotations exceptionnelles	-	-
Pertes exceptionnelles	-	- 6
Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par provisions	-	- 1
Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par provisions	-	-
AUTRES OPÉRATIONS	235	281
Dotations nettes sur créances douteuses d'exploitation - Tiers	-	-
Dotation nette sur FRNG	-	-
Reprises de provisions	235	281
TOTAL	- 133	- 259

Par convention, les postes du coût du risque en charges sont présentés en signe négatif.

E. Synthèse des provisions

(en milliers d'euros)

	PROVISIONS 2016	DOTATIONS DE L'EXERCICE	REPRISES DE L'EXERCICE	PROVISIONS 2015
Provisions établissement de crédit	-	-	-	-
Provisions clients	2 811	327	241	2 725
Provisions sur titres de placement	-	-	-	-
Provisions sur titres de participation	46 112	-	-	46 112
Provisions pour dépréciations d'actif immobilisé	-	-	-	-
Provisions débiteurs divers	59	28	39	70
Provisions pour risques et charges	1 636	-	1	1 635
TOTAL	50 618	355	281	50 542

F. Éléments exceptionnels

(en milliers d'euros)

NATURE DES COMPTES	2016	2015
CHARGES EXCEPTIONNELLES	189	97
Moins values sur cession actifs	-	-
Titres annulés sur exercices antérieurs	144	72
Indemnités pour gages détériorés	7	19
Autres pertes exceptionnelles	38	6
PRODUITS EXCEPTIONNELS	35	99
Mandats annulés sur exercices antérieurs	8	16
Recouvrements après admission non valeur	-	-
Produits exceptionnels divers	27	83
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	- 154	2

G. Régime fiscal

L'impôt sur les sociétés a été calculé au taux de 33 1/3 % ; le poste inclut également la contribution sociale sur les bénéfices à 3,30 %.

	RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	RÉSULTAT APRÈS IMPÔTS
Résultat courant	7 252 356,58	216 636,21	7 035 720,37
Résultat exceptionnel	-154 485,96	-	-154 485,96
Résultat net	7 097 870,62	216 636,21	6 881 234,41

Le Crédit Municipal de Paris est la société consolidante du Groupe Crédit Municipal de Paris. À ce titre, l'établissement fait partie d'un périmètre d'intégration fiscale auquel participe sa filiale CMP Banque. L'ajustement d'impôt sur les sociétés, après calcul de l'intégration fiscale, est conservé par la société mère. Une convention a été signée entre le Crédit Municipal de Paris et CMP Banque pour formaliser cette intégration fiscale. L'option a été renouvelée à la fin de l'exercice 2013 pour une nouvelle période de 5 ans. Son évolution interannuelle résulte

- De la performance économique de chacune des entités,
- De la mise en gestion extinctive de la filiale qui autorise par ailleurs certaines déductibilités du résultat fiscal.

Ainsi,

- > S'agissant de l'EPA, en 2016, le résultat net avant impôt est de 7 252 K€ ;
- > S'agissant de CMP banque, le résultat net avant impôt est de 3 975 K€ ;
- > Au niveau du groupe CMP, pour 2016, le résultat net avant impôt s'établit à 7 632 K€ et le résultat fiscal à 2 167 K€ générant un montant d'IS de 722 473 €.

H. Crédit d'impôt compétitivité et emploi (CICE)

Conformément à l'article 244 quater C du Code général des impôts, le Crédit Municipal de Paris a bénéficié en 2015 d'un crédit d'impôt ayant pour objet l'amélioration de sa compétitivité.

CICE	2016	2015
Montant	192 394	186 388

Le montant du CICE 2015 a été utilisé pour l'achèvement des travaux de rénovation et de mise aux normes du TGBT et de la cabine EDF dont la mise en service a pu être prononcée en septembre 2016.

8. AUTRES INFORMATIONS

A. Effectifs

Au 31 décembre 2016, le nombre d'effectif pourvu est de 132 agents et 118,30 en ETP.

B. Compte personnel de formation

Au 31 décembre 2016, le volume d'heures mobilisables au titre du Compte personnel de formation s'établit à 10 376.

C. Rémunérations

Aucun jeton de présence n'est alloué aux membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance. La rémunération des dirigeants n'est pas mentionnée, cela revenant à fournir l'information concernant leur rémunération individuelle.

D. Honoraires des Commissaires aux comptes

Aucun jeton de présence n'est alloué aux membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance. La rémunération des dirigeants n'est pas mentionnée, cela revenant à fournir l'information concernant leur rémunération individuelle.

(montant en € HT)

	KPMG	GRANT THORNTON	TOTAL
Audit Maison Mère	40 000	40 000	80 000
Service autres que la certification des comptes	0	0	0
TOTAL	40 000	40 000	80 000

E. Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement notable n'est intervenu après la clôture des comptes 2016.

F. Proposition d'affectation des résultats

Il sera proposé d'affecter le résultat de l'exercice 2016 aux réserves à hauteur de 6 581 234,41 € et en report à nouveau à hauteur de 300 000 €.

9. FILIALES ET PARTICIPATIONS

INFORMATIONS FINANCIÈRES

(en milliers d'euros)

RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS SUR CHAQUE FILIALE ET PARTICIPATION DONT LA VALEUR EXCÈDE 1% DU CAPITAL ASTREINTE À LA PUBLICATION	CAPITAL	CAPITAUX PROPRES AUTRES QUE LE CAPITAL	QUOTE-PART DU CAPITAL DÉTENUE (EN %)	RÉSULTATS (BÉNÉFICES OU PERTES DU DERNIER EXERCICE CLOS EN K€)
---	---------	--	--------------------------------------	--

FILIALES DÉTENUES À PLUS DE 50%

CMP-BANQUE 55, rue des Francs Bourgeois 75004 PARIS SIREN n° B 451 309 728 Code CIB : 50140 A	84 037		99,99	4 015
---	--------	--	-------	-------

PARTICIPATIONS DÉTENUES ENTRE 10 ET 50%

Néant

RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR TOUTES LES FILIALES ET PARTICIPATIONS	FILIALES		PARTICIPATIONS	
	FRANÇAISES	ETRANGÈRES	FRANÇAISES	ETRANGÈRES

VALEUR COMPTABLE DES TITRES DÉTENUS

BRUTE	84 037	-	111	-
NETTE	37 925	-	111	-
Montant des prêts et avances accordés	20 000	-	-	-
Montants des prêts subordonnés	10 000	-	-	-
Montant des engagements et avals donnés	31 071	-	-	-
Montant des dividendes encaissés	-	-	-	-

Une convention cadre du groupement de moyens du CMP signée le 16 octobre 2007 entre le Crédit Municipal de Paris et sa filiale CMP Banque définit les modalités de fonctionnement de ce groupement en précisant la nature et le contenu des missions assurées par chacune des entités pour le compte du groupement. Le périmètre et les clefs de répartition des charges sont précisés en annexe dont la refacturation intervient trimestriellement.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2016

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Orientation et de Surveillance, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'établissement CREDIT MUNICIPAL DE PARIS tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Orientation et de Surveillance. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'établissement à la fin de cet exercice.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code du commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

Dépréciation pour risque de crédit

Comme indiqué dans les notes 1.2.2 et 4.B des notes annexes, votre établissement constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à l'identification et au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations.

Dépréciation des titres de participation

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2016 s'établit à 37 925 milliers d'euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note C de l'annexe.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'utilité, notamment à revoir l'actualisation des perspectives de rentabilité des activités concernées et de réalisation des issues des plans stratégiques établis par chacune de ces activités sous le contrôle de la direction générale.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directeur Général et dans les documents adressés aux membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris-La Défense et Paris, le 30 mars 2017

KMPG S.A. Grant Thornton
Ulrich SARFATI Hervé GRONDIN



RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Conseil d'Orientation et de Surveillance approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre établissement, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour l'établissement des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du code du commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-58 du code du commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par le Conseil d'Orientation et de Surveillance.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DU CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation du Conseil d'Orientation et de Surveillance en application des dispositions de l'article L.225-86 du code du commerce.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR LE CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par le Conseil d'Orientation et de Surveillance dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris-La Défense et Paris, le 30 mars 2017

KMPG S.A.
Ulrich SARFATI
Associé

Grant Thornton
Hervé GRONDIN
Associé



RAPPORT DE GESTION CMP BANQUE

Conformément au calendrier présenté aux instances de gouvernance du groupe CMP en juin 2015, l'exercice 2016 de CMP Banque est la première année de pilotage de la gestion extinctive de l'activité, qui démontre sur le plan des résultats, avec un bénéfice net comptable de 4 M€, une bonne maîtrise du coût global de cette gestion extinctive, tant sous l'angle opérationnel, qu'au titre du plan de sauvegarde de l'emploi.

L'ACTIVITÉ EN 2016

Les comptes 2016 de CMP Banque traduisent les impacts financiers de cette mise en œuvre de la gestion extinctive, démarrée avec l'arrêt des activités commerciales et bancaires dès mi-septembre 2015.

Pour la clôture des comptes annuels, les comptes sociaux de CMP Banque au 31 décembre 2016 restent établis selon les règles comptables applicables en situation de continuité d'exploitation.

En outre, CMP Banque pourra bénéficier tout au long de la période de gestion extinctive du refinancement de sa maison-mère. La convention fiscale entre CMP Banque et le Crédit Municipal de Paris est également maintenue sur la période.

Le plan d'affaires qui a été élaboré, au titre de cette période, a pris en compte l'écoulement normalement attendu des encours de crédits intégrant des données historiques issues de la gestion du portefeuille.

LE PRODUIT NET BANCAIRE (PNB)

Au 31 décembre 2016, le PNB atteint 18,48 M€, dont 14,82 M€ au titre de la marge d'intérêts impactée négativement par une baisse des encours de 32 % et positivement par une diminution du taux moyen de refinancement qui est passé de 2,57 % en 2015 à 1,14 % en 2016.

Les autres éléments ayant agi sur l'évolution du PNB sont les suivants :

- La plus value de cession des OCH contentieuses a porté pour partie sur les intérêts de retard à hauteur de +0,807 M€ dans la marge d'intérêts.
- La clôture des opérations bancaires permet une reprise partielle de provision à hauteur de 0,540 M€.
- Les commissions nettes perçues, en raison de l'amortissement des encours de crédit, enregistrent une baisse prévisible de l'ordre de 28 % par rapport à l'exercice précédent.

LES FRAIS GÉNÉRAUX

A 8,09 M€, le total des charges générales d'exploitation (y inclus les dotations aux amortissements) laisse apparaître une réduction sensible par rapport à 2015 (15,07 M€ hors les provisions constituées pour le PSE et la fermeture du réseau commercial). Les principales raisons de cette évolution sont un ajustement des coûts de structure et de fonctionnement en lien avec la gestion extinctive, et notamment :

- Une diminution des frais de personnel de 48 % expliquée par le départ de 85 collaborateurs durant l'exercice 2016 par rapport à un effectif global de 122 collaborateurs.
- Une réduction des charges générales d'exploitation (dont les amortissements et les refacturations intra-groupe) de 44 % intégrant notamment des actions de révision des conditions contractuelles d'un certain nombre de prestataires.

LE COÛT DU RISQUE

Le coût du risque a s'établi à 6,41 M€ en baisse de 13 % par rapport à 2015.

Comme pour l'année 2015, l'effort de provisionnement a été poursuivi en 2016 avec les caractéristiques suivantes :

- Une stabilité des encours bruts douteux et douteux compromis (52,93 M€ à fin 2016 pour 53,23 M€ à fin 2015).
- Une baisse de l'assiette des créances individualisées (prêts hypothécaires et OCH), soit 10,4 M€ à fin 2016 versus 17,9 M€ à fin 2015 suite à la cession d'OCH contentieuses pour un encours de 6,51 M€. Par ailleurs, les créances individualisées ont fait l'objet de dotations à hauteur de 0,629 M€. Le taux moyen de provisionnement de cette catégorie est ainsi passé de 21,49 % à fin 2015 à 26,39 % à fin 2016. La cession des OCH contentieuses a entraîné une diminution de 0,354 M€ du coût du risque correspondant à la plus-value constatée sur la part en principal des créances.

- Un recalibrage des taux de provisionnement statistiques suite au résultat de l'exercice annuel de vérification du calcul des taux entraînant des dotations complémentaires à hauteur de 1,28 M€.

Au final, malgré la baisse du coût du risque, le taux de provisionnement moyen des encours douteux et douteux compromis s'établi à 52,81 % à fin 2016 à comparer aux 45,82 % constatés à fin 2015.

RÉSULTAT NET

L'année 2016 se traduit par un résultat bénéficiaire de 4 M€, après prise en compte de la clôture des activités bancaires, du réseau commercial et d'une cession d'un portefeuille d'ouvertures de crédits hypothécaires (OCH).

L'Assemblée Générale, sur proposition du conseil d'administration, a décidé d'affecter le résultat de l'exercice, soit + 4 014 705,51 euros en report à nouveau. Il est rappelé que 0 € de dividende a été versé aux actionnaires au titre des 3 derniers exercices précédents.

ÉVOLUTION DES FONDS PROPRES ET DU RATIO DE SOLVABILITÉ

Rappelons que le Crédit Municipal de Paris avait procédé à une recapitalisation de CMP Banque à hauteur de 24 M€ le 12 octobre 2015.

Le ratio sur fonds propres de base est passé de 11,86 % à fin 2015 à 16,55 % à fin 2016 pour une obligation spécifique fixée par l'ACPR à 9 %.

Le ratio sur fonds propres totaux, intégrant les 10 M€ d'emprunts subordonnés, s'établi à 20,67 % à fin 2016 versus 14,80 % à fin 2015 pour un seuil fixé à 11 % par l'ACPR.

Au 31 décembre 2016, les capitaux propres de CMP Banque s'élevaient à 44,61 M€. Le capital social est de 84,037 M€.

Le plan d'affaires au titre de l'exercice 2017 montre un niveau de fonds propres réglementaires suffisant par rapport aux règles de la CRD4.

PARTICIPATION DES SALARIÉS

La participation des salariés au capital social du 31 décembre 2016 est égale à zéro. Aucune action de CMP Banque n'est détenue par le personnel de la société et par le personnel des sociétés qui lui sont liées dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À L'ARRÊTÉ DU 31 DÉCEMBRE 2016

Il n'y a pas eu d'événements significatifs postérieurs à la date d'arrêté du 31.12.2016.

ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT & ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La banque n'a pas d'activité en matière de recherche et de développement. De même, la banque n'est pas à ce jour engagée dans des actions de développement durable.

CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITÉ ET EMPLOI (CICE)

Conformément à l'article 244 quater C du Code général des impôts, CMP Banque bénéficie depuis 2013 d'un crédit d'impôt ayant pour objet l'amélioration de sa compétitivité.

Le crédit d'impôt généré en 2015 pour 160 K€ a été utilisé sur l'exercice 2016 pour des dépenses d'investissement consacrées au système d'information.

CONCLUSION

Il convient de noter la qualité du travail accompli par la Direction générale ainsi que la contribution des équipes de CMP Banque qui ont permis la réalisation opérationnelle de la gestion extinctive durant cet exercice.

Soulignons notamment l'enclenchement réussi en novembre 2016 d'une bascule comptable et informatique mettant CMP Banque en configuration opérationnelle post-retrait d'agrément bancaire. Ce projet avait été lancé en janvier 2016 avec la mobilisation des équipes informatiques et métiers et le support de consultants.

En outre, au-delà du pilotage de cette gestion extinctive, la Direction générale s'est attachée, avec l'appui d'un cabinet spécialisé, à mettre en place un accompagnement adapté et individualisé pour le repositionnement des 86 collaborateurs ayant quitté l'entreprise en 2016. Le Crédit Municipal de Paris et la Ville de Paris ont apporté leur soutien et leur support dans cette action.

Ainsi, à ce jour, 68 collaborateurs ayant quitté l'entreprise ont été repositionnés dont 6 au Crédit Municipal de Paris et 17 à la Ville de Paris.

Fin 2015, il avait été indiqué, dans le cadre de la mise en œuvre de la gestion extinctive, que des opportunités de cession de créances saines et contentieuses seraient examinées.

Début octobre 2016, le conseil d'administration a donné mandat au Directeur général pour examiner des opportunités de cession totale ou partielle des créances de la banque en raison d'un contexte favorable sur les marchés financiers en termes de financement et de rendement recherchés par les investisseurs.

Ce processus de consultation conduira la gouvernance du groupe CMP à se prononcer sur une éventuelle cession totale ou partielle qui pourrait intervenir dans le courant du 1er semestre 2017, et permettre ainsi une accélération de la gestion extinctive en termes de délai dans un cadre financier maîtrisé.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET MANDATAIRES SOCIAUX DE CMP BANQUE ET DE LEUR(S) AUTRE(S) MANDAT(S)

M. FRÉDÉRIC MAUGET

Directeur Général du Crédit Municipal de Paris
Représentant Permanent du Crédit Municipal de Paris
. néant

M. JEAN PHILIPPE BRINET

Président du conseil d'administration de CMP Banque
. ACTIA Groupe : Administrateur

M. JEAN PAUL ESCANDE

Administrateur de CMP Banque
. CIC Sud Ouest : administrateur
. Schröder et Schyler S.A. : Administrateur

MME VALÉRIE DE BREM

Administratrice de CMP Banque
. Élogie-Siemp : Directrice Générale
. Soreqa : Directrice Générale

M. OLIVIER PASTRE

Administrateur de CMP Banque
. IM. Bank (Tunis) : Président du conseil et administrateur
. Financière Vivéris : Administrateur

M. JEAN MARC MAURY

Administrateur de CMP Banque
. néant

M. PHILIPPE ZAMARON

Directeur Général de CMP Banque
. néant

M. THIERRY VIEUGUE-PERDU

Directeur Général Délégué de CMP Banque
. néant

INFORMATIONS SUR LES RISQUES

RATIO DE FONDS PROPRES

Détermination des fonds propres - État de synthèse du ratio de solvabilité

ÉTAT CA	2016
FONDS PROPRES DE BASE	40 185
Capital	84 037
+/- Réserves et report à nouveau	-43 437
Fonds pour risques bancaires généraux	1 068
+/- Résultat intermédiaire	0
- Immobilisations incorporelles	-1 483
FONDS PROPRES COMPLÉMENTAIRES	
Emprunt subordonné CMP	10 000
TOTAL DES FONDS PROPRES	50 185

Exigences de fonds propres

APPROCHE STANDARD DU RISQUE DE CRÉDIT

	TOTAL EX. BRUTES	TOTAL EX. NETTES	TOTAL PONDÉRÉ	EXIGENCES FP
Adm. Centrales & banques centrales	21 449	21 449	0	0
Etablissements de crédit	48 317	48 317	9 663	773
Entreprises	0	0	0	0
Clientèle de détail	214 051	213 693	160 270	12 822
Expositions en défaut	70 552	33 293	36 295	2 904
Actions	0	0	0	0
Autres actifs	6 802	2 406	2 309	185
SOUS-TOTAL 1	361 172	319 158	208 538	16 683
Hors-bilan	80	80	17	1
SOUS-TOTAL 2	361 252	319 238	208 555	16 684

APPROCHE DE BASE DU RISQUE OPÉRATIONNEL

	34 252	2 740
MONTANT TOTAL D'EXPOSITION AU RISQUE / TOTAL DES EXIGENCES EN FONDS PROPRES	242 807	19 425

RATIO DE SOLVABILITÉ S/FONDS PROPRES DE BASE	16,55 %
RATIO DE SOLVABILITÉ S/FONDS PROPRES TOTAUX	20,67 %

RATIO DE LIQUIDITÉ A COURT TERME - LCR

Le ratio de liquidité à court terme - LCR s'établit à 4769 % à fin décembre 2016 pour une exigence fixée à 70 %.

INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

Information légale relative aux délais de paiement des fournisseurs
Application de la loi de modernisation de l'économie du 04 août 2008 - Rapport de gestion
(en milliers d'euros)

	DETTES FOURNISSEURS 2016	RÉPARTITION (EN %)	DETTES FOURNISSEURS 2015	RÉPARTITION EN %
MONTANT INSCRIT AU BILAN	205	100 %	363	100 %
Répartition par échéance				
De 0 à 30 jours	193	94%	325	90%
De 30 à 60 jours	12	6%	33	9%
Plus de 60 jours	0	0%	5	1%

ÉTATS FINANCIERS

BILAN

(en euros)

ACTIF	2016	2015
Caisse, Banques Centrales, C.C.P.	353 699,12	545 981,28
Effets Publics et Valeurs assimilées	0,00	0,00
Créances sur les Etablissements de crédit	48 317 063,93	57 072 532,12
Opérations avec la Clientèle	247 752 210,54	362 377 750,65
Obligations et Autres Titres à revenu fixe	21 192 294,93	22 138 475,94
Obligations et Autres Titres à revenu variable	0,00	0,00
Participations et Activité de portefeuille	57 993,01	0,00
Parts dans les Entreprises liées	0,00	0,00
Crédit-bail et Location avec Option d'Achat	0,00	0,00
Immobilisations incorporelles	1 482 735,86	1 328 286,31
Immobilisations corporelles	452 475,95	669 378,27
Capital souscrit non versé	0,00	0,00
Actions Propres	0,00	0,00
Autres Actifs	568 746,84	484 128,69
Comptes de régularisation	463 787,57	511 413,09
TOTAL	320 641 007,75	445 127 946,35

(en euros)

PASSIF	2016	2015
Banques Centrales, C.C.P.	0,00	0,00
Dettes envers les Etablissements de crédit	247 056 134,49	263 154 376,21
Opérations avec la Clientèle	2 247 934,19	100 759 421,05
Dettes représentées par un titre	0,00	0,00
Autres Passifs	5 969 261,47	5 966 986,25
Comptes de régularisations	1 682 559,94	2 826 088,30
Provisions pour Risques et Charges	7 982 837,61	20 733 500,00
Dettes subordonnées	10 019 444,44	10 019 444,44
Fonds pour Risques Bancaires Généraux	1 067 676,75	1 067 676,75
CAPITAUX PROPRES HORS F.R.B.G.	44 615 158,86	40 600 453,35
Capital souscrit	84 037 000,00	84 037 000,00
Primes d'émission	0,00	0,00
Réserves	129 705,44	129 705,44
Ecarts de réévaluation	0,00	0,00
Provisions réglementées et Subv. d'investissement	0,00	0,00
Report à nouveau (+ / -)	-43 566 252,09	-19 080 529,27
Résultat de l'exercice (+ / -)	4 014 705,51	-24 485 722,82
TOTAL	320 641 007,75	445 127 946,35

HORS-BILAN

(en euros)

HORS BILAN	2016	2015
ENGAGEMENTS DONNES	80 025,03	969 531,17
Engagements de financement donnés	1 084,40	869 511,86
Engagements de garantie donnés	78 940,63	100 019,31
ENGAGEMENTS RECUS	205 749 462,31	219 309 470,41
Engagements de financement reçus	0,00	0,00
Engagements de garantie reçus	205 749 462,31	219 309 470,41

COMPTE DE RÉSULTAT

(en euros)

PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	2016	2015
+ Intérêts et Produits assimilés	20 109 242,19	25 376 467,84
- Intérêts et Charges assimilées	-5 281 649,26	-14 636 194,28
+ / - Produits sur opérations de crédit-bail & assimilés	0,00	0,00
+ Revenus des titres à revenu variable	0,00	0,00
+ Commissions (Produits)	2 314 051,02	3 111 636,38
- Commissions (Charges)	-948 967,62	-954 177,90
+ / - Gains ou pertes sur op. des portefeuilles de négociation	0,00	0,00
+ / - Gains ou pertes sur op. des portef. d'investissement & ass.	-72 221,02	-76 417,45
+ Autres produits d'exploitation	2 445 399,75	3 016 578,63
- Autres charges d'exploitation	-78 232,90	-77 651,66
PRODUIT NET BANCAIRE	18 487 622,16	15 760 241,56
- Charges générales d'exploitation	-7 308 654,27	-30 537 691,44
- Dotations aux amortissements & prov. s/immobilisations	-789 789,18	-1 152 406,93
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	10 389 178,71	-15 929 856,81
+ / - Coût du risque	-6 414 053,20	-7 335 408,40
RESULTAT D'EXPLOITATION	3 975 125,51	-23 265 265,21
+ / - Gains ou pertes sur actifs immobilisés	0,00	-1 410 782,64
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	3 975 125,51	-24 676 047,85
+ / - Résultat exceptionnel	0,00	30 325,03
- Impôt sur les bénéfices	39 580,00	160 000,00
+ / - Dotations / Reprises de F.R.B.G. et prov. réglementées	0,00	0,00
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	4 014 705,51	-24 485 722,82

RÉSULTAT FINANCIER

(en euros)

NATURE DES INDICATIONS (EN EUROS)	2016	2015	2014	2013	2012
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	84 037 000,00	84 037 000,00	60 037 000,00	60 037 000,00	60 037 000,00
Nombre d'actions ordinaires existantes	8 403 700	8 403 700	6 003 700	6 003 700	6 003 700
Nbre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	0	0	0	0	0
Nombre maximal d'actions futures à créer	0	0	0	0	0
Par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
Par exercice de souscription	0	0	0	0	0

OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE

Chiffres d'affaires hors taxes (PNB)	18 487 622,16	15 760 241,56	18 968 915,26	20 536 379,45	19 804 857,33
Résultat avant impôts, participation et dotations aux amortissements et provisions	11 178 967,89	-16 157 907,49	4 171 281,59	549 922,45	1 892 434,58
Impôts sur les bénéfices	39 580,00	160 000,00	189 432,00	152 187,00	9 700,00
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	4 014 705,51	-24 485 722,82	-3 200 676,20	-5 766 401,20	-7 062 559,52
Résultat distribué	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RESULTAT PAR ACTION

Résultat après impôt, participation des salariés et mais avant dotations aux amort. et provisions	1,33	-1,90	0,73	0,12	0,32
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,48	-2,91	-0,53	-0,96	-1,18
Dividende attribué à chaque action	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

PERSONNEL

Effectif moyen des salariés employés pdt l'exercice	48	122	123	156	167
Montant de la masse salariale de l'exercice (*)	2 147 981,32	4 483 186,47	6 411 339,86	6 168 953,58	6 137 333,76
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales)	667 377,46	2 496 801,30	3 284 172,17	3 231 838,55	3 129 675,39

ANNEXE

1. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de CMP-Banque sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France et selon les dispositions applicables aux banques, telles que définies par le Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, notamment le règlement ANC 2014-07 homologué par arrêté du 26 décembre 2014, relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des établissements de crédit.

Les opérations sont enregistrées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base, à savoir la continuité d'exploitation, la permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, et l'indépendance des exercices. La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique et tous les postes du bilan sont présentés, le cas échéant, nets d'amortissements, de provisions et de corrections de valeur.

1.1 Faits caractéristiques & événements significatifs

Les conseils d'administration de CMP Banque des 8 et 30 juin 2015 ont donné mandat au Directeur Général pour lancer la mise en œuvre et les modalités d'une gestion extinctive de l'activité dont les effets s'échelonneront dans le temps.

Les principales composantes de ce scénario sont :

Sur le plan opérationnel :

- L'arrêt de la commercialisation de produits et services bancaires à compter de septembre 2015,
- À compter du 3^{ème} trimestre et jusqu'au 1^{er} semestre 2016, le traitement des opérations de gestion sur les produits bancaires existants (activité de gestion de comptes à vue et compte d'épargne) dans une logique de clôture,
- À la fin de la période (horizon 2023), une cession de l'encours résiduel en fonction des conditions de marché, avec dans la période (2016-2023), la possibilité, selon les opportunités, de cession partielle, modulée ou totale sur les différentes catégories d'encours (sains, douteux ou douteux compromis).

Sur le plan organisationnel et social :

- La négociation et mise en œuvre d'un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) portant sur la totalité des effectifs avec des départs échelonnés entre début 2016 et fin 2020. A partir de 2023, la gestion du portefeuille résiduel de crédits sera externalisée.
- Après obtention de la validation de la DIRECCTE sur le plan de sauvegarde de l'emploi, le conseil d'administration du 09 décembre 2015 a acté la mise en œuvre des premiers licenciements début 2016.

Sur le plan juridique :

- La demande de retrait d'agrément bancaire auprès de la DAAR de l'ACPR et à l'issue, la transformation de l'entreprise en société commerciale, dont l'objet sera de gérer le portefeuille d'encours résiduel dans une logique extinctive ; un dossier a été déposé en ce sens courant décembre 2015.

Pour la clôture des comptes annuels, dans ce contexte, les comptes sociaux de CMP Banque au 31 décembre 2016 restent établis selon les règles comptables applicables en situation de continuité d'exploitation.

- Les évolutions en 2016 des provisions comptabilisées sur l'exercice 2015 pour la mise en œuvre de la gestion extinctive sont présentées en Notes sur le bilan - Note K - page 14, et Notes sur le compte de résultat - Note A - page 16, Note B - page 17).

Le plan d'affaires qui a été élaboré, au titre de cette période de gestion extinctive, a pris en compte l'écoulement normalement attendu des encours de crédits intégrant des données historiques issues de la gestion du portefeuille. Il prévoit également que CMP Banque bénéficie tout au long de la période de gestion extinctive du refinancement de sa maison-mère, le CREDIT MUNICIPAL DE PARIS.

1.2 Changements de méthodes comptables

Il n'y a pas eu de changement de méthodes comptables ni de présentation par rapport aux comptes établis, approuvés et publiés au 31 décembre 2015.

1.3 Opérations avec la clientèle : traitement du risque de crédit

Les opérations avec la clientèle sont composées :

Sur le plan opérationnel :

- A l'actif, des crédits à la clientèle présentés à leur valeur de capital restant dû et des comptes ordinaires débiteurs inscrits à leur valeur nominale, majorés le cas échéant des intérêts courus calculés à la date de clôture, et net des décotes et des dépréciations constituées au titre du risque de crédit.
- Au passif, des encours de comptes créditeurs à vue et à terme, ainsi que des comptes d'épargne réglementée inscrits à leur valeur nominale et majorés, le cas échéant, des intérêts courus calculés à la date de clôture.

Pour le traitement du risque de crédit, CMP-Banque applique le règlement ANC 2014-07 homologué par arrêté du 26 décembre 2014, relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des établissements de crédit, ainsi que les différents communiqués et avis du Comité d'Urgence du CNC y afférent, à savoir :

- Le communiqué du CNC du 21 novembre 2003

concernant le traitement comptable des crédits restructurés à des conditions hors marché;

- L'avis du Comité d'Urgence du CNC n°2003-G du 18 décembre 2003 portant sur les modalités de passage des encours douteux en encours douteux compromis figurant dans le règlement du CRC n°2002-03.

1.3.1. Classification des encours de crédits à la clientèle

Les encours de crédit sont classés en encours sains, encours douteux et encours douteux compromis. Les créances restructurées du fait de la situation financière d'un débiteur et présentant des conditions hors marché sont isolées dans des comptes d'encours spécifiques.

Les créances douteuses sont constituées de l'ensemble des encours dus par les débiteurs dont un engagement au moins, présente un risque de crédit avéré. Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, indépendamment de l'existence de garantie ou de caution.

Les créances douteuses compromises sont les créances pour lesquelles aucun reclassement en encours sain n'est prévisible. L'identification intervient à la échéance du terme et dans le cas de créances à durée indéterminée, au plus tard un an après la classification en encours douteux, sauf si ces créances sont couvertes par des garanties jugées suffisantes.

1.3.2. Segmentation des encours

Compte tenu de la spécialisation de CMP-Banque dans la distribution de crédits de trésorerie aux particuliers, l'établissement procède à une segmentation de ces encours fondée sur la nature des prêts distribués.

Il n'est pas fait usage de systèmes de notation interne.

1.3.3. Déclassement des créances douteuses

Les règles d'identification des créances douteuses et restructurées au bilan et de déclassement en créances douteuses ont été précisées par des normes internes, notamment en ce qui concerne le traitement des créances restructurées sous moratoire partiel ou total.

Les définitions des créances restructurées sous moratoire partiel ou total sont les suivantes :

- Le moratoire est total dès lors que le montant sous moratoire est équivalent à la créance restant due. -
- Le moratoire est partiel lorsque le montant sous moratoire est inférieur à la créance restant due.

Règle générale de déclassement applicable pour les encours hors moratoire

Le déclassement en encours douteux s'opère systématiquement lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins, pour les crédits de trésorerie et depuis six mois au moins pour les crédits à l'habitat. Il est effectué dès le premier impayé pour les créances restructurées dans le cadre d'une première restructuration.

matiquement lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins, pour les crédits de trésorerie et depuis six mois au moins pour les crédits à l'habitat. Il est effectué dès le premier impayé pour les créances restructurées dans le cadre d'une première restructuration.

Règles particulières de déclassement pour les moratoires totaux ou partiels

Les créances restructurées dans le cadre d'une première restructuration, sous moratoire partiel ou total, avec ou sans impayé, sont déclassées en encours douteux pour la totalité de l'encours restant dû.

Règles particulières de déclassement pour les créances restructurées dans le cadre d'une seconde restructuration ou plus

A partir de la seconde restructuration, les créances restructurées, sous moratoire partiel ou total, sont systématiquement déclassées en encours douteux compromis, et dès le premier impayé pour les créances restructurées hors moratoire.

Autres règles (contagion, retour en sains, intérêts de retard, passage en pertes)

En application du principe de contagion, l'ensemble des concours accordés à une même contrepartie ayant au moins un prêt déclaré douteux ou douteux compromis, est déclassé en encours douteux.

Les créances douteuses sont réinscrites en encours sain quand les règlements reprennent de façon régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine, et lorsque la contrepartie ne présente plus de risque de défaillance.

Les intérêts de retard sur créances douteuses sont intégralement dépréciés. Ces dépréciations sont enregistrées en neutralisation des intérêts au niveau du Produit Net Bancaire.

Lorsque les perspectives de recouvrement des créances sont définitivement compromises, l'établissement sort les encours concernés de ses actifs par la contrepartie d'un compte de perte.

1.3.4. Prise en compte des instruments de réduction des risques

CMP-Banque ne fait pas usage de dérivés de crédits ou de sûretés financières.

1.3.5. Dépréciation des encours douteux et douteux compromis

La méthode de dépréciation appliquée par CMP-Banque distingue différents types d'encours :

Dépréciation au titre d'engagements individuels

Les crédits douteux assortis d'une garantie ou d'une sureté réelle sont dépréciés sur une base individuelle en tenant compte, le cas échéant de la valeur de l'instrument de réduction du risque. Pour CMP BANQUE, les instruments pris en compte pour considérer réellement la diminution d'un risque sont :

- Les hypothèques judiciaires, inscrites en hors bilan en engagements reçus de la clientèle,
- Les nantissements de dépôts en espèces, inscrits au bilan.

Les provisions individuelles sont déterminées en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques, les garanties appelées ou susceptibles de l'être sous déduction des coûts liés à leur réalisation et l'état des procédures en cours.

Dépréciation sur portefeuilles homogènes de créances de même nature

Les crédits de trésorerie douteux et douteux compromis, constitués de petites créances présentant des caractéristiques similaires, sont dépréciés selon un modèle statistique de dépréciation basé sur l'observation des niveaux de pertes historiquement constatés ainsi que des évolutions anticipées de nature à modifier les probabilités de pertes effectives.

Pour les créances restructurées avec moratoires partiels ne présentant pas d'impayé, les taux de dépréciation s'appliquent dans les conditions suivantes :

- Dossiers avec échéanciers de remboursement démarrés : la base dépréciée est constituée du montant de la dernière échéance,
- Dossiers avec échéanciers de remboursement non démarrés : la base dépréciée comprend l'ensemble de l'encours, à l'exception des plans issus des commissions de surendettement assortis d'un différé de paiement d'une durée inférieure à 10 mois et dont le plan d'amortissement n'a pas démarré, pour lequel CMP-Banque considère que le risque de non-recouvrement n'est pas avéré.

Dans le cadre d'une seconde restructuration ou plus, les prêts restructurés sont déclassés en douteux compromis et dépréciés aux taux statistiques des douteux compromis.

Méthodes retenues pour la détermination des flux prévisionnels et des taux d'actualisation retenus

Au moment de la restructuration, les prêts restructurés font l'objet d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux futurs attendus de capital et d'intérêts issus de la restructuration.

Un complément de taux correspondant à l'impact de l'actualisation est calculé sur les crédits de trésorerie restructurés et sur les encours douteux résiduels de plus d'un an à courir.

1.3.6. Présentation dans le compte de résultat

La charge nette de l'exercice au titre des risques, hors dépréciations sur intérêts, figure au compte de résultat sous la rubrique « Coût du risque » ; elle est constituée par les dotations et par la part des créances irrécupérables non couvertes par des dépréciations, diminuées des reprises aux comptes de dépréciations.

CMP-Banque enregistre les dépréciations correspondant, en valeur actualisée, à l'ensemble de ses pertes prévisionnelles au titre des encours douteux ou douteux compromis.

La décote des nouvelles créances restructurées est inscrite au résultat en coût du risque et au bilan en diminution de l'encours correspondant. En cas d'interruption du plan de surendettement (dénonciation du plan en cas de non-respect ou dépôt d'un nouveau plan de surendettement), une reprise de décote est effectuée en coût du risque.

L'amortissement de la décote du fait du passage du temps est comptabilisé dans la marge d'intérêt.

1.4 Traitement comptable des commissions et frais liés à l'octroi ou à l'acquisition d'un concours

CMP-Banque applique depuis le 1er janvier 2010 le règlement ANC 2014-07 homologué par arrêté du 26 décembre 2014, relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des établissements de crédit.

Les commissions et coûts relevant du périmètre d'application du règlement font l'objet d'un étalement sur la durée de vie effective du crédit.

CMP-Banque a opté pour la méthode alternative d'étalement au prorata du capital restant dû.

1.5 Opérations sur titres

Sont considérés comme titres de transaction, les interventions sur titres effectuées dès l'origine avec l'intention de les vendre au plus tard au terme d'une durée de détention de six mois.

Au 31.12.2016, CMP-Banque ne détenait aucun actif entrant dans cette catégorie.

Sont considérés comme titres de placement, les titres (actions ou obligations) acquis en vue d'en tirer un revenu direct ou une plus-value. A la clôture de l'exercice, il est procédé à une évaluation des titres en cours au 31 décembre ; les moins-values sont constatées par voie de provision pour dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Au 31.12.2016, CMP-Banque ne détenait aucun actif entrant dans cette catégorie.

Sont considérés comme titres d'investissement, les titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les dé-

tenir de façon durable et couverts par des contrats d'échange de taux d'intérêts.

Au 31.12.2016, CMP-Banque détient un portefeuille d'obligations d'états européens qualifiées HQLA, pour le respect du ratio de liquidité à court terme (LCR). Sont considérés comme titres de participation, tous les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise.

Au 31.12.2016, CMP-Banque ne détenait aucun actif entrant dans cette catégorie.

1.6 Opérations sur instruments financiers à terme et autres expositions de dérivés de crédit

Au 31 décembre 2016, CMP-Banque ne détient aucun instrument financier à terme et n'a aucune exposition directe ou indirecte sur des instruments de dérivés de crédit type CDO, CMBS ou autres expositions de type « subprime » telles que les RMBS. En outre, CMP-Banque n'est pas exposé aux opérations de dette à effet de levier.

1.7 Immobilisations et amortissements

L'établissement applique le règlement CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

1.8 Provisions pour risques et charges

Ce poste recouvre :

- Les provisions destinées à couvrir des risques et des charges liés à des opérations bancaires, que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine.
- Les provisions destinées à couvrir des risques et des charges non directement liés à des opérations bancaires, nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant et/ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise.

1.9 Informations sur les transactions entre parties liées

En application du règlement de l'ANC 2010-04, l'ensemble des opérations avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché.

1.10 Engagements sociaux

Un régime de participation des salariés aux bénéfices a été institué conformément aux dispositions légales. La participation est liée aux résultats de la société ; elle existe en conséquence dans la mesure où les résultats de l'exercice permettent de dégager une réserve de participation positive.

Un accord de participation, formalisé avec les instances représentatives du personnel, est applicable à compter du 1er janvier 2012.

L'entreprise n'a pas formalisé d'accord avec les instances représentatives du personnel pour la mise en œuvre d'un plan d'intéressement.

La prise des congés se faisant du 1er janvier au 30 avril de l'année suivante, la dette représentative des congés restant à prendre au 31 décembre est comptabilisée en dettes de personnel.

Dans le cadre de l'accord sur la réduction du temps de travail, l'établissement autorise la création d'un compte épargne temps, qui permet aux salariés qui le souhaitent d'accumuler des jours de congés rémunérés ou de développer une épargne monétisée pour indemniser des congés spécifiques de fin de carrière, des congés pour convenance personnelle, un passage à temps partiel ou des congés légaux non rémunérés. Les comptes épargne-temps (CET) sont comptabilisés en dettes de personnel.

Compte tenu du contexte de gestion extinctive et de la mise en œuvre d'un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) portant sur la totalité des effectifs, CMP Banque ne constitue pas de provisions au titre des indemnités de fin de carrière.

Les pensions et retraites du personnel de CMP-Banque sont prises en charge par des organismes interprofessionnels auxquels sont versées périodiquement des cotisations. Celles-ci sont prises en charge dans l'exercice de leur appel.

CMP-Banque n'a pas d'engagement au titre de personnels en préretraite.

Hors licenciement s'inscrivant dans la réalisation du plan de sauvegarde de l'emploi (PSE), CMP Banque constitue des provisions pour licenciement sur la base des litiges prévisibles ou avérés à la date d'arrêt. Les primes de médailles du travail ne font pas l'objet de provisions.

2. ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS À L'ARRÊTÉ DU 31 DÉCEMBRE 2016

Il n'y a pas eu d'événements significatifs postérieurs à la date d'arrêt du 31.12.2016.

3. NOTES SUR LE BILAN

A. Emplois de la clientèle

INVENTAIRE (MONTANTS NETS DE DÉPRÉCIATIONS)

(en milliers d'euros)

NATURE DES ENCOURS	2016			2015		
	ENCOURS BRUTS	DÉCOTE / DÉPRÉCIATIONS	ENCOURS NETS	ENCOURS BRUTS	DÉCOTE / DÉPRÉCIATIONS	ENCOURS NETS
Crédits de trésorerie	208 641		208 641	308 932		308 932
Crédits de trésorerie - Créances restructurées	2 956	325	2 631	3 640	364	3 276
Crédits à l'habitat	1 491		1 491	1 926		1 926
Crédits à l'habitat - Créances restructurées	117	33	84	378	46	332
Comptes ordinaires débiteurs (dont OCH*)	31		31	3 230		3 230
Valeurs non imputées	766		766	576		576
Créances douteuses	70 552	37 259	33 293	79 153	36 267	42 886
Créances rattachées	816		816	1 220		1 220
TOTAL	285 370	37 617	247 752	399 055	36 678	362 378

*(OCH : Ouverture de crédit hypothécaire)

(*) Dans le cadre de la gestion extinctive, CMP Banque a procédé à la clôture des activités de gestion de comptes à vue & moyens de paiement pour la clientèle. L'encours résiduel de 31 K€ au 31/12/2016 représente un financement (avance sur subvention) consenti à une association, géré sous la forme d'un découvert en compte.

RÉPARTITION DES ENCOURS DOUTEUX ET DOUTEUX COMPROMIS

NATURE DES ENCOURS	2016			2015		
	ENCOURS BRUTS	DÉCOTE / DÉPRÉCIATIONS	ENCOURS NETS	ENCOURS BRUTS	DÉCOTE / DÉPRÉCIATIONS	ENCOURS NETS
ENCOURS DOUTEUX	22 464	6 675	15 790	22 755	6 653	16 102
Crédits de trésorerie	6 326	768	5 559	6 135	663	5 471
Crédits restructurés	13 849	5 907	7 942	14 021	5 990	8 031
Crédits hypothécaires et à l'habitat	2 222	-	2 222	2 470	-	2 470
Comptes ordinaires et OCH	-	-	-	-	-	-
Encours déclassés Principe de contagion	67	-	67	129	-	129
ENCOURS DOUTEUX COMPROMIS	41 794	24 291	17 503	49 156	23 299	25 857
Crédits de trésorerie	35 980	22 089	13 891	36 164	19 872	16 292
Crédits hypothécaires et à l'habitat	3 732	1 036	2 696	3 873	1 152	2 721
Comptes ordinaires et OCH	2 082	1 167	915	9 118	2 274	6 844
INTÉRÊTS DE RETARD	6 294	6 294	-	7 242	6 315	927
TOTAL	70 552	37 259	33 293	79 153	36 267	42 886

Le taux de dépréciation moyen (provision et décote/ encours douteux global - incluant les intérêts de retard dépréciés à 100%) s'établit à 52,81 % à fin décembre 2016 ; il était de 45,82% à fin 2015.

RÉPARTITION DES CRÉDITS SAINS ET RESTRUCTURÉS, HORS CRÉANCES RATTACHÉES ET COMPTES ORDINAIRES À VUE, SELON LA DURÉE RESTANT À COURIR

(en milliers d'euros)

DURÉE RESTANT À COURIR	D <= 1 MOIS	1 MOIS < D <= 3 MOIS	3 MOIS < D <= 6 MOIS	6 MOIS < D <= 1 AN	1 AN < D <= 5 ANS	D > 5 ANS
CRÉDITS DONT LA DURÉE INITIALE EST :						
<= 1 an	0	1	18	78	0	0
> 1 an	4 568	9 132	13 367	25 027	103 087	57 568

B. Opérations sur titres

Balance au 31/12/2016 en milliers d'euros

	VALEUR BRUTE	DÉPRÉCIATIONS	VALEUR NETTE
Titres d'investissement	20 809	0	20 809
Titres de placement	0	0	0
Créances rattachées	383	0	383
TOTAL	21 192	0	21 192

	VALEUR BRUTE	DÉPRÉCIATIONS	VALEUR NETTE
Titres d'investissement	21 912	0	21 912
Titres de placement	0	0	0
Créances rattachées	226	0	226
TOTAL	22 138	0	22 138

CMP-Banque a constitué, dans le cadre de l'entrée en vigueur au 1er octobre 2015 du ratio de liquidité à court terme (LCR), un portefeuille d'obligations d'états européens qualifiées HQLA, avec l'intention de les détenir jusqu'à leur terme, en septembre 2017.

Au 31 décembre 2016, l'évaluation des titres d'investissement en valeur de marché s'établit à 21 279 K€ et fait apparaître une plus-value latente de 470 K€.

C. Titres de participation

CMP Banque ne détient aucune participation dans le capital d'autres sociétés.

Les certificats d'associés souscrits auprès du Fond de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR) à hauteur de 58 K€ sont inscrits en titres de participation.

D. Immobilisations

(en milliers d'euros)

NATURE DES IMMOBILISATIONS	VALEUR BRUTE 2015	ACQUISITIONS DE L'EXERCICE	TRANSFERTS DE L'EXERCICE	CESSIONS DE L'EXERCICE	VALEUR BRUTE 2016
Immobilisations incorporelles	9 663	8	0	0	9 671
Immobilisations corporelles	4 823	26	0	0	4 849
Immobilisations hors exploitation	0	0	0	0	0
Immobilisations en location	0	0	0	0	0
Immobilisations en cours incorporelles	36	694	0	0	730
Immobilisations en cours corporelles	0	0	0	0	0
TOTAL	14 521	727	0	0	15 249

Les immobilisations figurent au bilan à leur prix d'acquisition. Les immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de logiciels. Les acquisitions de l'exercice correspondent aux investissements nécessaires à la transformation du système d'information dans le cadre de la demande de retrait de l'agrément bancaire (gestion des flux interbancaires au format commercial).

E. Amortissements

(en milliers d'euros)

NATURE DES IMMOBILISATIONS	VALEUR BRUTE 2015	ACQUISITIONS DE L'EXERCICE	TRANSFERTS DE L'EXERCICE	CESSIONS DE L'EXERCICE	VALEUR BRUTE 2016
Immobilisations incorporelles	8 369	547	0	8 917	9 671
Immobilisations corporelles	4 153	243	0	4 396	4 849
Immobilisations hors exploitation	0	0	0	0	0
Immobilisations en location	0	0	0	0	0
TOTAL	12 524	790	0	13 313	15 249

Les immobilisations sont amorties linéairement en fonction de leur durée estimée d'utilisation.

MÉTHODES D'AMORTISSEMENT ET DURÉES D'UTILISATION ESTIMÉES		
Droit au bail		Non amorti
Frais de développement et d'acquisition des logiciels	Linéaire	1 et 3 ans
Frais de développement et d'acquisition des logiciels	Linéaire	5 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Matériel et mobilier de bureau	Linéaire	3 et 5 ans
Agencements et installations	Linéaire	5 et 10 ans

F. Comptes de régularisation et divers actifs

(en milliers d'euros)

AUTRES ACTIFS	VALEURS À L'ACTIF 2016	VALEURS À L'ACTIF 2015
Titres de développement industriel (TDI)	0	0
Dépôts & cautionnements versés	369	281
Débiteurs divers	200	203
Créances rattachées	0	0
TOTAL	569	484

(en milliers d'euros)

COMPTES DE REGULARISATION	VALEURS À L'ACTIF 2016	VALEURS À L'ACTIF 2015
Comptes de règlements relatifs aux op. s/titres	0	0
Comptes d'encaissement	0	0
Charges constatées d'avance	33	57
Produits à recevoir	413	418
dont créances avec les entreprises liées	123	106
Autres comptes de régularisation	17	37
dont créances avec les entreprises liées	0	0
TOTAL	464	511

(en milliers d'euros)

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR	VALEURS À L'ACTIF 2016	VALEURS À L'ACTIF 2015
Produits à recevoir - Divers	11	13
Prêts conventionnés (hors convention CNAS)		
Frais de gestion & bonification d'intérêts à recev.	7	29
Prêts conventionnés - Convention CNAS		
Frais de gestion & bonification d'intérêts à recev.	0	0
Commissions apporteurs à percevoir	0	0
Commissions s/assurances groupe à recevoir	272	270
Entreprise liée : refacturations T4 2012 à recev.	123	106
TOTAL	413	418

Les produits à recevoir sont des produits acquis en contrepartie de prestations réalisées au cours de l'exercice et dont le règlement intervient après la date de clôture de l'exercice.

G. Dettes envers les établissements de crédit

INVENTAIRE

(en milliers d'euros)

NATURE DES COMPTES	VALEUR AU PASSIF 2016	VALEUR AU PASSIF 2015
Comptes ordinaires créditeurs	182	880
Comptes ordinaires créditeurs - Part avec les entreprises liées	1	1
Emprunts & comptes à terme	31 071	53 575
Emprunts à terme - Part avec les entreprises liées	214 000	205 125
Valeurs données en pension	0	0
Autres sommes dues	0	0
Dettes rattachées	1 161	2 331
Dettes rattachées - Part avec les entreprises liées	641	1 243
TOTAL	247 056	263 154

RÉPARTITION DES RESSOURCES, HORS COMPTES ORDINAIRES À VUE ET DETTES RATTACHÉES, SELON LA DURÉE RESTANT À COURIR

(en milliers d'euros)

DURÉE RESTANT À COURIR	D <= 1 MOIS	1 MOIS < D <= 3 MOIS	3 MOIS < D <= 6 MOIS	6 MOIS < D <= 1 AN	1 AN < D <= 5 ANS	D > 5 ANS
Emprunts & comptes à terme & valeurs données en pension	0	29 857	87 500	22 000	105 714	0

H. Comptes créditeurs de la clientèle et autres dépôts de la clientèle

INVENTAIRE

(en milliers d'euros)

NATURE DES COMPTES	VALEUR AU PASSIF 2016	VALEUR AU PASSIF 2015
Comptes ordinaires créditeurs	0	1 216
Comptes d'épargne à régime spécial liées	0	7 670
Comptes à terme	0	86 906
Autres sommes dues	2 248	1 535
Dettes rattachées	0	3 433
TOTAL	2 248	100 759

(*) Dans le cadre de la gestion extinctive, CMP Banque a procédé à la clôture des activités de gestion de comptes à vue, dépôts & placements de la clientèle.

Les autres sommes dues sont corrélées aux encours de crédits et représentent les fonds reçus des clients, en attente d'identification et d'imputation sur les dossiers de crédits pour le règlement d'échéances impayées ou en cas de remboursement anticipé des créances.

I. Titres du marché interbancaire et créances négociables

(en milliers d'euros)

NATURE DES COMPTES	2016	2015
B.O.N. émis	-	-
C.D.N. émisiées	0	0
B.M.T.N. émis	0	0
Titres donnés en pension livrée	-	-
Bons de Caisse	-	-
SOUS-TOTAL	0	0
Surcote/Décote sur C.D.N.	-	-
Dettes rattachées	0	0
TOTAL	0	0

J. Comptes de régularisation et autres passifs

(en milliers d'euros)

CRÉDITEURS DIVERS	VALEURS AU PASSIF 2016	VALEURS AU PASSIF 2015
Dépôts de garantie & cautionnement perçus	4 532	4 549
Charges à payer fournisseurs	179	8
dont dettes avec les entreprises liées	0	2
Créditeurs divers fiscaux	0	0
Créditeurs divers sociaux	981	1 055
Autres créditeurs divers	277	354
TOTAL	5 969	5 967

(en milliers d'euros)

COMPTES DE RÉGULARISATION	VALEURS AU PASSIF 2016	VALEURS AU PASSIF 2015
Compte de liaison inter-agences	-	-
Comptes d'encaissement	0	0
Produits perçus d'avance	907	2 048
dont intérêts bonifiés	907	1 928
dont fonds de roulement dispositifs «Loca»	0	121
Charges à payer	752	608
dont dettes avec les entreprises liées	87	114
Autres comptes de régularisation	23	170
TOTAL	1 682	2 826

Les produits perçus d'avance sont principalement constitués des bonifications d'intérêts versées par les partenaires de CMP-Banque dans le cadre de la distribution de prêts bonifiés conventionnés. Les charges à payer sont des charges générées au cours de l'exercice et dont le règlement intervient après la date de clôture de l'exercice.

(en milliers d'euros)

COMPTES DE RÉGULARISATION Détail des produits perçus d'avance	VALEURS AU PASSIF 2016	VALEURS AU PASSIF 2015
Prêts conventionnés (hors convention CNAS)		
Intérêts bonifiés perçus d'avance	102	170
Prêts conventionnés - Convention CNAS		
Intérêts bonifiés perçus d'avance	806	1 758
Fonds de roulement dispositifs «Loca»	0	121
TOTAL	907	2 048

(en milliers d'euros)

COMPTES DE RÉGULARISATION Détail des charges à payer	VALEURS AU PASSIF 2016	VALEURS AU PASSIF 2015
Charges à payer – Partenaires	0	2
Charges à payer – Personnel	0	0
Charges à payer – Fournisseurs	664	491
Entreprise liée : refacturations T4 2012 à verser	87	114
TOTAL	752	608

K. Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)

NATURE DES PROVISIONS	VALEUR NETTE 2015	DOTATIONS 2016	REPRISES 2016	VALEUR NETTE 2016
Provisions pour plan départs volontaires (PDV)	0	0	0	0
Provisions pour litiges	100	100	0	200
Provisions pour licenciements	22	35	22	35
Provisions pour indemnités de fin de carrière	0	0	0	0
Provisions pour gestion extinctive	20 612	0	12 864	7 748
TOTAL	20 733	135	12 886	7 983

La provision pour gestion extinctive constituée en 2015 recouvre :

- Le coût du plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) pour un montant de 15,05 M€ incluant l'ensemble des indemnités versées aux collaborateurs, les dépenses et frais d'accompagnement et les honoraires des conseils juridiques et cabinets de repositionnement.
- Le coût lié à la résiliation anticipée des comptes à terme et autres placements en raison de la demande de retrait d'agrément bancaire et évalué à 3,99 M€.
- Le coût lié à la fermeture du réseau commercial portant essentiellement sur la résiliation anticipée des baux commerciaux et estimé à 1,56 M€.

Les reprises de provisions utilisées au regard des dépenses réalisées ont été comptabilisées au cours de l'exercice 2016 :

- A hauteur de 9 M€ pour le plan de sauvegarde de l'emploi (PSE), le solde de 6,05 M€ au 31-12-2016 représentant les engagements de CMP Banque vis-à-vis des collaborateurs en poste et dont les départs s'échelonneront d'ici 2020 ;
- Pour 1,86 M€ au titre de la clôture des opérations bancaires ; une provision de 1,59 M€ est maintenue pour couvrir la survenance d'éventuels événements liés à cette clôture des opérations bancaires ;
- Pour 0,84 M€ au titre des coûts liés à la fermeture du réseau commercial ; des dépenses estimées à 0,11 M€ sont encore attendues sur l'exercice 2017

L. Capitaux propres

(en milliers d'euros)

	2015	AFFECTATION DU RÉSULTAT 2015	AUGMENTATION DE CAPITAL	2016
Capital	84 037		0	84 037
Réserve légale	130			130
Réserves	0			0
Ecart de réévaluation	0			0
Report à nouveau	-19 081	-24 486		-43 567
Résultat	-24 486	24 486		4 015
TOTAL	40 600	0	0	44 615

RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Dont : Affectation en capitaux propres		24 486		
--	--	--------	--	--

Le capital de CMP-Banque est constitué de 6 003 700 actions de 10 euros ; il est détenu à hauteur de 99,9 % par le CREDIT MUNICIPAL DE PARIS. Les comptes de CMP-Banque sont consolidés par le CREDIT MUNICIPAL DE PARIS. Le CREDIT MUNICIPAL DE PARIS a procédé courant octobre 2015 à une augmentation de capital à hauteur de 24 M€ pour soutenir les fonds propres de CMP Banque au regard de la perte dégagée sur l'exercice 2015 compte tenu de la comptabilisation des provisions liées à la mise en œuvre de la gestion extinctive.

M. Autres éléments de fonds propres

(en milliers d'euros)

	2015	VARIATIONS DE L'EXERCICE 2016	2016
Emprunt subordonné_Part avec les entreprises liées	10 000	0	10 000
Dettes ratt. s/emp. subordonné_Part avec les entreprises liées	19	0	19
FRBG_Fonds pour risques bancaires généraux	1 068	0	1 068
TOTAL	11 087	0	11 087

Au cours de l'année 2013, le Crédit Municipal de Paris, actionnaire majoritaire de CMP Banque a procédé à l'augmentation des fonds propres de la banque sous la forme d'un prêt subordonné remboursable de 10 M€, d'une durée de 10 ans.

Le Fonds pour Risques Bancaires Généraux est inchangé au 31 décembre 2016 et s'établit à 1 068 K€.

4. NOTE SUR LE HORS BILAN

ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS

(en milliers d'euros)

ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS	2016	2015	NATURE
ENGAGEMENTS DONNÉS			
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit	-	-	Ligne de trésorerie en faveur EC Partie non utilisée
Engagements de financement en faveur de la clientèle	1	870	Crédits confirmés en attente de déblocage Partie non utilisée des OCH et autorisations de découverts / Engagements de caution
Engagements de garantie en faveur d'établissements de crédit	-	-	Refinancement BCE_Créances cédées disponibles pour refinancement
Engagements de garantie en faveur de la clientèle	79	100	Contrats LOCAPARIS & LOCACDC (Garanties d'impayés de loyers)
SOUS-TOTAL	80	970	
ENGAGEMENTS REÇUS			
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit	-	-	Lignes de trésorerie accordées par EC
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit	-	824	Fonds mutuel de garantie Crédit Logement
Engagements de garantie reçus de la clientèle	205 749	218 485	Cautions et hypothèques
SOUS-TOTAL	205 749	219 309	
TOTAL	205 829	220 279	

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

A. Produit net bancaire

(en milliers d'euros)

	2016	2015
+ Produits des opé. de trésor. et interbancaires	0	6
+ Produits des opérations sur titres	0	0
+ Produits des opérations avec la clientèle	22 413	28 462
. Dont intérêts	20 109	25 371
. Dont commissions	2 304	3 091
+ Produits des opérations de hors bilan	0	0
+ Autres produits d'exploitation bancaire	1 905	2 345
- Charges sur opé. de trésor. et interbancaires	-4 594	-7 531
- Charges sur opérations financières	-356	-355
- Charges sur opérations avec la clientèle	-357	-6 798
. Dont intérêts	-354	-6 794
. Dont commissions	-3	-4
- Charges sur opérations de hors bilan	0	0
- Autres charges d'exploitation bancaire	-957	-935
+ Solde en bénéfice s/opérations financières		
- Solde en perte s/opérations financières	-72	-76
+ Autres produits d'exploitation	16	249
- Autres charges d'exploitation	-45	-50
PNB AVANT CHARGES REFACTURÉES	17 953	15 317
Charges refacturées intra-groupe	535	443
PNB AVEC CHARGES REFACTURÉES	18 488	15 760

Dans le cadre de l'application du règlement ANC 2014-07, CMP-Banque a opté pour le classement des reprises de décote en marge d'intérêt (941 K€ au 31-12-2016).

Les coûts relatifs à la mise en œuvre de la gestion extinctive ont été couverts en 2015 par des provisions et notamment les coûts relatifs à la clôture anticipée des comptes de dépôt de la clientèle comptabilisés en charges sur opérations avec la clientèle pour 3,99 M€.

Les reprises de provisions utilisées au regard des dépenses réalisées ont été comptabilisées au cours de l'exercice 2016 pour 1,86 M€ au titre de la clôture des opérations bancaires ; une reprise de provision non utilisée de 0,54 M€ est constatée. Au 31 décembre 2016, une provision de 1,59 M€ est maintenue pour couvrir la survenance d'éventuels éléments liés la clôture des opérations bancaires.

En juillet 2016, CMP Banque a réalisé la cession d'un portefeuille d'OCH (Ouverture de Crédits Hypothécaires) contentieuses. Cette opération a porté sur 33 dossiers pour un montant d'assiette brut de 8 M€, pour une valeur nette comptable de 5 M€, et a permis la réalisation d'une plus-value de cession totale de 1,16 M€ dont 0,8 M€ sont enregistrés en marge d'intérêts (la part sur le nominal apparaissant en coût du risque).

B. Charges générales d'exploitation

(en milliers d'euros)

	2016	2015
- CHARGES DE PERSONNEL	3 604	19 906
. Rémunération du personnel	8 636	4 402
. Charges sociales	2 756	2 386
. Charges fiscales	932	621
. Frais de formation	161	61
. Congés payés / CET	-297	89
. Provisions pour indemn. fin carrière	0	-563
. Provisions pour licenciements	14	0
. Provisions PSE - IL	-8 596	12 910
- IMPÔTS ET TAXES	279	234
- Services extérieurs	-659	2 503
. Location	771	884
. Transports et déplacements	20	54
. Provisions GE - Baux agences	-1 450	1 565
- AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	3 475	7 056
. Entretien / Réparations / Fournitures	844	1 202
. Honoraires extérieurs	2 263	2 684
. Autres services extérieurs	780	1 030
. Provisions PSE - Coûts annexes	-412	2 141
- CHGES REFACTURÉES INTRA-GROUPE (CMP)	331	413
- LOYER VERSÉ À CMP	279	462
- TRANSFERTS DE CHARGES_PDV	0	-37
TOTAL	7 309	30 538

Les provisions relatives au plan de sauvegarde de l'emploi ont été comptabilisées en 2015 pour partie en charges de personnel (indemnités légales et additionnelles) pour un montant de 12,91 M€ et pour l'autre en charges générales d'exploitation à hauteur de 2,141 M€ (coûts annexes : dépenses et frais d'accompagnement et honoraires des conseils juridiques et cabinets de repositionnement).

Par ailleurs, le coût lié à la résiliation anticipée des baux commerciaux, dans le cadre de la fermeture du réseau commercial a été couvert pour 1,565 M€ et comptabilisé en charges générales d'exploitation.

Les reprises de provisions utilisées au regard des dépenses réalisées ont été comptabilisées au cours de l'exercice 2016 :

- À hauteur de 9 M€ pour le plan de sauvegarde de l'emploi (PSE), le solde de 6,05 M€ au 31-12-2016 représentant les engagements de CMP Banque vis-à-vis des collaborateurs en poste et dont les départs s'échelonneront d'ici 2020 ;
- Pour 0,84 M€ au titre des coûts liés à la fermeture du réseau commercial ; une reprise de provisions non utilisée est constatée pour 0,61 M€. Le solde observé au 31-12-2016 représente des dépenses attendues sur l'exercice 2017 et estimées à 0,11 M€.

C. Coefficient d'exploitation

(en milliers d'euros)

	2016	2015
PRODUIT NET BANCAIRE	18 488	19 756
Charges générales d'exploitation	7 309	13 922
Dotations aux amortissements	790	1 152
COEFFICIENT D'EXPLOITATION	43,80%	76,30%

Au 31-12-2015, le PNB et les charges générales d'exploitation ont été retraitées des provisions spécifiques liées à la gestion extinctive : à hauteur de 4 M€ en plus au PNB, au titre des provisions pour remboursement anticipé des comptes d'épargne de la clientèle, et 16,6 M€ en moins dans les charges générales d'exploitation pour les provisions relatives à la mise en œuvre du PSE (15 M€) et la rupture anticipée des baux des agences commerciales (1,6 M€).

Au 31-12-2016, une approche différente a été retenue pour permettre le calcul d'un coefficient d'exploitation reflétant la réalité de la situation économique de CMP Banque. Dès lors, le PNB et les charges générales d'exploitation n'ont pas été retraités des provisions spécifiques liées à la gestion extinctive.

Si le retraitement des provisions spécifiques à la gestion extinctive avait été retenu à fin 2016, soit 2,4 M€ en moins au PNB (neutralisation des reprises de provisions pour remboursement anticipé des comptes d'épargne de la clientèle) et 10,5 M€ en plus dans les charges générales d'exploitation (neutralisation des reprises de provisions sur PSE pour 9 M€ et des reprises de provisions liées à la rupture anticipée des baux pour 1,5 M€), le coefficient d'exploitation s'établirait à 115,39 % au 31-12-2016.

D. Coût du risque

(en milliers d'euros)

	2016	2015
DÉPRÉCIATIONS CLIENTÈLE	- 5 512	- 6 424
TOTAL DOTATIONS	- 39 146	- 37 043
Dotations aux dépréciations s/créances clientèle	- 36 111	- 32 519
Crédits de trésorerie	- 35 448	- 31 120
Crédits immobiliers	- 2	- 15
Comptes débiteurs et OCH	- 661	- 1 385
Pertes couvertes par dépréciations s/créances clientèle	- 2 261	- 3 649
Crédits de trésorerie	- 2 261	- 3 476
Crédits immobiliers	+ 0	- 85
Comptes débiteurs & OCH	+ 0	- 88
Pertes non couvertes par dépréc. s/créances clientèle	- 774	- 874
TOTAL REPRISES	+ 33 634	+ 30 619
Reprises sur dépréciations s/créances clientèle	+ 33 281	+ 30 619
Crédits de trésorerie	+ 33 237	+ 30 374
Crédits immobiliers	+ 6	+ 90
Comptes débiteurs & OCH	+ 38	+ 155
Récupérations sur créances amorties cédées	+ 354	+ 0
DÉCOTE DES CRÉANCES RESTRUCTURÉES	- 802	- 812
Dotation en coût du risque (dossiers entrants)	- 1 027	- 1 181
Reprise en coût du risque (dossiers sortants)	+ 224	+ 369
PROVISIONS D'EXPLOITATION	- 100	- 100
Dotations aux cptes de provisions d'exploitation	- 100	- 100
Pertes d'exploitation	+ 0	+ 0
Reprises s/provisions d'exploitation utilisées	+ 0	+ 0
TOTAL COUT DU RISQUE	- 6 414	- 7 335

En juillet 2016, CMP Banque a réalisé la cession d'un portefeuille d'OCH (Ouverture de Crédits Hypothécaires) contentieuses. Cette opération a porté sur 33 dossiers pour un montant d'assiette brut de 8 M€ et une valeur nette comptable de 5 M€. Elle a permis la réalisation d'une plus-value de cession totale de 1,16 M€ dont 0,354 M€ portant sur le nominal sont enregistrés en diminution du coût du risque (la part sur intérêts de retard apparaissant au PNB pour 0,8 M€).

Suite à l'exercice annuel de vérification du calcul des taux de provisionnement statistiques (backtesting), un recalibrage des taux de provisions statistiques a été réalisé pour les encours douteux compromis et entraîne des dotations complémentaires de provisions à hauteur de 1,3 M€.

E. Résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)

RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	2016	2015
PDV_Charges réglées	0	-37
PDV_Reprises de provisions	0	68
TOTAL	0	30

CMP-Banque a conclu en fin d'année 2013 un accord collectif en vue du départ de 21 personnes dans le cadre d'un Plan de Départs Volontaires. L'établissement a opté pour un classement en résultat exceptionnel considérant le caractère inhabituel, rare et significatif de l'opération.

La provision a été reprise courant 2014 à hauteur de 2 116 K€, certaines dépenses restant à réaliser sur l'exercice 2015 (67 K€). La provision de 67 K€ a été intégralement reprise sur 2015. CMP Banque ne détient plus d'engagement vis à vis de tiers au titre du plan de départs volontaires 2014.

F. Synthèse des dépréciations & provisions

(en milliers d'euros)

	PROVISIONS DÉPRÉCIATIONS 2015	DOTATIONS 2016	REPRISES 2016	CESSIONS DE CRÉANCES 2016	PROVISIONS DÉPRÉCIATIONS 2016
Établissement de Crédit	0	0	0	0	0
Clients	33 962	37 783	33 760	2 945	35 041
Titres de placement	0	0	0	0	0
Titres de participation	0	0	0	0	0
Actif immobilisé	0	0	0	0	0
Débiteurs divers	0	0	0	0	0
Risques & Charges	20 734	135	12 886	0	7 983
dont : op. enregistrées en résultat d'exploitation		135	12 886		
dont : op. enregistrées en résultat exceptionnel		0	0		
TOTAL	54 696	37 918	46 646	2 945	43 024

G. Fiscal

CMP-Banque fait partie d'un périmètre d'intégration fiscale dont la société mère est le CREDIT MUNICIPAL DE PARIS. Une convention d'intégration fiscale a été établie entre les deux entités, et stipule que CMP-BANQUE verse, à titre de contribution au paiement de l'impôt des sociétés du groupe, une somme égale à l'impôt dont elle serait redevable si elle était imposable séparément. Les montants calculés au titre de l'impôt société par CMP-Banque sont dus à la société mère.

CMP-Banque présente un déficit fiscal au 31 décembre 2016.

Le montant cumulé des déficits à reporter sur les exercices futurs s'élève à 38 418 K€ après imputation du résultat fiscal 2016.

6. AUTRES INFORMATIONS

A. Effectifs

L'effectif en équivalent temps plein au 31 décembre 2016 (hors apprentis) est de 37 personnes et se décompose comme suit : cadres : 20 personnes (dont 1 mandataire social) ; non cadres : 17 personnes.

B. Droit individuel à la formation

Le compte personnel de formation (CPF) géré au niveau national par la Caisse des Dépôts et Consignations, entré en vigueur au 1er janvier 2015, remplace le droit individuel à la formation (DIF) jusqu'alors suivi par les entreprises.

C. Crédit d'impôt compétitivité et emploi (CICE)

Conformément à l'article 244 quater C du Code général des impôts, CMP Banque bénéficie depuis 2013 d'un crédit d'impôt ayant pour objet l'amélioration de sa compétitivité. Le crédit d'impôt généré en 2015 pour 160 K€ a été utilisé sur l'exercice 2016 pour des dépenses d'investissement consacrées au système d'information.

D. Rémunérations

Au 31 décembre 2016, le montant net imposable total des rémunérations des 5 personnes les mieux rémunérées de CMP BANQUE s'élève à 422 K€.

E. Jetons de présence

Le montant des jetons de présence distribués aux administrateurs au titre de l'exercice 2016 s'inscrit dans une enveloppe fixée par l'Assemblée Générale à 36 K€.

F. Proposition d'affectation des résultats

Il sera proposé d'affecter le résultat de l'exercice 2016 en report à nouveau.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société CMP Banque, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe 1.1 de la note 1 «Principes et méthodes comptables» de l'annexe aux comptes annuels qui rappelle que les comptes annuels de CMP Banque au 31 décembre 2016 ont été établis selon les règles applicables en situation de continuité d'exploitation.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos

appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Provision pour gestion extinctive

Votre société constitue une provision pour couvrir les coûts estimés de la mise en œuvre de sa gestion extinctive telle qu'exposée dans la note K « Provisions pour risques et charges ». Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation de la provision s'est fondée sur l'analyse des processus mis en place par la société pour identifier et évaluer les risques afférents, ainsi que sur l'examen de la situation au 31 décembre 2016.

Dépréciations au titre du risque de crédit

Votre société comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités (notes 1.3.5, 3.A et 5.D et 5.F de l'annexe). Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes annuels, nous avons examiné le dispositif de contrôle mis en place par la Direction relatif au suivi du risque de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des appréciations spécifiques à l'actif du bilan.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris La Défense, le 16 mars 2017

KPMG S.A.
Ulrich SARFATI
Associé



RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article 225-38 du Code de commerce.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'Assemblée Générale dont l'exécution ne serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris La Défense, le 16 mars 2017

KPMG S.A.
Ulrich SARFATI
Associé



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 31 MARS 2017 - CMP BANQUE

RÉSOLUTION N°1

Objet : approbation du rapport de gestion

L'assemblée générale approuve le rapport de gestion du conseil d'administration du 15 mars 2017.

RÉSOLUTION N°2

Objet : approbation des comptes

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion et du rapport général du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 tels qu'ils lui ont été présentés, lesquels font apparaître un bénéfice de 4 014 705,51 euros.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

RÉSOLUTION N°3

Objet : affectation du résultat

- L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit + 4 014 705,51 euros en report à nouveau.
- Il est rappelé que 0 € de dividende a été versé aux actionnaires au titre de l'exercice 2013, 0 € au titre de l'exercice 2014 et 0 € au titre de l'exercice 2015.

RÉSOLUTION N°4

Objet : détermination des sommes allouées aux administrateurs à titre de jetons de présence.

En application de l'article 18 des statuts de la société qui dispose que « l'assemblée générale peut allouer aux administrateurs, à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle que cette assemblée détermine, dont le montant est porté aux frais généraux de la Société », il est décidé de fixer le montant alloué au titre de l'année 2017 à 36 000 €.

RÉSOLUTION N°5

Objet : enveloppe globale des rémunérations

L'assemblée générale déclare avoir été consultée sur l'enveloppe globale des rémunérations versées durant l'exercice écoulé aux personnes mentionnées à l'article L511-13 du Code Monétaire et Financier, dans le cadre de la politique de rémunération visée à l'article L511.71 du même code.

L'assemblée générale émet un avis favorable sur cette enveloppe.

RÉSOLUTION N°6

Objet : renouvellement du mandat des Administrateurs pour 4 ans

En application des articles 15.1 et 15.2, des statuts de CMP Banque, l'assemblée générale nomme comme Administrateurs de CMP Banque à titre individuel et successivement :

- Le Crédit Municipal de Paris
- Mme Valérie de BREM
- M. Jean Philippe BRINET
- M. Jean Paul ESCANDE
- M. Olivier PASTRE
- M. Jean Marc MAURY

Tous détenteurs d'au moins une action de CMP Banque, Pour une durée de 4 ans qui expirera à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2020.

RÉSOLUTION N°7

Objet : pouvoirs

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie certifiée conforme ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'effectuer toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

CRÉDITS PHOTO : P.4 : Droits Réservés ; P.6 : Henri Garat – Mairie de Paris ; P.7 : Droits Réservés ; P.11 : Mark Nazh – Shutterstock ; P.12 : Droits Réservés ; P.17 : Getty Images ; P.18 : Alain Goulard ; P.20 : Droits Réservés ; P.21 : Alain Goulard - Droits Réservés ; P.23 : Cameron Whitman – Shutterstock ; P.24 : Mathieu Génon ; P.25 : Raphaël Pasquini – Droits Réservés ; P.26 : Studio Sebert ; P.27 : Alain Goulard – Droits Réservés ; P.29 : Icsnaps – Shutterstock ; P.33 : Alain Goulard – Droits Réservés ; P.35 : Sanneberg – Shutterstock ; P.36 : Entrepreneurs du Monde ; P.38 : Droits Réservés.
CONCEPTION – RÉALISATION : www.in-the-mood.fr – IMPRESSION : Escourbiac

55, RUE DES FRANCS-BOURGEOIS - 75004 PARIS TÉL. 01 44 61 64 00 - WWW.CREDITMUNICIPAL.FR